Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8970319
Centre d'intérêt: 815

Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec (1988 : Québec, Québec).

Une formation à orchestrer : les actes du Sommet / Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec. -- [Québec (Province) : s.n.], 1988 (Québec : Imprimerie La Renaissance)
91 p. ; 25 cm.

Titre de la couv. Tenu du 16 au 18 nov. 1985, à Québec.

Descripteur(s): Education musicale * Avenir * Programme d'études * Politique gouvernementale * Enseignement privé * Culture * Préscolaire (Ordre d'enseignement) * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Québec (Province). Ministère des affaires culturelles * Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec

Ces actes du Sommet sur la formation musicale comprennent le compte rendu des délibérations tenues entre les membres du Comité d'orientation du Sommet, les ministres des Affaires culturelles et de l'Education et de l'Enseignement supérieur et leurs invités. Les discussions portaient sur l'accès à la formation musicale, la possibilité de son caractère obligatoire dans tout le système scolaire, sa dispensation par du personnel qualifié, la possibilité de l'accès à une voie enrichie, l'unification de la coordination gouvernementale, le rôle des écoles de musique privées et des conservatoires et les responsabilités des Affaires culturelles. Ce débat est suivi d'une conférence sur l'importance de la culture et du compte rendu de la table ronde sur la formation musicale.

Type de document: f

SOMMET SUR L'AVENIR DE LA FORMATION MUSICALE AU QUÉBEC

Une formation à orchestrer

Les Actes du Sommet

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Section A Compte rendu des délibérations du Sommet sur l'avenir de la formation Musicale au Québec	3
Section B Conférence de M. Bruno Lussato	57
Section C Table ronde animée par M. Mathias Rioux	77
Section D Liste des présences au Sommet	85

Section A

Compte rendu des délibérations du Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU SOMMET SUR L'AVENIR DE LA FORMATION MUSICALE AU QUEBEC

TENU EN PRESENCE DE

MADAME LISE BACON, VICE-PREMIERE MINISTRE
ET MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES

MONSIEUR CLAUDE RYAN, MINISTRE DE L'EDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA SCIENCE

DES REPRESENTANTS DU MINISTERE DU LOISIR,
DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

MONSIEUR JEAN-CLAUDE PICARD, PRESIDENT DES MEMBRES
DU COMITE D'ORIENTATION

ET DES MEMBRES DU COMITE D'ORIENTATION DU SOMMET

SOUS LA PRESIDENCE TECHNIQUE DE MONSIEUR LAURENT LAPLANTE

LE 18 NOVEMBRE 1988 AU GRAND THEATRE DE QUEBEC A COMPTER DE 9H00

M. Laurent Laplante

Nous allons dans un instant aborder dix énoncés qui sont soumis par le Comité de coordination de ce Sommet. Nous aurons par conséquent en moyenne une quinzaine de minutes par énoncé. Je lirai chacun des énoncés. J'inviterai un porte-parole du Comité d'orientation à présenter les enjeux de cet énoncé et je solliciterai ensuite les réactions des délégations gouvernementales. Par la suite, il y aura échange. Au cours des échanges, j'accorderai la parole à trois personnes seulement: Mme la Vice-Première ministre, M. le ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur et de la Science et M. Picard, président du Comité d'orientation. Il appartiendra à ces trois personnes de répondre elles-mêmes ou de solliciter la contribution d'un membre de leur délégation. Avant d'aborder cette discussion des énoncés, je demanderais maintenant à chacun, de nous présenter sa délégation.

M. Jean-Claude Picard

Je vais présenter les porte-parole du Comité d'orientation à qui on a confié la tâche de présenter notre argumentation:

Accessibilité	M. Jean-Claude Picard
Obligation	M. Jean-Claude Picard
Primaire	Mme Berthe S.-Dufresne
Secondaire	Mme Luce Roy
Collégial et universitaire	M. Yves Préfontaine
Personnel qualifié,	
Bacc. et permis d'ens.	M. Gilles Simard
Voie enrichie	M. Richard Ducas
Intégration des ressources	M. Marcel Filteau
Ecoles de musique privées	Mme Pauline Morrier
Conservatoire	M. Jean-Claude Picard
Ecoles de musique autonomes	Mme Pauline Morrier
Loisir culturel	M. Marcel Filteau

M. Claude Ryan

A titre de ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, je suis accompagné ce matin de:

M. Louis Pelletier	Directeur général à la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire
M. Michel Desgagné	Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire
M. Louis Gendreau	Directeur des études à la Direction générale de l'enseignement collégial
M. Pierre Cadieux	Responsable de l'enseignement de la musique à la Direction générale de l'enseignement collégial

A titre de ministre de l'Education, de:

M. Jean-Claude Cadieux	Sous-ministre adjoint au développement pédagogique
M. Maurice Morand	Directeur général de la Direction des programmes
M. Guy Dion	Directeur de la formation générale
Mme Lorraine Boutin	Responsable de l'enseignement des arts

Mme Lise Bacon

Je suis accompagnée de:

Mme Nicole Malo	Sous-ministre aux Affaires culturelles
M. Henri-Paul Chaput	Sous-ministre adjoint aux institutions nationales
Mme Michèle Courchesne	Sous-ministre adjointe aux milieux culturels
M. Antoine Godbout	Directeur de cabinet
Mme Louise Bourassa	Adjointe de M. Chaput
M. Pierre Thibault	Directeur des conservatoires

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. JEAN-CLAUDE PICARD

Monsieur le Président d'assemblée,

Madame la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires culturelles,

Monsieur le Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur et de la Science,

Mesdames et Monsieur les représentants du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Mesdames et Messieurs des délégations ministérielles,

Chers collègues du Comité d'orientation,

Chers collègues réunis dans cette salle aujourd'hui,

Bonjour et merci d'avoir répondu à notre invitation. Votre présence en si grand nombre prouve, hors de tout doute, que ce Sommet devait avoir lieu.

Mme la Ministre, M. le Ministre, nous déposons respectueusement devant vous, pour discussions et engagements, un ensemble de propositions ayant pour seul objectif d'améliorer la qualité de la formation de base de tous les enfants du Québec, en améliorant la qualité de la formation musicale. Le Comité d'orientation que je préside, et dont vous connaîtrez chacun des membres au cours de nos discussions de ce matin, siégent parce qu'ils ont été délégués par leur association ou leur organisme.

Le rôle du Comité d'orientation a été de recueillir les informations, de préparer les hypothèses, de rédiger les propositions en les rendant aussi claires que possible avant le vote du forum et, en cœur du Sommet, d'en être le fidèle porte-parole et défenseur. Notre seul critère des choix à établir a été, durant toute la démarche, le développement des jeunes Québécoises et Québécois, futurs décideurs de l'an 2000.

Nous nous sommes constamment demandé comment favoriser la meilleure formation globale de l'individu en incluant la musique comme un des moyens fondamentaux pour y parvenir. Nous rappellerons que notre démarche a ceci d'original, qu'elle contient des propositions qui, si elles sont adoptées, offriront à tous les enfants du Québec une chance égale de se former par la musique et ce, quel que soit leur choix de profession future. Nous proposons des façons de former:

1) tous les individus;

2) tous ceux et celles qui ont le désir d'en faire plus que la moyenne;

3) tous ceux et celles qui ont le désir et le talent d'en faire une carrière.

En un mot, nous proposons de mieux préparer la société québécoise de demain à faire vivre et à nourrir les talents en leur offrant un foyer où ils pourraient s'épanouir. Nous croyons qu'une rationalisation des ressources favoriserait, pour ne pas dire garantirait, un tel résultat.

Aucune de nos propositions ne réclame l'abolition d'une de nos institutions musicales actuelles. Car en aucun moment, il n'a été pensé, imaginé, proposé, de faire table rase et de réinventer la roue. Bien au contraire, notre propos est bien plus de nous servir de l'expérience passée, de ses succès comme de ses insuccès, pour bâtir l'avenir. Pour nous, rationaliser veut dire:

1) simplifier l'appareil administratif pour faire en sorte que les ressources financières bénéficient en premier lieu aux enfants, adolescents et jeunes adultes en cours de formation;

2) répartir équitablement les ressources humaines, c'est-à-dire tous les formateurs, sur le territoire du Québec;

3) respecter, en la redéfinissant si nécessaire, la mission fondamentale de chacune de nos institutions de formation musicale au Québec, et agir en fonction de cette mission;

4) réfléchir sur le nombre d'institutions spécialisées en musique de niveau post-secondaire, à la lumière du marché du travail et de la population du Québec;

5) analyser les conséquences du morcellement de la clientèle sur, par exemple, les classes d'orchestre ou l'absence d'une synergie que créerait la concentration;

6) rétablir la formation musicale dans TOUTES les écoles du Québec.

A vous, représentants du gouvernement du Québec, nous présentons des propositions issues d'un procédé hautement démocratique et représentant une opinion collective unique.

De vous, représentants du gouvernement du Québec nous attendons des engagements formels, précis, autres que des commissions d'études ou des comités bi ou tripartites, car les rapports Parent - Rioux - Bouchard et ceux du Conseil Supérieur de l'éducation, sans parler de toute notre réflexion et de toutes nos discussions des derniers dix-huit mois tendent vers des conclusions similaires.

Jamais il n'y a eu au Québec pareille volonté de prendre action sur un sujet de la plus haute importance pour l'avenir. Je compte bien que les résultats de nos discussions d'aujourd'hui soient tangibles, qu'on puisse même en voir les effets durant l'année scolaire 1989-1990 et que le Sommet sur l'avenir de la formation musicale soit un acte décisif dans l'évolution du Québec. Mesdames et Messieurs, je nous souhaite des résultats fructueux.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. CLAUDE RYAN

Tout d'abord, je voudrais exprimer ma vive appréciation à l'endroit des personnes qui ont pris l'initiative d'organiser ce Sommet et de toutes celles qui unt collaboré à sa réalisation.

Les deux ministères que je dirige ont participé à la réalisation des travaux de préparation parce qu'ils considéraient que l'effort entrepris par les promoteurs était très important en vue de nous aider à prendre conscience ensemble, de manière plus nette, des problèmes qui se posent dans votre secteur et aussi de rechercher avec vous des solutions. Vous nous avez amenés en outre à dresser entre nous un bilan du travail que nous accomplissons dans le secteur de la formation musicale autant pour prendre acte des engagements déjà considérables consentis par le gouvernement dans ce secteur que pour prendre acte des difficultés réelles qui existent à divers égards.

Je pense qu'il n'est pas mauvais, à l'ouverture de cette discussion, de souligner que l'effort du gouvernement seulement en ce qui touche les deux ministères dont j'ai la responsabilité pour la formation musicale entraîne des déboursés qui vont sûrement au-delà de 100 millions par année.

Au niveau primaire seulement, nous comptons plus de mille enseignants qui se consacrent à titre de spécialistes à l'enseignement de la musique. Si nous estimons tous les coûts qui entourent la présence de 1000 enseignants dans le secteur primaire, les salaires et les autres frais afférents - nous calculons d'ordinaire que le salaire représente 70% des dépenses qu'entraîne un enseignant à temps complet -, tout de suite là vous avez plus de 50 millions.

Au niveau secondaire, il y a au-delà de 500 spécialistes de l'enseignement de la musique. Nous estimons que les dépenses de ce côté sont de l'ordre de 26 millions. Au niveau collégial, nous comptons en tout, à travers le Québec, près de 1200 élèves inscrits à titre régulier à un programme ou à l'autre d'enseignement de la musique; au coût de 6000 $ par étudiant, cela fait 6 millions. Au niveau universitaire, nous avons dans les quatre universités qui dispensent l'enseignement de la musique, environ 2000 étudiants dont le coût moyen est d'à peu près 7500 $ par étudiant ce qui fait 15 millions. Vous additionnez ces chiffres et vous arrivez au total que j'ai mentionné tantôt.

Je ne mets pas ces chiffres sur la table pour impressionner qui que ce soit mais je pense que c'est un point de départ. J'entendais des personnes dire que nous partons de zéro que c'est le désert. Au contraire, il y a eu au niveau primaire par exemple, une progression constante. Il y a à peu près six ans, nous avions environ 500 spécialistes de l'enseignement de la musique. Aujourd'hui, nous en avons au-delà de 1000. C'est loin d'être une situation parfaitement satisfaisante, j'en conviens, mais je crois qu'on a fait des progrès et qu'il faut le noter.

Nous sommes venus au Sommet tout d'abord pour prendre connaissance de façon plus directe des perceptions que vous avez des problèmes qui se posent à nous, pour écouter les solutions que vous avez à proposer.

Je vous préviens tout de suite que nous venons aussi en étant malheureusement conscients de certaines contraintes qui pèsent sur nous à titre de membres du gouvernement et je pense bien que ma collègue, Mme Bacon, se sentira obligée de parler un peu dans le même sens.

Nous avons d'abord, dans votre cas, les régimes pédagogiques. Nous en parlerons en cours de route à l'occasion des propositions. Ce sont des horloges extrêmement délicates, extrêmement compliquées avec lesquelles il est très difficile de jouer. Nous en parlerons tantôt mais dès que nous parlons d'augmenter la place faite à l'enseignement de la musique, il faut tenir compte de cette première contrainte.

Nous avons une seconde contrainte qui découle des conventions collectives, lesquelles définissent aussi toutes sortes d'exigences qui ne sont pas toujours facilement conciliables avec les exigences des régimes pédagogiques surtout avec les exigences de souplesse que doit comporter un système d'enseignement moderne.

Et la troisième série de contraintes nous provient du régime de discipline budgétaire que s'est imposé le gouvernement. Nous étions arrivés au pouvoir avec une constatation de base. C'est que nos coûts en éducation étaient supérieurs à ce qu'ils sont dans le reste du Canada. Pourquoi? Est-ce parce que nous donnions une meilleure formation au Québec qu'ailleurs? Pas d'après de nombreux résultats comparatifs qui étaient soumis à notre attention à l'époque. Pourquoi? Il a fallu se poser la question et il a fallu surtout accepter l'objectif de redressement progressif de la situation, de manière que nous ayions une situation plus concurrentielle avec les autres. Je suis heureux de vous dire aujourd'hui qu'en ce qui touche l'enseignement primaire et secondaire, nous approchons du point d'équilibre avec l'Ontario en ce qui touche nos coûts par tête. Et à partir du moment où nous aurons atteint ce niveau, il sera plus facile d'envisager des développements. Mais depuis trois ans, il n'a pu être question que très très rarement de développement véritable dans le secteur de l'éducation à cause de cet écart qui s'était créé au cours des années.

Nonobstant ces contraintes dont je veux vous rappeler l'existence parce que je ne serais pas honnête si je ne le faisais pas, nous gardons l'esprit ouvert. Vous pouvez avoir des suggestions à nous faire quant à de meilleures façons d'utiliser les ressources déjà abondantes qui sont engagées dans le système. Quant aux ressources nouvelles que vous voudriez que le gouvernement injecte dans le système, en cours de route nous préciserons certaines intentions, certaines orientations. Encore une fois, nous venons avec un esprit très ouvert en étant conscients de la grande importance que la formation artistique et en particulier la formation musicale doivent occuper dans la formation équilibrée et complète de la personne humaine qui est le but du système d'enseignement au Québec.

ALLOCUTION DE MME LISE BACON, VICE-PREMIERE MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Mesdames, Messieurs, il me fait plaisir de me retrouver ici, devant vous tous qui avez à coeur la santé de la formation musicale au Québec, cette assise même de la vie musicale. En tant que titulaire d'un ministère qui a pour mission de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres, je partage avec mes collègues ministre et nos collaborateurs, l'essentiel de vos préoccupations et je me réjouis de trouver ici une occasion privilégiée d'en parler avec vous, d'entendre vos points de vue et de vous clarifier au besoin les nôtres.

Le ministère des Affaires culturelles a notamment la responsabilité de soutenir les artistes et à ce titre il s'intéresse à la qualité et à l'accessibilité de la formation et du perfectionnement professionnel des artistes.

Il s'intéresse aussi à la relève. Développer la sensibilité musicale chez les jeunes et donner à ceux qui en éprouvent le désir et qui en manifestent l'aptitude, la possibilité d'avoir accès à une bonne formation musicale de base, c'est créer, je crois, les conditions favorables à l'émergence d'une bonne relève. C'est aussi s'assurer que nos artistes auront un auditoire, qu'ils se sentiront intégrés à la société et surtout soutenus par elle.

Le ministère des Affaires culturelles a aussi des responsabilités importantes à l'égard du développement culturel régional et par l'intermédiaire des directions régionales, il s'efforce partout au Québec d'aider les collectivités à se donner des infrastructures culturelles que l'éloignement des grands centres et la faible densité de population rendent plus aléatoires. C'est à ce titre qu'il soutient depuis quelques années, la formation musicale dans les écoles de musique privées dont le réseau a connu un développement important. Enfin et surtout, le ministère des Affaires culturelles est lié très directement à la formation professionnelle des musiciens, par l'entremise du Conservatoire.

Dès sa formation en 1961, le ministère des Affaires culturelles s'est vu confier la responsabilité du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec fondé en 1942. Voué à la formation professionnelle des musiciens, le Conservatoire de musique constitue maintenant un réseau de sept établissements répartis dans plusieurs régions du Québec.

La création du Conservatoire de musique a permis au Québec de faire un rattrapage fulgurant en ce qui concerne la formation des musiciens et particulièrement des musiciens d'orchestre. Des tournées de l'Orchestre des conservatoires, soutenues de façon tout à fait exceptionnelle par Bell Canada, ont valu à des milliers de nos concitoyens d'apprécier le remarquable niveau d'excellence des jeunes musiciens d'orchestre qui se forment actuellement chez nous.

Nos conservatoires continuent à produire une part importante de la relève professionnelle abondante et bien qualifiée qu'on nous envie ailleurs à juste titre. Je suis très fière de l'essor remarquable qu'a pris la formation musicale supérieure chez nous et du rôle crucial qu'ont joué les conservatoires dans cet essor. Je pense que nous devons tous l'être.

Cependant, comme il arrive souvent dans des domaines qui connaissent un développement très rapide, celui de la formation musicale passe actuellement par ce qu'on pourrait appeler une crise de croissance qui est la rançon même du succès de nos efforts depuis un demi-siècle. La maturité en formation supérieure, nous l'avons incontestablement atteinte. Pour ce qui est de la qualité, nous venons de rappeler notre réussite à ce chapitre. Nous l'avons aussi largement atteinte pour ce qui est de la quantité du nombre d'élèves inscrits et diplômés. Nous produisons, en effet, une telle abondance de musiciens de haut calibre que certains se demandent s'il ne serait pas sage de songer à en régulariser le marché.

Ce constat nous a conduit, il y a deux ans déjà, au ministère des Affaires culturelles à entreprendre une étude approfondie sur la situation des conservatoires et sur leur rôle parmi l'ensemble des partenaires qui assument la formation musicale au Québec.

Nous avons fait depuis lors, un cheminement important visant à mettre à jour la mission du Conservatoire à la lumière de deux préoccupations dominantes soit l'accessibilité et la complémentarité. Accessibilité d'une formation musicale de qualité partout au Québec. Complémentarité de l'action des partenaires où chacun respecte le mandat de l'autre, concentre ses efforts sur son mandat spécifique, sur ce qu'il est le plus habilité à faire et surtout sur ce qu'il est le seul à pouvoir faire, où chacun aide l'autre à s'acquitter de son mandat dans le plus grand respect et en évitant de se substituer à lui.

Je m'apprête à soumettre prochainement, après ces mois de réflexion et aussi une consultation poussée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau des conservatoires de musique et d'art dramatique, une mise à jour de la mission des conservatoires, et cette mise à jour prendra en considération la nécessaire complémentarité que cette institution doit avoir avec ses partenaires.

Les gestes que nous nous apprêtons à poser vont s'enrichir du fruit de la réflexion privilégiée occasionnée par la préparation et aussi la tenue de ce Sommet. Ils vont s'enrichir aussi, j'en suis convaincue, du dialogue généreux entre partenaires qui va découler de ce Sommet dans la mesure où chacun aura pu reconnaître plus clairement dans l'autre un collaborateur animé des mêmes inquiétudes et des mêmes idéaux et dont l'apport est indispensable à la réalisation de sa propre mission.

Sur un tout autre plan, je rappelais plus tôt le soutien que le ministère des Affaires culturelles accorde depuis quelques années en région aux écoles de musique privées. Surgies spontanément au gré des initiatives locales, soutenues le plus souvent par les municipalités et encadrement par le ministère des Affaires culturelles, elles en sont venues à assumer un rôle important dans l'économie de la formation musicale au Québec. Nous pensons qu'il est temps de réexaminer la nature de notre engagement dans ce domaine en concertation avec le ministère de l'Education et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Enfin pour ce qui est des loisirs culturels, je ne pense pas que leur soutien doive reposer exclusivement sur le ministère des Affaires culturelles. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche y joue un rôle important et là encore, on doit miser sur la capacité des structures existantes à se coordonner pour rendre les meilleurs services possibles à la population.

Mon collègue ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et moi, nous pensons vraiment qu'il n'y a pas lieu de modifier substantiellement les rôles actuels de nos ministères. Nous en discuterons certes tantôt, mais je pense que cette discussion devra prendre en considération aussi l'étendue presqu'à l'infini de la réalité couverte par le concept de loisir culturel.

Ce Sommet arrive, Monsieur le Président, à point pour nous et nous offre l'occasion d'une réflexion élargie et tous nos partenaires et nous y participons avec ouverture d'esprit. Nous sommes venus ici aujourd'hui partager le fruit de vos réflexions et discussions. Nous sommes aussi venus vous communiquer nos premières réactions à vos propositions et engager un dialogue qui devra se poursuivre sur la base d'une préoccupation commune à l'égard de l'accessibilité et de la qualité de la formation musicale.

Ce Sommet tient à coeur au ministère des Affaires culturelles. Et chacun dans son domaine et tous ensemble collectivement nous pouvons être profondément fiers de la richesse de notre tradition dans le domaine de la formation musicale. Et parce que nous en sommes fiers, nous devons plus que jamais conjuguer nos efforts pour cultiver et accroître cette richesse dans la diversité et aussi l'originalité et pour la rendre accessible à tous ceux qui y aspirent. C'est au nom même de ce but commun qu'il nous faut nous appliquer, et c'est primordial, à éviter le dédoublement des ressources et à rechercher la complémentarité. C'est ce à quoi, je pense, ce Sommet est voué et c'est à ce titre que je suis venue y participer.

M. Laurent Laplante

Nous passons donc à la partie de discussions plus directes et plus sectorielles.

1er énoncé

Principe 1 : La formation musicale est accessible à tous et à toutes parce qu'elle est un élément essentiel à l'éducation.

Principe 2.A : La formation musicale est obligatoire pour tous et pour toutes dans le système scolaire.

M. Jean-Claude Picard

J'aimerais, Monsieur le Président, que nous fassions la discussion en deux temps:

L'objectif fondamental de cette proposition, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, est que chaque enfant ait réellement accès à une formation musicale de qualité, quel que soit l'endroit où il, elle est né, habite, étudie, sur le territoire du Québec.

Sans une volonté politique d'accessibilité, nous croyons que tout le reste est futile. Il nous semble qu'il faille mettre fin tout de suite aux disparités régionales en réimplantant la musique dans chaque école du Québec. La musique fera alors partie de la vie quotidienne, de la vie normale et ne sera plus perçue comme un luxe. La musique ayant des effets bénéfiques sur l'ensemble des apprentissages et l'éveil de la créativité, nous affirmons qu'on bâtira alors une meilleure société estudiantine, un meilleur environnement, une meilleure société à long terme.

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, pouvez-vous vous y engager avec nous?

M. Claude Ryan

Plus la proposition est générale, plus on est tenté d'y acquiescer mais plus cela peut être dangereux de donner naissance à des équivoques aussi. Il y a une différence dans ce Sommet-ci par rapport à d'autres auxquels j'ai participé. Je vous le dis franchement, Monsieur le modérateur, c'est que les propositions sont beaucoup plus générales. En général, dans un Sommet, on a fait une étude au plan régional de la situation; on a dégagé des propositions précises et on invite le gouvernement à se présenter. Le gouvernement est très souvent en mesure de prendre des engagements précis et plus les propositions sont générales, plus le gouvernement doit se borner surtout à donner des orientations. C'est ce que je vais faire en réponse à la première question. Il y a d'autres propositions qui viennent par la suite qui se prêteront à un développement plus précis mais je vise surtout à ce que personne ne parte d'ici

avec la moindre confusion en ce qui touche les deux ministères dont j'ai la responsabilité. Je pense que c'est la meilleure façon de commencer à travailler ensemble en vue d'améliorer les choses.
"Accessibilité de la formation musicale": nous sommes d'accord pour la formation musicale à tous les jeunes Québécois et à toutes les jeunes Québécoises au niveau primaire. Au niveau secondaire aussi: accessibilité.

Nous sommes depuis longtemps convaincus que la formation artistique est un volet essentiel de la formation de base qui doit être dispensée dans les écoles primaires et secondaires et, parmi les disciplines artistiques, la musique occupe une place éminente.

En pratique, comme vous le savez, au niveau primaire, il y a quatre disciplines qui font partie de celles qui sont inscrites dans le régime pédagogique. Chaque commission scolaire doit assurer trois de ces disciplines et la musique figure dans une très grande marge au premier plan de celles qui sont retenues par les commissions scolaires. Nous estimons qu'au moins 95% des commissions scolaires dispensent l'enseignement de la musique et que dans les écoles, cela veut dire qu'au-delà de 90% des écoles dispensent l'enseignement de la musique.

Nous ne sommes pas favorables à la deuxième partie de la proposition voulant que la formation musicale soit obligatoire pour tous. Déjà par la méthode laissant une certaine place à la liberté de choix qui est celle que nous avons retenue au cours des années, nous avons obtenu des résultats qui sont quand même considérables et nous croyons que c'est préférable de continuer à fonctionner par cette méthode-là plutôt que par une méthode d'imposition rigide à partir d'en-haut et par un travail de préparation, de conviction, de collaboration étroite, nous pouvons améliorer encore la performance. Il y a des points faibles dont nous parlerons sans doute plus tard au secondaire, mais la proposition 2.A, je ne me sens pas enclin à y accorder mon adhésion. A la partie de la proposition 1, c'est oui.

M. Jean-Claude Picard

Je vais faire ma réponse de deux façons, Monsieur le Ministre: la première en me référant au texte que j'avais présenté; la deuxième en répondant de façon plus précise à ce que vous nous avez dit.

L'objectif fondamental de cette proposition de la formation musicale obligatoire repose sur le fait que nous croyons que la musique est un des concepts intégrateurs fondamentaux de la formation de l'être humain. Nous croyons que nous avons le choix entre former les futurs esclaves de la technologie ou en former les maîtres. Nous préférons bien sûr la deuxième solution et nous croyons qu'elle passe par la musique à l'école. Car l'enfant qui commence son processus éducatif par la formation musicale et l'expérience esthétique pourra facilement assimiler les connaissances technologiques; le contraire n'est pas vrai car l'enfant, l'adolescent éprouvera toutes sortes de difficultés à appréhender l'informalisable, l'indicible, le sens du beau, de l'équilibre, en un mot tout ce qui lui permettra de trouver des solutions aux problèmes posés par la civilisation technologique et de communication, avec originalité et imagination.

La deuxième chose, c'est que, quand vous nous parlez, Monsieur le Ministre, du fait que vous préférez vous en tenir d'une part au régime pédagogique et à sa souplesse et d'autre part au principe de l'enseignement des quatre arts à l'élémentaire, je vous répondrai qu'en principe nous sommes tout à fait favorables à l'enseignement des quatre arts à l'élémentaire. Cependant, j'aurais envie de vous faire la proposition suivante: - je vais peut-être dire quelque chose qui va susciter une réaction ou peut-être un sourire, je l'espère - si gouverner est l'art du compromis, je crois qu'enseigner est l'art de l'absolu où il ne peut y avoir de compromis. Je crois qu'actuellement nous devrions utiliser toutes les forces; nous privilégions donc l'enseignement de la musique pour le moment, et je vais vous dire ce que nous pensons.

Primo, il y a depuis toujours une très forte tradition de l'enseignement musical au Québec. Je pense que c'est indéniable. Secundo, par le travail de toutes les maisons d'enseignement actuelles, nous avons formé des musiciens et formé aussi des musiciens pédagogues qui attendent leur chance de travailler dans les écoles, ce qui n'est pas le cas actuellement pour les trois autres arts. Je pense qu'il n'y a pas chez les autres arts cette longue tradition et le même avancement.

Ma proposition serait donc la suivante: puisque nous sommes en faveur de l'établissement de l'enseignement des quatre arts dans les écoles, pourrions-nous, à cause de ce que je viens d'évoquer et d'invoquer, c'est-à-dire cette longue tradition et la main-d'oeuvre qualifiée qui existe - elle est là, elle attend -, nous servir de la musique dans les écoles mais en faisant une implantation continue. Ce que nous disons actuellement, c'est que oui vous avez raison, il y a de l'enseignement de la musique dans les écoles. Ce que nous avons à vous livrer comme message, ce que nous avons récolté au cours de nos discussions et réflexions, c'est qu'il n'y a pas la continuité qui est un élément inhérent, essentiel à l'apprentissage de la musique.

Donc, nous proposerions ceci dans une première étape: implanter l'enseignement musical dans toutes les écoles et s'en servir ensuite pour voir comment on peut implanter les autres arts à l'école, et pendant ce temps-là, en collaboration avec les maisons supérieures d'enseignement, former le personnel qualifié qui pourra ensuite prendre sa place dans les écoles et ensuite favoriser l'enseignement des trois autres arts.

M. Claude Ryan

Suivant la méthode que vous devons suivre en politique, Monsieur le Président, je prendrai d'abord soin de consulter des personnes aptes à parler au nom des trois autres disciplines. Je ne peux pas prendre d'engagement sans avoir reçu le point de vue des représentants de ces disciplines.

Deuxièmement, je vous préviens d'une difficulté majeure. Parlons du primaire, pour commencer, nous ferons des distinctions par la suite. Le régime pédagogique accorde un certain nombre d'heures à l'enseignement du français, à l'enseignement de la langue seconde au second cycle, à l'enseignement de l'arithmétique, des sciences, etc... Nous avions inscrit dans le programme de notre parti à la dernière élection, l'ajout d'au moins une demi-heure de temps

de présence des élèves à l'école. Mais l'ajout d'une demi-heure de temps de présence, nous le savions à l'époque, cela coûte environ 35 millions. Si le corps enseignant nous disait - nous autres, nous n'avons pas le droit de compter nos heures en politique - si le corps enseignant nous disait "nous sommes prêts à ajouter une demi-heure ou une heure, cela fera partie de la charge de travail", on pourrait considérer des propositions comme celle-ci.

Mais dans le carcan étroit où nous évoluons actuellement, autant au point de vue de l'horaire de travail que des ressources financières dont nous disposons et aussi de la place légitime qui doit être accordée aux autres disciplines, je ne suis pas capable de dire oui à la proposition que vous me faites actuellement. J'aime autant vous le dire franchement.

M. Jean-Claude Picard

C'est qu'il nous semble, Monsieur le Ministre, que cette proposition-là n'ajoute pas et ne fait pas une demande supplémentaire. C'est qu'actuellement, si on veut implanter l'enseignement des quatre arts, il faudra de toute façon:

1) y trouver le temps et les ressources pour le faire. Ce que nous vous disons, c'est allons-y par étape. Faisons d'abord une implantation d'une discipline mais faisons l'analyse de ce que cela donnerait comme résultat si pour une fois, on allait du commencement jusqu'à la fin, de la première à la sixième année, de façon continue, de façon appliquée d'un bout à l'autre;

2) ce que nous voulons aussi - j'allais dire éviter, mais je n'aime pas passer par le négatif - ce que nous voulons promouvoir, c'est de mettre l'enseignement de la musique - et je dirais qu'à long terme, Monsieur le Ministre, l'enseignement des arts - à l'abri d'un certain nombre de conditions qui font que l'enseignement des arts depuis toujours et la musique en particulier a toujours été en danger. C'est le constat d'une réalité, ce n'est pas un jugement.

Cependant, il faut bien admettre qu'au MEQ, d'ailleurs comme au MAC et dans beaucoup d'autres ministères, il y a un fréquent changement à la haute direction, ce qui veut dire pour l'ensemble des intervenants, - ce n'est pas un jugement, je l'ai dit Madame, c'est une constatation - ce qui fait que fréquemment, nous sommes obligés, nous, représentants d'un secteur, de recommencer un certain nombre de discussions. Je n'ai pas parlé des changements de ministres évidemment. Je pense que cela se répète au niveau des commissions scolaires, au niveau des directions générales. Cela se répète ensuite au niveau des directions d'écoles. Cela se répète aussi au niveau des commissaires d'écoles. Ce qui fait que nos dossiers ont beaucoup de difficultés à être perçus dans un élément de continuité. C'est une autre des raisons qui militent en faveur de dire: "pour une fois faisons l'implantation et analysons les résultats que cela donnerait parce qu'actuellement le constat que je suis obligé de faire, Monsieur le Ministre, après avoir écouté les gens qui sont dans la salle ici, les mille et quelques qui se sont prononcés lorsque nous avons fait les colonnes [illegible] c'est cette absence de continuité qui fait qu'on est [illegible] recommencer l'éducation musicale, par

exemple et il en est de même dans les autres arts. Par exemple, dans une commission scolaire donnée, il y a des écoles où on fait de la musique, et des écoles où on fait autre chose en première et deuxième année. Les élèves arrivent en troisième année, et le professeur qui veut faire de la musique alors que l'ensemble de sa classe n'a pas reçu de formation de base pour qu'il continue, est obligé de recommencer, et cela se répète de la première à la sixième année.

M. Claude Ryan

Je voudrais ajouter une nuance importante. Le ministre a la responsabilité des grands encadrements en matière pédagogique qui sont contenus surtout dans le régime pédagogique, qui sont expliqués également dans toutes sortes de communications que nous adressons aux commissions scolaires. Mais la dispensation concrète de l'enseignement et des services éducatifs relève des commissions scolaires sous votre régime d'instruction publique au Québec. Dans certaines commissions scolaires, le travail se fait très bien. Dans la grande majorité des commissions scolaires, il se fait un travail éminemment positif et nous sommes d'avis nous autres que les choses ont progressé beaucoup au cours de la dernière décennie. Il y a encore beaucoup de carences et je pense qu'il incomberait à un groupe comme le vôtre de faire les regroupements nécessaires du niveau des commissions scolaires et des régions. Nous avons, en plus, des directions régionales du ministère qui veillent sur la qualité de l'éducation dans chaque région et qui travaillent à obtenir dans les régions où le rendement peut être plus faible, les améliorations souhaitables. Mais il ne faut pas s'imaginer que tout cela peut être discuté à partir d'en haut par un ministre de l'Education, eut-il la réputation d'être autoritaire. C'est une donnée de l'action concrète qu'il est très important de vous souligner et de ce point de vue-là, je peux vous assurer que vous pourrez compter sur nos directions régionales, sur l'action de nos représentants élus, les députés, et sur la vigilance du ministre également pour assurer que là on est en deçà de toutes normes raisonnables, qu'on veuille améliorer les choses, mais je ne voudrais pas que ceci donne lieu à une conclusion selon laquelle on décréterait que dorénavant l'enseignement de la musique serait obligatoire partout étant donné les résultats forts impressionnants que nous avons eu par la méthode adoptée jusqu'à présent. Je préfère que nous gardions cette méthode mais en essayant de lui faire produire des résultats encore meilleurs. Encore une fois, toutes les situations concrètes que l'on voudra porter à mon attention et à l'attention de mes collaborateurs seront examinées avec toute la vigilance nécessaire, je peux vous en assurer.

M. Laurent Laplante

Organisation 2.A1 : La formation musicale est obligatoire pour tous et pour toutes, à tous les degrés des niveaux du préscolaire et du primaire, à raison d'un minimum de soixante minutes par semaine.

Mme Berthe Sylvain-Dufresne

L'Etat a une grande part de responsabilité dans le maintien et le développement du niveau culturel de nos sociétés. Nous croyons qu'il appartient à l'Etat québécois de prendre la décision d'investir dans une formation musicale pour tous et toutes et cela à tous les niveaux du préscolaire et du primaire. N'y a-t-il pas actuellement une équation entre le fait que l'on accorde peu de temps à l'enseignement de la musique et celui de la considérer comme une matière d'éveil? Cependant pour qu'il y ait véritable éveil, il faut donner du temps à l'enseignement. Le programme de musique propose des objectifs d'apprentissage gradués pour tous les niveaux du primaire. Le cours de musique ne doit pas en être un "à propos de la musique" parce que coincé dans l'horaire. Il doit y avoir assez de temps pour permettre à l'enfant de parvenir à la satisfaction du savoir-faire et de la compétence.

Soixante minutes par semaine, nous apparaît un strict minimum pour l'apprentissage du code de base. Nous croyons que si le ministère a jugé bon d'élaborer les programmes en musique pour le primaire, c'est qu'il est convaincu de l'importance que revêt l'enseignement de cette discipline dans nos écoles québécoises. C'est également la conviction des participants et participantes aux colloques régionaux et au Forum provincial de mai dernier. Ils ont exprimé une volonté ferme d'avoir en pratique un minimum de soixante minutes de formation musicale par semaine. Ce minimum est indispensable pour assurer l'efficacité et la qualité de l'enseignement de la musique.

La musique nécessite l'apprentissage d'un langage mélodico-rythmique et neuro-musculaire qui exige une pratique très soutenue. Il s'agit d'une psycho-motricité qui demande une très grande coordination physique et intellectuelle. Si l'enseignement est semestrialisé à certains niveaux et/ou absent à d'autres niveaux, le développement de ces habiletés neuro-musculaires est tout à fait compromis. La discipline que requiert l'expression gestuelle est facilement comparable à la discipline à laquelle l'athlète doit s'astreindre. L'entraînement, la répétition, la régularité de l'effort sont des éléments qui s'inscrivent dans une certaine continuité nécessaire et essentielle.

Si nous voulons que l'enfant vive une expérience esthétique musicale, il doit posséder une bonne connaissance du langage musical et développer des habiletés essentielles à une expression aisée et véritable. En deçà de soixante minutes par semaine, il est impensable d'approfondir un tant soit peu ces éléments de base, approfondissement qui seul permettrait à l'enfant des expériences de création valables. De plus, et je cite: "aucune autre discipline scolaire ne favorise un développement aussi poussé du sens auditif" (référence: programme en arts au primaire). Elle constitue un excellent apport au développement de l'attention et de la concentration. Ces raisons, à elles seules, sont suffisantes pour motiver un enseignement musical à raison de soixante minutes par semaine.

L'Etat québécois devrait consentir les efforts requis pour permettre à chaque enfant de devenir musicalement autonome et préparer ainsi une population qui aura suffisamment vécu la musique à l'école pour vouloir en faire. Ce propos, Monsieur le Ministre, constitue un des éléments essentiels de notre demande. Nous sommes en attente d'un engagement favorable de votre part.

M. Claude Ryan

Les prescriptions actuelles du régime pédagogique sont muettes sur le temps qu'il faut consacrer au préscolaire. Les arts sont traités à ce niveau comme toutes les autres disciplines puisqu'il n'y a aucune directive relative au partage des heures de présence des élèves en classe maternelle en faveur de quelque matière que ce soit.

Le ministère a cependant publié un programme et un guide pédagogique où l'éveil artistique apparaît comme un élément essentiel à la formation à dispenser en classe maternelle. Nous savons tous d'expérience que dans un très grand nombre de maternelles, on accorde une place importante à la musique et aux arts.

Dans le secteur des écoles primaires, la situation que nous observons - mais il est vrai que nous observons souvent les situations, à mon niveau, à partir de données statistiques; nous ne pouvons pas être dans les classes et dans les écoles à la journée longue, il peut arriver que vos observations puissent servir à nuancer ou à enrichir ou même à contester les nôtres, - mais suivant les observations que nous recueillons, la formation musicale se partage avec la formation en arts plastiques, mais avec une forte prépondérance de la formation musicale, - la quasi- totalité du temps qui est proposé pour l'enseignement des arts dans le régime pédagogique.- De plus, la musique est généralement dispensée par un spécialiste. Et tout de suite quand on considère que pour une école d'à peu près trois cent élèves - c'est le cas de la grande majorité de nos écoles primaires aujourd'hui, - vous avez de la place pour un demi-spécialiste, il ne reste pas beaucoup de place pour d'autres spécialistes quand on pense qu'il en faut également pour d'autres matières. Le choix n'est pas très abondant et à l'intérieur de ces contraintes-là, la situation que nous observons donne une très grande prépondérance à la musique. Si on considère que le titulaire de classe ou le généraliste consacre en moyenne soixante minutes par semaine à l'enseignement des arts plastiques au cours des années du primaire, le spécialiste en musique se trouve en présence des élèves entre cinquante et quatre-vingt-dix minutes par semaine au premier cycle et entre quarante-cinq et soixante minutes par semaine au deuxième cycle.

On peut conclure que la très grande majorité des élèves du primaire reçoivent un enseignement des arts plastiques et un enseignement de la musique. Encore une fois, une prépondérance est accordée à l'enseignement de la musique correspondant au temps/semaine suggéré par le régime pédagogique. Les deux autres disciplines prévues dans le régime pédagogique, c'est-à-dire l'art dramatique et la danse, sont très peu développées dans nos écoles primaires. Ce sont les deux premières qui occupent presque toute la place. Et ceci étant dit, encore une fois pour les raisons que j'ai énoncé tantôt, le mot obligatoire ne peut pas recevoir mon assentiment mais tout le reste est matière à engagement de notre part. Encore une fois, je réitère ce que j'ai dit tantôt, que nous sommes disposés à collaborer avec tous les milieux intéressés en vue d'améliorer encore la situation.

M. Jean-Claude Picard

La première chose est que toute notre réflexion s'est faite d'une part à partir du constat de la situation présente. Mais nous avons aussi essayé de nous projeter dans l'avenir autant que possible, parce que même si on dit que le passé est garant de l'avenir, il fallait aussi un moment donné dire ce qu'on pourrait faire pour améliorer ce qui devrait être amélioré. Cela répondait, je pense, à votre première intervention du tout début.

La deuxième chose, c'est qu'il y a une espèce de contradiction entre le fait qu'à partir du moment où on accepte que la musique fait partie des éléments de base et des éléments fondamentaux de l'éducation, on ne puisse pas y donner suite en disant qu'elle deviendrait obligatoire. J'ai presqu'envie de me poser la question: Pourquoi le fait-on pour d'autres matières? Alors il me semble qu'on est conséquent ou on ne l'est pas. Maintenant, je passe la parole à M. Richard Ducas.

M. Richard Ducas

Je comprends votre réaction, Monsieur le Ministre, à l'intérieur du régime pédagogique actuel - on le connaît bien. Je suis enseignant au primaire depuis de nombreuses années, spécialiste en musique et j'ai enseigné évidemment beaucoup d'autres matières dont l'anglais par exemple parce ce qu'il faut compléter des tâches. Je pouvais parler anglais donc je devenais tout à coup compétent! Mais ce sur quoi on essaie de "taper", le clou qu'il faut enfoncer aujourd'hui à notre avis, et je pense qu'il y a beaucoup de praticiens et de parents qui sont aussi très proches de cette volonté, c'est la continuité. On a un gros problème de continuité actuellement dans les écoles primaires. Ce que vous dites est juste effectivement. Les spécialistes en musique sont très nombreux au Québec. On en a formé beaucoup, à grand frais. D'ailleurs vous l'avez rappelé et effectivement les spécialistes sont là. Ils sont prêts à travailler en musique. Et dès qu'on arrive en 4e, 5e et 6e année, on a une rupture.

Vous avez parlé du temps/spécialiste avec lequel toutes les directions d'école ont à se confronter quotidiennement. C'est difficile localement et il arrive qu'au moment où les enfants après les trois premières années d'apprentissage commencent un petit peu à faire de la musique, on ne peut plus en faire parce qu'il y a aussi beaucoup d'autres choses qui s'ajoutent au deuxième cycle dont l'anglais qui prend beaucoup de temps/spécialiste. On sait bien, tout le monde réclame des spécialistes en anglais.

Et donc, il y a une rupture. Les mille spécialistes dont vous parlez enseignent majoritairement au premier cycle actuellement. Moi, je suis sorti du deuxième cycle depuis quelques années. Ce n'est pas vraiment un progrès et je pense qu'il y a un gros problème de continuité; c'est une réaction en chaîne qui fait en sorte qu'au secondaire, vous l'avez évoqué vous même tout à l'heure, on est tous très conscients du très gros problème que pose l'enseignement de la musique au secondaire parce que les enfants n'arrivent pas préparés, ne peuvent pas aborder l'instrument, et donc il y a prolifération d'écoles privées et de bénévolat de la part des gens qui veulent faire de la musique.

M. Alain Masson

Je suis moi-même directeur d'école et j'ai à recevoir à l'occasion des élèves qu'on doit intégrer dans nos écoles. Certains ont reçu une formation musicale de base, d'autres non. Que faites-vous avec un élève qui n'a jamais fait de musique quand vous devez remettre cet élève dans une classe de troisième année? Le problème de continuité, il est essentiel de s'en occuper. Monsieur le Ministre parlait tout à l'heure d'un taux de 80% d'enseignement du langage musical à travers la province de Québec. J'ose à peine imaginer ce que donnerait un système d'éducation où 80% des écoles enseigneraient le français par exemple. C'est impensable. Que fait-on avec un élève qui arrive au niveau d'une cinquième année en français et qui n'en n'aurait pas fait en quatrième ou en troisième année? Vous voyez le problème de dilution. C'est exactement ce qu'on vit au niveau musical parce que la musique comporte un langage, un code d'écriture, des habiletés, des connaissances comme toute autre matière.

M. Claude Ryan

Encore une fois, je vais résumer brièvement la position que j'énonçais tantôt. Déjà il est prescrit que la formation aux arts est un élément essentiel de la formation dispensée au niveau primaire. Nous maintenons cette position. Maintenant parmi les arts qui sont inscrits au régime pédagogique, il y a la musique, il y a les arts plastiques, la danse et l'art dramatique. Nous estimons qu'il n'est pas possible, ni souhaitable actuellement, de choisir l'une de ces disciplines et de l'imposer à titre obligatoire encore que nous nous réjouissions de la prépondérance dont elle jouit dans les faits et que nous soyons disposés à la faciliter. Mais ne me demandez pas - cela ne changera pas mon opinion en l'absence de démonstration qui emporterait l'adhésion - de vous dire oui au mot obligatoire, je ne peux le faire. Ce n'est pas ma conviction pour l'instant.

Ensuite, je suis quand même solidaire d'une tradition qui remonte à plusieurs années, et si on me donnait des possibilités d'élargissement encore une fois du cadre spatio-temporel dans lequel nous devons fonctionner, je serais bien prêt à envisager d'autres dispositions y compris des dispositions comme celles qui sont proposées. Mais pour l'instant, je pense que je n'agirais pas en conformité avec mes responsabilités en vous laissant entendre des choses que je ne pourrais pas faire. C'est la réponse que je vous donne en toute simplicité.

M. Laurent Laplante

Organisation 2.A-2 : La formation musicale est obligatoire pour tous et pour toutes en première et deuxième secondaire, à raison de quatre crédits par degré. L'option musique est obligatoirement offerte à l'intérieur d'un "bloc Arts" obligatoirement offert au deuxième cycle du secondaire, à raison de quatre crédits par degré. On doit garantir la continuité pour tout élève qui le désire.

Mme Luce Roy

Monsieur le Ministre, c'est la conviction profonde quant au rôle essentiel de la musique dans une formation de l'intelligence, dans le développement d'un esprit critique et d'un esprit de synthèse, en plus d'un stimulant pour la créativité, qui a amené les délégués de tout le Québec à demander au gouvernement d'assurer à la musique une place tout au long du secondaire.

Sur papier, un programme est conçu pour les cinq années. Dans les faits, il est impossible de le suivre en raison de multiples contraintes. Nous insistons pour rendre la musique non seulement accessible mais obligatoire pour tous les jeunes. Voici pourquoi.

L'école étant le seul lieu de formation vraiment démocratique puisque tous y sont soumis, si la musique n'y est pas obligatoirement enseignée, les élèves qui pourront en bénéficier seront encore ceux qui fréquentent un milieu scolaire particulièrement sensibilisé, ou qui demeurent dans des centres très bien organisés, ou encore plus souvent, qui ont des parents en mesure de leur payer des cours en dehors du système. Voilà pourquoi.

Maintenant comment?

Au premier cycle, nous demandons quatre crédits par année pour la musique. Nous croyons que les élèves doivent pouvoir acquérir dès le début du secondaire une compétence suffisante pour découvrir et apprécier leur capacité de contrôle de ce langage artistique et par là même atteindre un niveau d'expression qui puisse les satisfaire. Il ne doit pas y avoir de coupures dès le début.

Au deuxième cycle, les élèves pourront alors faire le choix de poursuivre dans ce langage artistique ou dans un autre et ce, à l'intérieur d'un "bloc d'Art" obligatoire. Actuellement ce sont les pré-requis souvent exigés pour le Cégep qui dictent aux élèves le choix de leur option plutôt que le souci d'une solide formation de base. A partir du moment où dans les faits, on reconnaîtra une place pour le champ des arts au deuxième cycle, il deviendra alors réaliste d'envisager la continuité pour un élève désireux de faire de la musique, tant pour celui qui le fait par goût, que celui qui fait une carrière. Il deviendra aussi possible à ce moment que la certification du cours secondaire soit le reflet d'une formation équilibrée parce qu'elle pourra y inclure un champ de connaissance qui en a toujours été tenu à l'écart.

M. Claude Ryan

Sur le caractère de la formation musicale du secondaire à plus forte raison, je ne suis pas capable de consentir, étant donné que je ne l'ai pas fait pour le niveau primaire. Il eut été quand même davantage possible de l'envisager dans certaines perspectives vu que nous sommes plus près de cet objectif-là. Au secondaire, franchement, je vous répète ce que je vous ai dit, cela ne peut pas être envisagé. Je regarde les données actuelles. D'abord M. Morand qui est à mes côtés, s'en souvient quand il a été question d'ajouter des crédits de science de la nature en deuxième année du secondaire!... Et là, nous avons plusieurs autres problèmes qui se posent à nous. Il n'y a pratiquement pas

d'ouverture. L'ensemble des périodes disponibles est limité par les conventions collectives et les ressources limitées dont dispose le gouvernement. Je n'ai pas de contrôle sur ces deux données qui sont capitales dans l'examen du problème. Si nous voulons déplacer une matière pour faire davantage de place à l'autre, la plupart des groupes d'intérêts qui sont très bien organisés dans notre société s'élèvent. Au bout de la ligne, ils vont voir des députés, des membres du gouvernement. De ce point de vue-là, la marge de manoeuvre dont nous disposons est réellement limitée.

Deuxièmement, quand on regarde la situation actuelle, je constate que le phénomène de discontinuité dont parlait tantôt M. Ducas et dont parle ainsi que d'autres intervenants, est très réel parce que dès le premier cycle du secondaire, le pourcentage des élèves que nous retrouvons dans le choix de la musique est à peu près 35% alors que les arts plastiques font une remontée et recueillent 65% des choix. Alors là, il y a une situation que nous devons examiner de très près, et moi je suis prêt de mon côté à demander à mes collaborateurs du ministère de même qu'aux commissions scolaires de participer à une vérification qui nous permettrait d'établir les causes de cette situation. Je n'ai pas les exposés rigoureux des problématiques serrées qui eussent été nécessaires pour qu'on puisse arriver à des conclusions. Je suis prêt à examiner ce problème-là avec vous, avec les commissions scolaires également et, si nous devions au terme d'un examen comme celui-là en venir à la conclusion qu'un certain redressement s'impose, pas dans le sens de l'obligation encore une fois - j'aime autant que vous ne l'envisagiez pas pour un avenir prévisible, l'avenir imprévisible: tout est possible -, cela je suis prêt à le faire mais je ne peux pas aller beaucoup plus loin ce matin.

Cependant, je suis conscient qu'il y a un problème. En ce qui touche le deuxième cycle du secondaire, le problème est plus sérieux car d'après les données dont nous disposons, là l'enseignement des arts devient complètement optionnel et à cause de toutes sortes de pressions qu'exercent sur les élèves à ce niveau des matières comme les sciences et les mathématiques qui occupent une place peut-être exagérément prépondérante parce qu'elle est commandée par les préalables qui sont requis par les établissements d'enseignement collégial. Il s'est créé un climat ces dernières années en vertu duquel on dit: "si vous avez de bons résultats en classe, si vous êtes bien doués, vous devez vous orienter vers les matières scientifiques. C'est là que vous aurez une carrière intéressante, n'allez pas du côté des autres disciplines". Il s'est créé un climat qui à certains égards est très préoccupant. Nous avons institué des échanges entre le MESS - la Direction de l'enseignement collégial - et le MEQ- secteur de l'enseignement secondaire - pour essayer de trouver des solutions. Soit qu'on assouplisse davantage les exigences des collèges de manière à ce que l'on puisse avoir un peu plus de souplesse au deuxième cycle. Puis là, je dois vous dire une chose, chacun fait ses découvertes. Moi la découverte que j'ai faite, à titre de Ministre de l'Éducation, c'est que vous entreprenez une action pour corriger une situation et vous ne devez pas en connaître le dénouement demain matin parce que ce sont des appareils très complexes, très ramifiés, par conséquent très lents à faire mouvoir. Il y a un problème qui se pose à ce niveau-là qui me préoccupe beaucoup. La solution qui m'apparaît la plus intéressante pour l'avenir, c'est celle qui s'est développée là dans les faits. Il y a un certain nombre d'écoles qui se sont donné une vocation plus forte en matière de formation musicale. On a d'excellents exemples dans à peu

près toutes les régions du Québec maintenant, et je crois qu'il y a peut-être plus de potentiel de ce côté que du côté de l'imposition obligatoire et méthodique partout. Peut-être, si on consentait à mettre un petit peu de ressources pour favoriser cette orientation qui n'est pas aussi contraignante que les autres mais qui produit là où on l'observe, d'excellents résultats, peut-être que c'est une voie d'action que nous devrions retenir ensemble pour l'avenir.

M. Jean-Claude Picard

Je voudrais d'abord remercier Monsieur le Ministre de nous avoir dit qu'une des parties de ses informations est de type statistique. L'ensemble des informations que nous déposons ce matin est de type terrain, c'est-à-dire que les propositions que nous avons mises de l'avant sont basées sur les vingt dernières années au minimum de fréquentation assidue de l'école par les professeurs et la connaissance approfondie de la situation que nous avons vécue tous, chacun et chacune d'entre nous, dans l'enseignement et depuis le Rapport Parent dans les années 1960-1965.

Deuxième chose, j'aimerais de nouveau rappeler que nous avons essayé de donner à notre réflexion une prospective d'avenir en sachant fort bien que pour envisager des solutions, et cela dans chacune de nos propositions, nous devions aller plus loin que de faire le constat de la situation actuelle. On sait que dans la situation actuelle, il y a des choses qui ne peuvent pas changer. Mais les contraintes qu'elles soient de l'ordre des conventions collectives, etc., je sais qu'elles peuvent être améliorées. Et je terminerai en disant, Monsieur le Ministre, vous avez devant vous des gens qui se considèrent musiciens éducateurs et aussi artistes. Une des personnes que nous respectons au Québec est M. Frédéric Back et nous acceptons ce matin avec grand plaisir de jouer le rôle de "l'homme qui plantait des arbres". Alors nous sommes sûrs que si nous réfléchissons ensemble dans une prospective d'avenir, il y a des solutions.

Vous en avez évoqué une qui est celle du deuxième cycle du secondaire où on pourrait peut-être privilégier dans une régionale qu'il y ait une école à prédominance musicale. Je pense que c'est une chose que l'on peut discuter. Vous avez aussi évoqué la possibilité de mettre sur pied un groupe de travail. Le message que je voudrais donner ce matin, c'est que vous avez dans la salle un groupe de personnes qui ont réfléchi ensemble depuis dix-huit mois et qui se met à votre service pour vous donner toujours le point de vue du terrain, de ceux qui ont un grand apprentissage et une grande connaissance de ce qui se passe réellement dans les écoles.

M. Laurent Laplante

Organisation 2.A3 : La formation musicale est accessible comme cours de concentration, de spécialisation et comme cours complémentaire au niveau collégial, comme cours de spécialisation et comme cours complémentaire au niveau universitaire.

M. Yves Préfontaine

La situation actuelle permet effectivement d'offrir les cours cités dans cette proposition. Et comme vous avez pu le lire dans le rapport, les collèges et cégeps qui dispensent la formation musicale ne pourront remplir adéquatement leur rôle que dans la mesure où l'élève aura pu, au cours de ses études antérieures tant à l'élémentaire qu'au secondaire, profiter d'une fréquentation assidue et continue de la discipline musicale. Le libellé de cette proposition constitue donc la suite logique de celles qui précèdent puisqu'elle établit le parachèvement d'une formation professionnelle, sans compter qu'à l'université et au collège, l'étudiant est mis en contact avec un grand nombre de disciplines qu'il peut éventuellement utiliser pour enrichir sa formation. Nous souhaitons insister ici sur un des aspects de l'enseignement de la musique aux niveaux post-secondaires: celui des cours complémentaires. Dans la foulée de ce qui a été exprimé par le Comité d'orientation depuis le début de nos interventions, la musique doit être présente à tous et à toutes également au cours des études collégiales et universitaires, dans l'optique d'une accessibilité constante tout au long de la formation académique d'un individu. Nous cherchons à enrichir de façon appréciable la vie musicale de cette province. Permettons donc alors au plus grand nombre d'exercer, de côtoyer, d'apprivoiser, de privilégier cette forme artistique dont les retombées intellectuelles ont déjà été démontrées. La mise sur pied d'une façon systématique, dans toutes les institutions d'enseignement supérieur, de cours complémentaires à la disposition de la population étudiante aura pour effet immédiat d'élargir considérablement le bassin des mélomanes, d'augmenter la pratique de la musique par un très grand nombre de non-professionnels, d'intégrer, voire d'ancrer solidement la musique dans les moeurs.

Actuellement, non seulement tous les collèges et universités n'offrent pas de cours complémentaires en musique, mais ces cours ne sont même pas proposés dans toutes les institutions, facultés ou départements qui en dispensent la spécialisation ou la concentration.

En plus de constituer un élément essentiel de la formation fondamentale, les cours complémentaires devraient être conçus pour permettre à la personne qui a poursuivi des études musicales tout au long de ses études primaires et secondaires de garder un étroit contact avec cet art au collège et à l'université, si elle choisit une orientation autre. Ils pourront être pensés et conçus pour qui l'aura écarté de son cheminement au cours du deuxième cycle du secondaire; enfin pour qui aura le désir de l'exercer pour son plaisir, conscient de ses propriétés bénéfiques. Dans la pratique, cet effort de continuité peut prendre de nombreuses formes: au cours de nos récentes communications, il a beaucoup été question de chant choral. Economique, le chant choral! - Mais il pourrait s'agir de formation orchestrale, d'histoire, de littérature musicale etc.; toujours dans la double perspective soit de ne pas perdre le contact avec une expérience passée ou soit de se frotter ne fut-ce que l'espace de quelques trimestres, non seulement à une des grandes panacées de l'histoire, mais puisqu'il faut encourager le sport, à une des plus extraordinaires gymnastiques de génie humain.

M. Claude Ryan

C'est peut-être bon, avant que je vous indique la position qui me semble devoir être présentée ce matin, que je résume brièvement la situation actuelle.

En plus des cours complémentaires en musique qu'on retrouve dans la très grande majorité des établissements collégiaux, d'ores et déjà la formation musicale se retrouve dans trois programmes différents: la concentration générale en arts, le programme pré-universitaire de musique et le programme professionnel en musique populaire. La concentration générale en arts où la musique qui peut occuper jusqu'à six cours est offerte présentement par quatre cégeps et vous me corrigerez si je fais des omissions, il s'agit des Cégeps de Joliette, St-Laurent, Sherbrooke et Vanier.

Le programme pré-universitaire de musique est dispensé par neuf cégeps, deux collèges privés et deux écoles privées spécialisées en musique de même que par le réseau des conservatoires dont plusieurs établissements dispensent un programme qui est établi en collaboration avec la Direction de l'enseignement collégial. Au total, nous constations en 1986 qu'il y avait 1136 élèves inscrits dans ce programme 502. Finalement, le programme de musique populaire est dispensé par quatre cégeps seulement.

A la proposition qui est formulée, j'apporterais la réponse suivante: en ce qui touche les cours de concentration et les cours de spécialisation, il n'est pas possible de les établir de manière obligatoire dans tous les collèges. Il faut que nous assurions la présence de cet enseignement dans chaque région. Déjà si on considère l'apport des conservatoires dans chaque région du Québec, on dispose présentement d'un enseignement collégial dans ces deux programmes dont je parlais. Il y a peut-être lieu de faire davantage encore. Il y a peut-être des améliorations qui s'imposent dans les régions qui sont davantage peuplées en tenant compte d'un nombre plus grand de cégeps. Ce sont des choses qui peuvent être examinées mais de façon générale, je considère qu'on ne peut pas accepter que ce soit offert de manière obligatoire dans chaque cégep et je pense que tout le monde en conviendra facilement.

En ce qui touche les cours complémentaires, comme je l'ai dit tantôt, la plupart des établissements les offrent déjà. Evidemment, il y a une question de demande qui est impliquée, il faut qu'il existe une demande pour que l'établissement offre le programme. Et j'ajoute une chose et je pense que cela complète notre information, moi je m'inquiète quand je regarde notre enseignement secondaire et notre enseignement collégial. Je suis encore plus inquiet de la très faible place qui est malheureusement accordée à la littérature. Je suis étonné de constater combien on néglige cet aspect tout à fait fondamental dans toute formation humaniste et il y a beaucoup d'autres carences auxquelles je dois songer comme responsable des deux ministères dont la charge m'a été confiée; je vous assure que les disciplines humaines classiques ont connu un joli recul depuis une vingtaine d'années, et je pense que nous devons combler cette carence d'une manière ou d'une autre parce que plus on avancera, plus on constatera qu'on ne peut effacer du revers de la main, même au nom d'une réforme de l'enseigneement, des siècles et des siècles de tradition littéraire, historique ou politique, etc.. Donc de ce côté, nous avons de grandes carences aussi.

M. Jean-Claude Picard

D'abord, nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous Monsieur le Ministre. Cependant nous croyons que tout au long des études élémentaires, secondaires et collégiales, le français comme tel à suffisamment d'espace-temps pour permettre la connaissance de la littérature.

Quant à la musique au collégial, il ne faut pas partir de la proposition de demander que la musique soit obligatoire au collégial: cela n'a jamais été dans la proposition. Ce n'est pas la demande que nous faisons. Dans nos discussions, une des grandes interrogations que nous nous sommes posées, en tant que représentant à la fois les parents, les commissaires d'écoles, les directeurs d'école et les musiciens et ceux qui sont dans la salle, nous nous sommes même posé la question tout à fait contraire. Nous avons examiné avec beaucoup d'attention le nombre d'établissements par rapport à la possibilité de clientèle. Quand on sait qu'il y a douze cégeps au Québec qui sont reconnus aptes à décerner un DEC avec une concentration musique; qu'il y a, à côté, dans le système parallèle au moins sept conservatoires qui sont aussi reconnus aptes à décerner le DEC; qu'il y a aussi quelques écoles privées et qu'on est dans un coin de pays où il y a abondance de maisons de formation par rapport à la clientèle possible au niveau collégial; même si les statistiques tendent à prouver que dans les dernières années il y a augmentation de clientèle, notre pratique à nous tend à prouver que nous sommes en gestion de décroissance de clientèle et particulièrement à ce niveau. Je voulais simplement attirer votre attention, Monsieur le Ministre, sur le fait que dans nos propositions, il n'y a pas de demande d'obligation au niveau collégial. Maintenant je passe la parole à M. Yves Préfontaine.

M. Yves Préfontaine

Cela concerne le nombre d'institutions qui offrent les cours complémentaires. Enfin, cela nous semblait impératif que ces cours puissent être offerts précisément dans l'esprit d'une continuité pour les gens qui n'ont pas nécessairement l'intention de faire une carrière musicale. C'est la première chose. La deuxième chose est donc concernant le nombre de ces institutions. Je ne crois pas que ce soit la majorité des collèges qui offrent effectivement, là où la musique est offerte actuellement, à titre de cours complémentaire. Une dernière information, je crois qu'il n'y a plus qu'une seule école privée actuellement qui enseigne au niveau collégial.

M. Claude Ryan

On me dit qu'au niveau collégial, il y aurait de vingt à vingt-cinq établissements qui offrent l'enseignement de la musique à titre complémentaire.

M. Jean-Claude Picard

Est-ce qu'il y a une exactitude entre le fait d'offrir la formation et le fait de dispenser la formation?

M. Claude Ryan

Effectivement dispensée, d'après les renseigneeents qu'on me donne.

Maintenant, j'aimerais ajouter un autre renseignement si vous me le permettez, Monsieur le Président. Comme ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, je lis tout le courrier qui m'est adressé et il m'arrive un courrier abondant chaque semaine et j'y réponds généralement moi-même. Je ne me souviens pas d'avoir reçu une lettre d'un citoyen ou d'une citoyenne me disant qu'elle aurait voulu avoir accès à une formation musicale de niveau collégial et que cela lui aurait été impossible. Il ne doit pas y avoir un problème très généralisé parce qu'en général quand une situation est le moindrement aiguë, le ministre en est immédiatement saisi et vous n'avez pas idée comment les gens s'adressent au ministre pour lui faire part de leurs problèmes. Mes collègues des deux ministères le savent parce que je les harcelle littéralement de demandes de notes d'information, parce que je veux réagir en connaissance de cause aux représentations qui me sont adressées mais sur ce point plus précis, je vous assure que je n'ai pas souvenance d'avoir eu une lettre d'aucune personne.

M. Gilles Simard

Monsieur le Ministre, il y a toujours une bonne différence entre l'offre théorique que font par exemple les institutions d'enseignement supérieur en terme de cours de musique et la réalité, encore une fois. Par exemple, en ce qui concerne le milieu universitaire, il y a effectivement une offre théorique de tous les cours qui sont offerts en musique. Il faut comprendre que ces cours sont déjà des cours qui sont dispensés aux spécialistes. Si bien qu'à toute fin pratique, l'étudiant qui est dans une autre discipline et qui voudrait compléter sa formation par des cours de musique se verrait à peu près dans l'impossibilité d'accéder à une formation complémentaire.

M. Laurent Laplante

Principe: 2.B — Toute formation musicale en milieu scolaire devra être dispensée par du personnel qualifié.

Principe: 2.B1 — Toute formation musicale en milieu scolaire devra être dispensée par des spécialistes détenant un baccalauréat en musique ou l'équivalent, ainsi qu'un permis d'enseignement pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

M. Gilles Simard

Monsieur le Ministre, ces propositions visent à améliorer la formation musicale en milieu scolaire par le biais de la formation des maîtres. Elles comportent deux aspects. Il s'agit d'une part, de la compétence musicale des professeurs et d'autre part, de leur compétence pédagogique.

Dire qu'il faut des spécialistes détenant un baccalauréat en musique ou l'équivalent, est une façon d'affirmer que la compétence musicale s'acquiert suite à une longue expérience et beaucoup de temps.

La musique étant un art, son acquisition ne relève pas du seul domaine de la connaissance. On ne devient pas spécialiste en musique parce qu'on aurait assimilé quelques notions de théorie musicale, d'analyse ou d'histoire. Devenir musicien exige, également et surtout, l'acquisition d'un savoir-faire par une sérieuse et longue pratique instrumentale, un développement auditif très complexe, ainsi qu'une fréquentation assidue du répertoire musical. C'est tout cela qui fait la compétence du spécialiste en musique. Une telle formation à notre avis, ne s'acquiert pas par simple immersion dans un volet de quinze crédits ou même un certificat de trente crédits. Il ne s'agit pas uniquement de comprendre certains aspects de la musique, il faut l'expérimenter comme un art véritable. Et c'est également tout cela, ce savoir et ce savoir-faire, que le professeur de musique doit transmettre aux jeunes à tous les niveaux, s'il veut leur transmettre véritablement un art. Autrement, le cours de musique est un échec.

Quant à la compétence pédagogique dont il est question, elle est déjà reconnue et fait l'objet d'un contrôle par le MEQ. Le permis d'enseignement se veut un moyen de fournir aux futurs professeurs un minimum d'information et de réflexion, d'observation et de pratique, concernant l'acte d'enseigner. On en reconnaît la nécessité car il ne suffit pas d'avoir acquis bien sûr ce qu'il faut enseigner, il faut également apprendre à le transmettre.

Enfin, il est important de le mentionner, les ressources exigées par ces propositions en terme de personnel qualifié existent déjà au Québec. Il suffit de les utiliser.

M. Claude Ryan

J'aimerais qu'il suffise de les utiliser, cela simplifierait ma besogne mais il faut utiliser ceux qui sont en place en raison de contraintes dont j'ai parlé dès le début de notre échange de ce matin.

Je voudrais d'abord rappeler les grandes données de la situation actuelle selon les renseignements dont nous disposons qui sont encore d'ordre statistique surtout. Au primaire, l'enseignement de la musique est dispensé dans un certain nombre de cas par les titulaires de classe. Alors là, je n'ai pas les renseignements sur les qualifications particulières que les personnes peuvent posséder en matière musicale. Parmi les spécialistes que nous comptons au primaire pour l'enseignement de la musique - il y en a quelque mille -, 27% ont un baccalauréat en musique et un permis d'enseignement; 31% ont un baccalauréat en musique et n'ont pas de brevet d'enseignement; 16% ont un baccalauréat en pédagogie, une première formation en musique, sans avoir un baccalauréat ou un diplôme du conservatoire et 27% n'ont aucune préparation en musique. Au secondaire, je n'ai pas de statistiques pour l'instant et j'ai toute raison de croire que la situation est meilleure que cela, étant donné que nous exigeons pour l'enseignement d'une matière que la personne possède un diplôme dans cette matière et un diplôme de niveau universitaire.

Sur le principe qui est proposé, qui est contenu dans la proposition énoncée tantôt, je suis d'accord de manière générale. Toutefois, le droit de gérance des commissions scolaires, la pression exercée au cours des dernières années par la diminution des clientèles et par le volume des enseignants en disponibilité, a fait que certaines personnes qui dispensent actuellement la formation musicale dans les écoles n'ont pas de brevet d'enseignement, parfois pas de brevet ou de diplôme en musique. C'est une situation que vous connaissez comme moi, qui a été créée par tout ce problème des mises en disponibilité, le phénomène du "bumping" et l'imprécision des conventions collectives à cet égard. Heureusement, je pense que nous sommes en train d'émerger de cette situation. Le nombre des enseignants disponibles a diminué considérablement. Il se concentre surtout dans la formation professionnelle et dans le secteur anglophone de notre système d'enseignement. Pour le reste, il n'y a pas de problèmes majeurs. Le critère de compétence a fini par faire son entrée dans les conventions collectives mais n'est pas aussi clairement affirmé qu'on pourrait le souhaiter dans toutes les priorités qu'il devait se voir reconnaître. Il faudra que la prochaine ronde de négociations nous aide à progresser de ce côté-là. Il reste encore de la marge pour des clarifications à ce point de vue. C'est un héritage que nous avons construit ensemble. Je pense qu'un bon nombre d'entre vous doivent être syndiqués aussi. On ne peut pas mettre la faute uniquement sur la CEQ, on ne peut pas la mettre uniquement sur le gouvernement. Nous avons signé ensemble. Nous en portons ensemble la paternité. Moi, j'ai signé les dernières conventions collectives des enseignants. Je ne vous pas ici pour les dénoncer par conséquent, mais il y a des clarifications que nous pourrons rechercher ensemble en vue d'arriver à une qualification plus solide, plus éprouvée, des personnes chargées de l'enseignement de la musique.

En ce qui touche le niveau primaire, vous avez sans doute pris connaissance de l'avis récent du Conseil supérieur de l'éducation sur la formation artistique à l'école. Le Conseil, dans son avis, émet des doutes sur l'approche strictement disciplinaire adoptée dans les programmes d'art et véhiculée, si j'ai bien compris, dans la proposition que vous nous soumettez ce matin, et recommande au ministre de réexaminer cette approche et d'expliciter les objectifs généraux de cette formation de base que des spécialistes et des généralistes devraient poursuivre en ce domaine. Il s'agit là d'un souhait très important parce que nous serons appelés à faire - je n'ose pas dire au cours des prochains mois, c'est une affaire d'au moins deux, trois ou quatre ans -, l'examen de cette recommandation du Conseil supérieur de l'éducation qui vient se greffer d'ailleurs à tout le problème de la formation des maîtres au niveau universitaire qui a donné lieu à un avis très élaboré du Conseil des universités il y a quelques mois et sur lequel nous commençons à peine à nous pencher dans les deux ministères dont j'ai la responsabilité, parce que ça regarde les deux. Par conséquent, je suis heureux de souscrire en principe à l'orientation qui est véhiculée dans la proposition, mais il y a une interrogation sérieuse qui vient d'être formulée par le Conseil supérieur de l'éducation dans l'avis qu'il m'a remis récemment sur la formation artistique à l'école.

M. Jean-Claude Picard

Je pense que quand on regarde le rapport du Conseil supérieur de l'éducation que nous avons eu le plaisir de lire nous aussi, Monsieur le Ministre, on voit qu'à la page vingt-deux, on dit que, pour les arts, "les modes d'expression artistique étant différents d'une discipline à l'autre, exigent de la part de l'enseignant une formation artistique spécialisée doublée d'une formation pédagogique adéquate". Si j'étais retors le moindrement, j'aurais presqu'envie de ramener cela à ma proposition de tantôt et de dire que ... - mais je ne le ferai pas je sais que vous avez une très bonne mémoire - je dirais: reprenons la musique et ... je sais que vous avez déjà lu dans ma pensée.

M. Gilles Rimard

Monsieur le Ministre, vous nous avez rappelé tout à l'heure que le programme de formation des arts, que vous reconnaissez, comporte plusieurs arts. Nous vous disons ici par ces propositions, qu'il est impossible de former des spécialistes en musique et dans d'autres arts par la voie qui nous est actuellement proposée, c'est-à-dire par un volet de quinze crédits. Je ne sais pas ce qu'en diraient les quatre arts, mais il nous apparaît très difficile, quasi impossible, puisqu'il s'agit non pas seulement d'un savoir mais d'un savoir-faire, par une seule formation de quinze crédits très courts, d'initier les professeurs éventuels d'art, à enseigner à la fois la musique et autre chose.

M. Claude Ryan

C'est une possibilité intéressante dans l'étude que nous allons poursuivre au cours des prochains mois sur la formation qui doit être dispensée aux futurs enseignants du niveau primaire et du niveau secondaire. C'est sûrement une proposition que nous pourrons examiner de manière très attentive.

M. Jean-Claude Picard

J'ajouterai, Monsieur le Ministre, en faisant l'hypothèse que la musique ait pu être obligatoire dans les deux premières années du secondaire, qu'elle ait pu être optionnelle dans les trois années de fin de secondaire et qu'elle ait pu être sanctionnée par un DEC en musique qui, à ce moment-là, aurait atteint un autre niveau, là on pourrait peut-être dire qu'on commence à augmenter le niveau de formation. Mais actuellement je le redis, puisque pour nous c'est tellement important, la situation actuelle à laquelle vous vous référez constamment nous oblige, nous dans les écoles, à recommencer la formation de niveau en niveau. Au deuxième cycle du primaire, on recommence. Quand les étudiants nous arrivent à l'école secondaire, on recommence et il faut être professeur de secondaire I pendant des années pour le constater. La chance que vous avez vous, c'est de nous faire des réponses statistiques. La malchance que moi si je suis enseignant en secondaire I, c'est qu'à chaque année quand j'ai à dispenser un enseignement obligatoire à des jeunes qui ont douze et treize ans et à qui je suis obligé de transmettre des connaissances et des

habiletés, je parle dans un désert parce que les enfants dans l'ensemble n'ont pas eu une connaissance de la musique quand ils étaient dans les degrés inférieurs. Alors j'aurais presque envie d'ajouter que tantôt vous nous avez ouvert une porte et je ne replanterai pas mon clou encore une fois sur l'obligation de l'élémentaire, vous nous avez dit ce que vous en pensiez. Cependant vous avez ouvert la porte sur la possibilité de créer des écoles à vocation musicale comme solution préférable à l'imposition. J'aurais presqu'envie de vous demander, Monsieur le Ministre, ce matin, est-ce que vous seriez en mesure de commencer à prendre un engagement là-dessus?

M. Claude Ryan

Non, pas ce matin. L'autre jour, je m'en allais à un Sommet régional. Juste avant de partir, j'ai reçu un appel du Président du Conseil du trésor. Il m'a dit: "Monsieur Ryan, quels engagements allez-vous prendre là-bas?" J'ai dit: "Je ne pense pas que je prendrai des engagements". Il dit: "Très bien, je vous remercie". On ne peut pas comme ministre, aller se promener dans une réunion comme celle-ci et dire aux gens pour recueillir des applaudissements: "Très bien, comptez sur moi". Je vous dis: on va examiner cette orientation-là. Elle est déjà inscrite dans les faits. On peut envisager la possibilité de l'amplifier et la manière dont nous procédons au gouvernement, c'est la suivante: si le ministre est convaincu qu'il faille agir dans cette voie-là, il lui appartient de présenter des demandes de crédits additionnels ou de déplacements de crédits parmi ceux dont il dispose déjà et les soumettre aux instances appropriées du gouvernement. Une fois qu'il a franchi ces différentes étapes de tamisage, là, il peut se présenter en public et dire: l'an prochain, nous ferons ceci. Nous n'en sommes pas là. Je vous le dis franchement. Mais je voulais vérifier cette orientation-là avec vous à l'occasion du Sommet et je suis intéressé à travailler dans cette direction. D'ailleurs nous en avons causé, mes fonctionnaires et moi-même à plusieurs reprises.

M. Jean-Claude Picard

Remarquez, Monsieur le Ministre, nous étions d'autant plus heureux de travailler avec vous et Mme Bacon aujourd'hui parce que nous connaissions votre rigueur et je pense que plus la personne avec qui nous discutons est rigoureuse, plus cela nous force à être précis dans nos demandes. J'ajouterai qu'une de nos constatations dans le préambule que j'avais fait, c'est que nous croyons que certains engagements que nous vous demandons semblent ajouter, mais nous disons que si on ne faisait que rationaliser, on pourrait adopter ou du moins mettre en marche certaines de ces propositions dans le système public et je ne suis pas sûr que ce qu'on demande représente plus d'argent. Je suis sûr que ce qu'on demande représente une meilleure utilisation des ressources qui existent déjà.

M. Laurent Laplante

Principe 3: Dans le cadre scolaire, chaque élève qui en manifeste l'intérêt a accès à une "voie enrichie" en musique, subventionnée par le ministère de l'Education s'il s'agit d'un programme reconnu.

M. Richard Ducas

Monsieur le Ministre, évidemment on parle de "voie enrichie". Il s'agit d'une voie d'élite - il faut bien appeler les choses par leur nom - et vous comprendrez que cette proposition-là arrive à ce moment-ci parce qu'on présuppose que l'ensemble des étudiants du Québec auraient été initiés à la musique. Ce qui est recherché en fait par cette proposition, c'est deux choses: d'abord, celle de rendre accessible une formation plus poussée dans le cadre scolaire en se servant de ce qui est partout au Québec, donc ce qui existe déjà en force, et la deuxième chose est de regrouper les ressources de chaque milieu, chaque région autour du pôle de l'école. En d'autre mots, il s'agit d'offrir aux Québécois et aux Québécoises qui le désirent, des études musicales plus approfondies, avec des ressources suffisantes et éventuellement sans avoir à débourser de supplément. On pense que les subventions qui sont accordées aux écoles privées, dont on parlera tout à l'heure, pourraient être utilisées dans le cadre scolaire. Bien entendu, les programmes de ces études sont ceux reconnus par le MEQ.

Cette proposition de "voie enrichie" ferait avancer le Québec sur plusieurs plans. D'abord, elle rendrait accessible un cheminement musical avancé dans le cadre de la formation générale avec des modalités d'organisation dont on pourra parler à la proposition numéro cinq.

Deuxièmement, elle assure une continuité dans la progression des apprentissages et évite les éternels recommencements.

Troisièmement, elle enrichit le cadre scolaire de nombreuses compétences musicales, issues de chacun des milieux qui sont souvent en marge de l'école actuellement.

Quatrièmement, elle ferait grandir ensemble, et on pense surtout ici dans des centres régionaux moins bien fournis que peuvent l'être Québec et Montréal, donc elle ferait grandir ensemble dans leur milieu socio-culturel, le musicien et le public.

Elle permet cinquièmement, à chaque milieu, de garder nos jeunes en évitant ainsi des déracinements précoces, des pertes de ressources humaines dans beaucoup de régions qui s'en trouvent appauvries, et elle fait en sorte que la musique sera présente dans, pour et par le milieu lui-même.

Imaginez en terminant, Monsieur le Ministre, puisqu'on parle de "voie enrichie", un Québec où chaque polyvalente aurait sa chorale, son stage-band, son orchestre parce qu'éventuellement il faudra bien y venir. On pense que l'esprit des polyvalentes s'en trouverait radicalement changé.

M. Claude Ryan

Je pense que cette proposition rejoint l'orientation que je mentionnais plus tôt concernant des écoles qui se donnent une vocation plus intensive en matière de formation musicale. Je ne pense pas qu'il pourrait être question d'implanter des voies enrichies dans toutes les écoles. Cela c'est impossible et nous n'allons pas dans ce sens-là d'ailleurs. De manière générale, le scénario dont nous avons déjà des éléments très intéressants - onze écoles de niveau secondaire et six écoles de niveau primaire - pourrait peut-être se développer. Nous avons imaginé diverses formules de ce point de vue et il nous apparaît que si nous pouvions éventuellement disposer d'une trentaine d'écoles de cette nature à travers le Québec, - elles seraient en mesure d'offrir une formation musicale plus intense à peu près à tous les élèves qui pourraient en faire la demande ou dont les parents en feraient la demande. Est-ce que nous pourrions disposer de ressources à cette fin? Est-ce que nous pourrions disposer de la collaboration des commissions scolaires qui est un facteur essentiel comme je l'ai mentionné déjà? Je pense que ça vaut la peine d'être examiné et nous autres, nous sommes prêts à travailler dans cette direction comme je l'ai déjà indiqué.

Je pense que les commissions scolaires travaillent de plus en plus à donner une vocation individualisée à chaque école pour que l'école publique soit vraiment attrayante avec toutes les ressources que nous y mettons. Il faut que chacune se donne une personnalité propre, une vocation qui la distingue des autres. On constate que ces écoles, qui se sont données une vocation particulièrement remarquée en matière de formation musicale, obtiennent un appui et des résultats assez remarquables. Alors par conséquent, il y a matière à examen de ce côté-là. Cela demanderait d'envisager des fonds. Il faudrait envisager par exemple que lorsque'une école veut s'orienter de ce côté-là, on lui donne un certain fonds de départ pour qu'elle puisse acquérir les équipements dont elle a besoin. Il y a une commission scolaire, la Commission scolaire Ste-Thérèse, l'an dernier qui nous a fait une demande. Elle voulait implanter l'enseignement de la musique au secondaire. Nous avons fait exception aux dispositions prévues l'année dernière en matière budgétaire. Nous lui avons donné une allocation très appréciable. J'étais très heureux de l'insistance que la commission scolaire déployait à cette fin. On pourrait aller plus loin dans cette direction-là. Cela reste dans des dimensions qui peuvent être envisagées sérieusement et peut-être qu'on aurait intérêt à travailler ensemble. Plus on va créer de centres d'excellence, plus l'effet de rayonnement de ces centres d'excellence va se communiquer ailleurs aussi. Cela ne sera pas par voie d'imposition encore une fois, mais par voie de communication. Eventuellement, souhaitons-le, peut-être de contagion. Je pense que la qualité de l'enracinement sera beaucoup plus fort. Alors par conséquent, ici nous sommes très ouverts à considérer des actions concrètes dans la direction qui est proposée.

M. Alain Masson

Je vous rappelle que ce sont des voies, les voies qui mènent à la voie enrichie, des voies qui sont parsemées d'embûches. Nous y sommes parvenus en raison d'efforts inouïs et j'aimerais rappeler également que toute la partie opérationnelle d'achats des instruments est un problème, et elle est reliée également au curriculum du secondaire, de sorte que si vous voulez donner suite à un projet, j'entends par là d'écoles à vocation musicale au secondaire et au primaire, il faut que cela soit relié à la volonté de changer les curriculum donc les régimes pédagogiques également. Il est difficile actuellement de retirer ces deux éléments de la discussion.

M. Claude Ryan

Il ne faut pas oublier que le régime pédagogique laisse quand même une marge de souplesse non négligeable aux commissions scolaires et aux directions d'écoles. Les heures qui sont mentionnées dans le régime pédagogique le sont à titre indicatif et le développement de ces écoles à concentration musicale illustre bien la marge de souplesse que peuvent utiliser des administrateurs scolaires et des éducateurs qui veulent prendre leurs responsabilités. Et je ne me souviens pas d'avoir reçu aucune représentation des directions de ces écoles, de ces dix-sept écoles, m'indiquant qu'ils étaient incapables de fonctionner ou empêchés sérieusement de fonctionner à cause du régime pédagogique. Mais les points que nous avons abordés tantôt dans un même contexte sont là quand même et je ne veux pas les effacer. Si c'est cela que vous avez voulu dire, je suis d'accord avec vous.

M. Richard Ducas

Moi, je prends bonne note avec beaucoup de plaisir de ce que vous nous signalez, Monsieur le Ministre, au sujet de ces écoles plus spécialisées. Evidemment, notre propos va plus loin que cela, dans une perspective d'avenir, et effectivement l'effet d'entraînement dont vous parlez existe déjà. Cependant ce qui est difficile, c'est de pouvoir, sans déraciner les jeunes trop tôt de leur milieu, donc pouvoir offrir les services sur place dans certaines régions. Je suis passé par la Côte-Nord pendant un certain nombre d'années et, sans faire des prouesses de bénévolat, on ne peut pas arriver à ce genre de résultat-là et ce que nous proposons ici, c'est de nous servir d'une richesse collective que nous avons, celle qui s'appelle un système scolaire fort bien organisé, très bien muni et de s'en servir comme levier pour faire avancer le jeune qui désire aller plus loin en musique.

M. Jean-Claude Picard

Ma seule inquiétude, c'est quelquefois qu'on nous donne ou qu'on puisse arriver - j'ai presqu'envie de le dire, à nous donner bonne conscience... Par exemple dans une commission scolaire régionale, si on arrivait à faire une école spécialisée en musique et qu'on s'en serve aussi comme excuse pour ne pas en faire dans les autres écoles, je pense que c'est toujours ce à quoi il faudrait

faire extrêmement attention. La "voie enrichie" est une chose importante qui s'adresse à l'élite, comme disait M. Ducas, mais qui s'adresse aussi à celui qui veut en faire plus que la moyenne, mais qui ne veut pas nécessairement devenir un musicien professionnel. Il faut faire attention de ne pas éliminer d'office tous les autres étudiants dans un même territoire.

M. Claude Ryan

J'accepte la distinction.

M. Jean-Claude Picard

Monsieur le Président, avec j'espère l'assentiment de nos collègues avec qui vous avons travaillé ce matin, je vous demanderais d'enchaîner les propositions quatre, cinq et six et qu'ensuite, on les rediscute l'une après l'autre. Mais c'est parce que de plus en plus, je pense qu'elles sont intimement liées et qu'il est difficile de parler des écoles de musique privées sans parler des conservatoires, de parler d'intégration sans parler d'écoles de musique ou de conservatoires. Alors je vous le demande.

Mme Lise Bacon

Oui.

M. Claude Ryan

Oui.

M. Laurent Laplante

Principe 4: Le système scolaire: le ministère de l'Education et celui de l'Enseignement supérieur et de la Science (MEQ-MESS), intègrent les ressources des autres structures de l'enseignement musical et les organisent pour permettre à la clientèle d'avoir une formation musicale de qualité durant tout son cheminement. Il faut unifier la coordination gouvernementale de la formation musicale.

Organisation 5: Le rôle des écoles de musique privées dans le "programme enrichi": elles demeurent autonomes et s'associent au besoin aux commissions scolaires par protocole d'entente.

Organisation 6: Le réseau des conservatoires de musique est intégré à celui de l'Education et de l'Enseignement supérieur et de la Science et conserve ses objectifs professionnels.

M. Marcel Filteau

SUR L'INTEGRATION

Lorsque l'Etat accepte d'investir dans un service à la population, il doit le faire en respectant certaines règles du jeu. D'abord, éviter de financer des structures parallèles qui parfois se font compétition en offrant les mêmes services sur un même territoire. Aussi, assurer l'accès de tous les citoyens aux services offerts et cela dans toutes les régions du Québec. Enfin, il doit rentabiliser au maximum les ressources existantes. Pour cela, nous croyons qu'il serait souhaitable que l'Etat québécois prenne l'orientation suivante: que l'argent investi dans la formation musicale soit dispensé dans une seule structure c'est-à-dire MEQ-MESS. Ceci permettrait d'une part d'éviter la multiplication des institutions et des structures et d'autre part, d'assurer un accès à des services de qualité dans toutes les régions du Québec, de s'assurer que les ressources existantes possèdent les moyens nécessaires pour bien fonctionner, d'économiser sur la structure administrative pour investir davantage sur les services à la clientèle.

ECOLES DE MUSIQUE PRIVEES

Mme Pauline Morrier

SUR LA VOIE ENRICHIE ET LES ECOLES DE MUSIQUE PRIVEES

Que les écoles de musique privées participent par protocoles d'entente à la "voie enrichie", voilà un moyen efficace de répondre à un urgent et impératif besoin de l'enfant intéressé. Voilà un moyen d'éviter des dédoublements, le démantèlement des structures existantes, la discrimination socio-culturelle. Que les écoles de musique privées soient les partenaires des commissions scolaires, voilà une façon de rendre accessible la "voie enrichie" en exerçant une bonne utilisation des ressources, c'est-à-dire en rationalisant les ressources humaines, techniques, pédagogiques, disciplinaires ou financières. Ces protocoles permettraient à chaque élève de la "voie enrichie" d'atteindre, dans des conditions essentielles à une continuité garantie, la formation musicale désirée, à l'âge désiré, au rythme d'apprentissage qui lui est propre.

Il recevrait une formation graduelle et spécialisée dans la discipline de son choix avec un professeur qualifié, spécialiste, compétent, présent dans le milieu, suivant un programme spécifique et reconnu en raison des affiliations aux programmes et moyens de contrôle. Il aurait un encadrement compétent et indispensable dans un environnement approprié, enrichissant où il pourrait apprendre la musique, faire de la musique et vivre la musique chorale, musique d'ensemble: orchestre, harmonie instrumentale, duo, trio et le reste et ce, tant et aussi longtemps que son intérêt demeure, avec un suivi pédagogique et une continuité primordiale. Ces protocoles d'entente sont une avenue: 1) logique; 2) applicable; 3) bénéfique; 4) indispensable.

Les écoles de musique privées avec permis de culture personnelle, sont des outils développés par le milieu. Les écoles de musique privées qui offrent une certification reconnue - donc un enseignement de qualité - existent. Elles sont nombreuses, elles regroupent présentement 22,000 élèves au Québec et se retrouvent dans toutes les régions administratives. Elles peuvent donc répondre adéquatement et professionnellement à la "voie enrichie".

Les principaux axes de développement à court terme pour réaliser cette proposition:

1) permettre l'accessibilité à la voie enrichie;

2) permettre les protocoles d'entente entre les commissions scolaires et les écoles de musiques privées.

M. Jean-Claude Picard

SUR LES CONSERVATOIRES

L'objectif fondamental est que toute l'action des maisons de formation soit réunie sous une seule autorité décisionnelle dans le but suivant: mettre un terme à l'éparpillement des ressources financières et humaines. Le message que nous avons reçu au cours de nos colloques et au cours du Forum, et que nous vous transmettons aujourd'hui est le suivant: le Québec est-il assez riche pour soutenir deux, trois systèmes parallèles, subventionnés par la même maison, se faisant compétition pour une clientèle somme toute assez restreinte. Devons-nous rappeler que sur un territoire comptant plus ou moins 6 millions d'habitants, on dénombre plus d'une douzaine de cégeps et sept conservatoires reconnus aptes à décerner un DEC, sept conservatoires et six universités reconnus aptes à décerner des diplômes de premier niveau universitaire? Le morcellement des clientèles a sans doute fait plus de mal que de bien; les "chicanes" futiles, les discussions sans fondement ont miné trop d'énergie.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, cette proposition n'est pas un jugement péjoratif de la qualité de l'enseignement dispensé dans les conservatoires. Bien au contraire, cette proposition vous demande un engagement de freiner la dispersion de l'argent, de maximiser les ressources en conservant les qualités intrinsèques qui ont assuré, depuis sa fondation, les résultats de l'enseignement dispensé au conservatoire. Pouvons-nous imaginer qu'en regroupant les forces, on augmenterait la qualité et les résultats de la formation au niveau de nos musiciens de l'orchestre, de la musique de chambre et des ensembles choraux? La décision vous appartient.

M. Claude Ryan

Monsieur le Président, je serais enclin à commenter la proposition numéro cinq portant sur les écoles de musique privées.

Vous savez que nous ne sommes pas antipathiques, au MEQ, aux établissements privés. Nous avons créé une atmosphère de collaboration avec les établissements privés qui me semble meilleure que par le passé. Nous avons mis fin à un moratoire étouffant qui avait régné dans ce secteur pendant de nombreuses années. Nous avons reconnu un certain nombre de nouveaux établissements. Nous n'avons pas pu ajuster jusqu'à ce jour le niveau des subventions d'une manière à ce qu'il réponde à toutes les attentes des établissements privés. Et de façon générale, je pense qu'il existe dans ce secteur aujourd'hui un climat de détente beaucoup plus grand qu'à une autre époque. En ce qui touche le secteur de la formation musicale, les établissements privés apportent une contribution importante. Vous mentionniez tantôt, Mme Morrier, qu'elles regroupent 22,000 élèves. C'est extraordinaire et je suis convaincu que dans plusieurs régions, l'enseignement dispensé par certains établissements privés même les exigences des programmes va même au-delà des exigences des programmes et j'en suis fort heureux. Je suis très heureux également de l'appui que le MAC apporte à ces établissements et moi-même je n'étais pas au courant avant la préparation du Sommet. Et quand je vous disais que vous nous avez obligés à faire une vérification de nos propres affaires, cela a été bon de ce côté-là. Je suis content de l'appui qui a été apporté. Et j'appuierai sûrement des représentations de ma collègue Mme Bacon, si jamais elle trouve que cet appui n'est pas suffisant. Je trouve qu'il est modeste et que vous faites un travail remarquable à travers tout cela.

Il y a une chose qui m'a particulièrement intéressé: c'est l'idée d'une collaboration plus étroite des commissions scolaires avec les écoles privées. C'est une belle idée mais pas facile à réaliser. Parce que moi, à chaque fois que j'ai causé avec les commissions scolaires, des établissements privés, je me suis heurté plutôt à des réactions négatives. Je leur dis souvent, je ne comprend pas que vous ayez une réaction négative au départ, c'est comme si on leur enlevait des choses quand les élèves s'en vont du côté privé. Il y a des besoins particuliers auxquels répondent les écoles privées qui ne sont pas nécessairement en contradiction avec ceux auxquels veut répondre le secteur public, auquel ne peut pas répondre aussi bien le secteur public. Par conséquent, vous ouvriez par cette proposition une voie qui mérite d'être explorée.

Je ne peux pas faire d'énoncés trop précis à ce moment-ci parce que c'est un terrain délicat avec les commissions scolaires, mais j'essaierai de mon côté d'examiner la possibilité de faire des avances de ce côté-là parce que cela m'apparaît intéressant, étant donné les ressources toujours limitées dont nous disposons, surtout au point de vue capital humain qualifié. S'il y a des voies de collaboration qui peuvent être ouvertes, comptez sur ma collaboration pour aider à les ouvrir.

Mme Lise Bacon

Vous me permettrez d'apporter un appui à ce que vient de dire mon collègue quant à l'enseignement dans les écoles privées, quant aussi à leur qualité et à la qualité de leur intervention ou l'importance de leur intervention.

Vous comprendrez sûrement que le M&C ne peut pas souscrire à l'idée d'une intégration des ressources et des autres structures de l'enseignement musical au MEQ-MESS. Nous adhérons cependant au principe d'une coordination gouvernementale efficace des partenaires institutionnels. Je crois qu'il faut éviter, et on le dit souvent, il faut éviter de faire table rase des expériences passées, aussi croire que des modifications de structures administratives puissent régler tous les problèmes. La diversité et l'originalité des contributions en formation musicale ne peuvent qu'être davantage exploitées pour atteindre nos exigences et atteindre nos objectifs communs. Ce que nous voulons en fait, c'est une formation musicale de qualité et, pour améliorer la concertation, la coordination administrative entre les ministères qui sont impliqués. Nous devons surtout mettre sur pied une mesure dont les effets seraient perçus par l'ensemble des partenaires.

Quant à l'autre proposition, cette idée encore une fois du réseau des conservatoires de musique au MEQ-MESS, ce n'est pas, je pense, une nouvelle. Il y a déjà des recommandations qui ont déjà été formulées en ce sens-là par la Commission Rioux en 1968 et par le Conseil supérieur de l'Education en 1972. Il faut cependant souligner un fait qui est très important. C'est que le développement rapide de l'enseignement de la musique depuis les années 1960 et, particulièrement au niveau post-secondaire, a sûrement provoqué un problème qui est évident, un problème de coordination entre les différentes institutions et sur ce, nous sommes d'accord. Je ne crois pas que la solution à ce problème-là repose sur une approche d'intégration administrative des ressources. Il doit plutôt reposer sur un postulat à la base de la réflexion que nous avons entreprise sur la mission du Conservatoire à savoir une accessibilité à la formation musicale et aussi une complémentarité des intervenants. Je dois préciser que dans la foulée de cette réflexion, nous avons déjà posé des gestes de rationalisation administrative et pédagogique dans les conservatoires. Entre autres, nous avons déjà limité notre intervention en formation initiale pour la centrer davantage sur les programmes de formation supérieure. Ces gestes s'inscrivent dans ces préoccupations, d'abord celles de rationaliser les ressources allouées à la formation musicale. Je veux aussi réitérer l'idée que j'ai déjà transmise à l'ouverture du Sommet. Nous devons être fiers, je pense, collectivement de cette richesse d'excellence en formation musicale que nous avons. Les problèmes que nous rencontrons doivent se régler dans un esprit de collaboration et de compréhension des mandats respectifs de chacun des partenaires. C'est une solution peut-être plus difficile mais je crois quand même plus stimulante que celle de penser strictement à des changements de structures administratives et de penser que ces changements-là pourraient tout régler.

M. Jean-Claude Picard

La première distinction que je voudrais, avec tout le respect que je vous dois M. Ryan, je pense qu'il y a une question de sémantique qu'il faudrait peut-être régler tout de suite.

L'école de musique privée telle que véhiculée par le regroupement des écoles de musique privées qui relèvent du MAC, est tout à fait différente de l'école privée qui relève du MEQ et qui offre un enseignement comparable à ce qui se fait au primaire ou au secondaire parce que:

1) l'école de musique privée est généralement une petite entité;

2) elle n'a pas de budget ou presque pas;

3) elle compte pour son développement sur une implication d'un bénévolat absolument incroyable;

4) le professeur qui y enseigne n'a pas accès et n'est protégé par aucune convention collective;

5) les conditions dans lesquelles il travaille ne sont pas des conditions adéquates parce qu'on travaille où on peut trouver des locaux;

6) l'enseignement est dispensé par ces écoles en dehors des horaires scolaires; donc on oblige des professeurs qu'on a formé dans nos institutions à travailler le soir, les fins de semaine, ce qui n'a rien de mal en soi, mais c'est pour ça qu'on parlait tantôt d'une "voie enrichie" dans le milieu scolaire;

et enfin,

7) les parents doivent encore débourser s'ils veulent faire faire de la musique à leur enfant. Et c'est toujours une chose avec laquelle nous avons de la difficulté à travailler.

M. Claude Ryan

Je n'ai pas de réaction particulière là-dessus. Je pense que la distinction que vous avez apportée est tout à fait pertinente.

M. Jean-Claude Picard

Ce qui fait que la difficulté existe beaucoup moins lorsqu'arrive le temps pour l'école publique d'aller chercher des ressources spécifiques en musique dans une école privée dans l'autre concept. Et je pense que cela, c'est une chose dont il faut se souvenir car, c'est une très grande possibilité que nous avons. Et en fait lorsque nous avons mis ces propositions à l'ordre du jour, Monsieur le Ministre, ce que nous voulions, comme on a essayé de le faire tantôt dans le cas de l'école secondaire, c'est d'ouvrir des pistes sur l'avenir. C'est que nous savons que sur le territoire de toutes les commissions scolaires du Québec, nous n'aurons pas les ressources dans un avenir prévisible pour doter chaque école, qu'elle soit élémentaire ou secondaire, de tout l'équipement, de toutes les ressources nécessaires pour faire que la musique soit dispensée de façon obligatoire dans sa voie enrichie. Cependant, si on imagine des protocoles d'entente entre des structures déjà existantes, je pense que là, on

pourrait niveler les coûts et arriver à un enseignement fort intéressant et qui peut-être nous permettrait de mettre en marche certaines de nos propositions. C'était là l'essentiel de cette proposition. Mais la distinction entre école de musique privée et l'école privée telle que vécue au MEQ me semblait très importante à faire.

Dans le cas de la proposition sur l'intégration des conservatoires, je dois rappeler avant d'aller plus loin dans mon argumentation que le rôle du Comité d'orientation a été de ramasser des informations, de préparer des hypothèses, de rédiger des propositions en les rendant les plus claires possibles avant le vote du Forum et en ce jour du Sommet d'en être le fidèle porte-parole et défenseur. Voilà notre rôle et ceci pour dire encore une fois le message que nous avons reçu. C'est que nous musiciens, interprètes, nous musiciens pédagogues sommes actuellement aux prises avec une espèce de quadrature du cercle, une chose très difficile à régler, j'en conviens, et qui est à peu près la suivante:

1) le régime pédagogique du Conservatoire tel que vécu depuis les dernières années a donné des résultats sensationnels auxquels nous souscrivons;

2) une des embûches est la suivante, dans certaines régions du Québec, les conservatoires, financés par le MAC en totalité, compétitionnent les écoles de musique privées qui elles, ont un manque de ressources flagrant, ne peuvent pas donner des salaires comparables à ce qu'on pourrait leur donner en fonction de leur compétence et se disputent une clientèle sur un même territoire. Alors là, il y a quelque chose et dans le fond c'est cela que nous voulons vous dire. Et comme je disais tantôt, ce n'est pas un jugement, c'est une constatation: nous nous débattons dans un système où c'est comme si on n'en voyait pas la fin. Alors la proposition "intégrons" - bon, vous dites que ce n'est pas une solution, j'accepte votre jugement - mais j'aurais presqu'envie de vous demander qu'elle est la meilleure solution?

Mme Lise Bacon

Je ne pense pas que je viendrai prôner ici la meilleure solution. Comme ministre des Affaires culturelles, je me verrais bien mal placée de vous dire que la solution de nous enlever les conservatoires règlerait tous les problèmes. Je pense que la solution à trouver n'est certes pas facile mais je pense que des changements de structures administratives ne sont pas ce que nous devons prôner en ce moment. Nous avons regardé dans un esprit de collaboration et de concertation ce qui peut être fait avec les structures existantes. Je ne veux pas encore une fois et je sais qu'on n'aime pas ça, faire table rase de ce qui existe pour dire que nous allons avoir une meilleure situation, ce que je ne crois pas. Je pense qu'il doit y avoir, vous avez raison, une meilleure concertation de ce qui existe, une complémentarité, tout ça pour arriver à une situation de formation d'excellence.

M. Jean-Claude Picard

Parce que, remarquez qu'on disait tantôt intégration ne signifie pas disparition et on acceptait le phénomène, comme je viens de le dire, de cette qualité et de cette spécificité du Conservatoire qui depuis sa fondation a donné des résultats et a gardé des étudiants de l'enfance jusqu'à ce qu'on atteigne l'âge d'aller sur le marché du travail. Je pense que dans le fond, Monsieur le Président, les questions qui se sont finalement posées sont: quelles sont les missions fondamentales de nos maisons d'enseignement de la musique à quelque niveau que ce soit? Quelle est la mission fondamentale du Conservatoire et comment cette mission fondamentale peut-elle s'inscrire, peut-elle se décrire, et peut-elle se vivre? Quelle est la mission fondamentale des écoles de musique privées et là, il faut peut-être se demander pourquoi les écoles de musique privées ont connu un tel essor à travers le Québec? La raison fondamentale c'est que les parents disent: "Dans le système actuel, je ne trouve pas moyen de faire faire de la musique comme j'aimerais que mes enfants fassent de la musique". C'est cela qu'on a eu comme message. C'est cela qui est écrit et c'est ce qui s'est réalisé par le nombre des écoles de musique privées qui ont été fondées. Mais là où le bât blesse, c'est que nous, citoyens du Québec, devons accepter que pour qu'un enfant fasse de la musique, il doive aller en dehors du système scolaire. Et là je ne parle pas de celui qui veut en faire une carrière. Mais quand on analyse ces raisons, on arrive à une conclusion comme celle-là. Et en plus, on s'aperçoit que dans des lieux précis sur le territoire du Québec, on se dispute les clientèles entre l'école de musique privée et le conservatoire. Alors je dirais pour reprendre mon texte du début, nous déposons respectueusement devant vous, Madame la Ministre, tout ce questionnement en vous disant: qu'est-ce qu'on peut faire? Comment peut-on résoudre des difficultés comme celles-là? Peut-être pas ce matin dans le détail, mais est-ce qu'il y a quelque part une volonté de le faire et est-ce que nous pouvons avoir des indications, je ne dirais pas d'échéancier très précis, mais où est-ce qu'on s'en va? Parce que ce que je ne voudrais pas, c'est que ce Sommet ait comme résultat que la situation continue encore, encore et encore... C'est impossible, parce que ça nous coûte trop cher en tant que société.

Mme Lise Bacon

Je dois dire que ce que nous ne voulons pas, c'est de cette compétition entre les différentes écoles qui donnent la formation. Nous souhaitons surtout la complémentarité. C'est le voeu que nous formulons aujourd'hui et que nous avons déjà exprimé. Nous sommes en train de réviser la mission des conservatoires et cette révision prend en compte cette complémentarité que nous désirons avoir. Nous avons toujours parlé de formation d'excellence et je pense qu'il n'y a personne qui nierait cette possibilité et ce désir que nous avons de former et de donner la formation par nos différents conservatoires. Je ne crois pas que nous puissions envisager une gratuité totale à tous les niveaux, mais nous devons quand même regarder dans certaines écoles cette gratuité qui peut être possible.

Vous me permettrez de parler de cette mission que nous envisageons pour nos conservatoires d'abord avec nos professeurs que nous devons rencontrer d'ici Noel; cette mission que nous envisageons avec eux et qui sera connue dès après cette rencontre. Nous allons d'abord le faire avec nos professeurs du Conservatoire et ensuite sur la place publique.

Mme Liliane Perreault

Venant d'une région éloignée, nous avons le bonheur d'avoir un conservatoire à Val d'Or. Nous avons aussi le bonheur d'avoir une prolifération d'écoles de musique. Suite à la visite qui s'est faite dans la province, je me demande si on a réagit ou on a trouvé normal que la clientèle du pré-cycle soit une clientèle pour le conservatoire? C'est ma question.

Mme Lise Bacon

Je pense que nous avons tenté d'apporter certains correctifs à cette situation. C'est ce que nous discutons. D'ailleurs, la discussion au cours de la tournée du Québec a porté sur cette mission et je pense que, quand on parle d'enseignement de formation d'excellence chez nos étudiants, nous regardons aussi qui formera cette population étudiante de nos conservatoires. Je dois dire que cette mission pré-cycle a été remise en question dans certains endroits. Nous devons dire qu'à Val d'Or particulièrement, elle a quand même diminuée. Ce nombre d'élèves qui formait le pré-cycle a diminué en 1986, à diminué en 1987 et encore davantage en 1988. Il faudrait peut-être arriver à une certaine possibilité de diminuer davantage le pré-cycle et remonter le premier cycle, le deuxième cycle, le troisième cycle, le quatrième cycle dans nos conservatoires. Cette diminution du pré-cycle doit être envisagée.

M. Robert Paquin

M. Ryan, concernant votre ouverture à vous associer à des groupes qui sont ici présents, les commissions scolaires, concernant la promotion de la musique, je pourrais vous apporter un exemple qui pourrait faciliter cette promotion-là et que vous avez mis de l'avant au niveau de l'informatique dans les commissions scolaires. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que vous avez instauré plusieurs centres d'excellence en micro-informatique dans les commissions scolaires de toutes les régions du Québec. Vous vous apprêtez dans un avenir très rapproché à instaurer des centres d'excellence locaux dans les différentes écoles des commissions scolaires dans certaines régions en y investissant des sommes assez considérables. On vous en remercie bien. Vous pourriez peut-être faire la même démarche au niveau de la formation musicale dans chacune des régions, dans chacune des commissions scolaires, à tout le moins, pas immédiatement mais dans un avenir... d'ici l'an 2000 pour que nous puissions éventuellement faire profiter les enfants d'une formation musicale adéquate, mais avec l'apport et le support du gouvernement. Lorsque c'est supporté au niveau politique avec une volonté politique, vous connaissez la réaction des commissions scolaires. On est toujours en collaboration avec vous.

M. Claude Ryan

L'expérience que vient d'évoquer M. Paquin, celle des centres d'excellence en micro-informatique scolaire, c'est une formule nouvelle que nous avons implantée depuis l'an dernier qui consiste à concentrer dans certains endroits qui ont déjà manifesté une volonté d'exceller dans ce secteur, des ressources plus abondantes, de manière à ce qu'elles puissent ensuite rayonner sur l'ensemble de la région. C'est un changement de cap important par rapport aux premières orientations des politiques de développement en micro-informatique scolaire qui consistaient à mettre des millions et des millions dans l'acquisition d'équipements et que très souvent il n'y avait pas de personnel compétent pour les utiliser au service des élèves. Alors que dans cette formule-ci, on commence par un centre d'excellence local. Ensuite il pourra y en avoir deux ou trois, selon les ressources beaucoup moins considérables que les premières orientations. Je suis content que vous ayiez accueilli cette politique avec faveur et dans le secteur musical, je pense que ce que vous venez de dire s'inscrit dans la ligne du développement des écoles à vocation plus particulièrement musicale ou à accent musical dont nous parlions tantôt. Il y a des choses très intéressantes à explorer de ce côté là.

M. Laurent Laplante

Organisation 7: Les écoles de musique privées demeurent autonomes dans leur aspect loisir.

Organisation 8: Le ministère des Affaires culturelles est le seul responsable:

8.1: de la vie culturelle en création, production et diffusion musicale;

8.2: des camps musicaux;

8.3: des loisirs culturels.

Mme Pauline Morrier

Considérant les principes trois et quatre ainsi que les propositions sept et huit, les écoles de musique privées demeurent autonomes dans leur aspect loisir, cette proposition a comme objectif:

1) de bien distinguer les deux fonctions des écoles de musique privées;

a) fonction de formation certifiée à partir de programmes reconnus;

b) développement culturel, c'est-à-dire le développement culturel musical des individus et des groupes locaux ou régionaux;

2) d'assurer aux écoles de musique leur liberté d'action quant au volet développement.

À leur rôle de formation s'ajoute celui du développement musical. La formation musicale relèverait du MEQ et le développement musical du MAC. C'est du deuxième aspect dont il est question ici. L'aspect développement du loisir attire aux écoles de musique une nombreuse clientèle qui recherche le plaisir de faire de la musique. L'école privée est actuellement un pôle essentiel du développement culturel de nombreux milieux non seulement en régions éloignées mais aussi en périphérie des grands centres urbains et même dans les grandes villes et ce développement s'adresse à une clientèle de jeunes et d'adultes. L'autonomie des écoles de musique permet une grande souplesse d'adaptation aux besoins réels de chacun des milieux. La clientèle, c'est-à-dire la population en général, s'en trouve mieux servie. L'autonomie des écoles permet également un rayonnement culturel dans la région grâce à ses acquis. Si le MAC devient le maître d'oeuvre du loisir culturel tel qu'énoncé à la proposition huit, on assistera à une prolifération de présentations musicales, celui-ci poursuivrait l'objectif de procurer à tous un loisir sain, une éducation culturelle saine amenant ainsi les élèves à un développement authentique, intégral, à un intérêt, un vouloir, un souci de perfectionnement de chacun et de la collectivité.

M. Marcel Filteau

Pour la proposition huit, d'abord j'aimerais faire une précision. Il est bien écrit des "loisirs culturels" qui devraient être transférés au niveau du MAC alors qu'on voulait bien parler du "loisir musical". C'est notre mécanique de proposition qui fait qu'on a traîné cette expression-là tout le temps et par honnêteté pour les gens qui les avaient votés, on l'a gardée. Mais dans l'esprit de tout le monde, on se prononce vraiment sur le loisir musical. On ne voudrait pas se prononcer pour nos collègues des autres secteurs.

Pourquoi transférer le loisir musical du MLCP au MAC? D'abord, nous croyons que c'est le mandat du MAC de supporter une vie culturelle de qualité de façon à en assurer l'accès pour l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec. Le loisir musical fait partie intégrante de cette réalité culturelle. Ce transfert permettrait d'éliminer cette barrière artificielle au niveau de la structure administrative, créée entre les amateurs et les professionnels. Dans la vraie vie, cette division n'existe pas. Les professionnels ont tous été amateurs au début de leur carrière. C'est chez les amateurs qu'on retrouve le bassin de mélomanes qui fait vivre les professionnels.

En somme, les uns alimentent les autres et cela réciproquement. Regrouper tout le loisir musical dans un seul ministère, permettrait d'abord de dynamiser ce milieu en regroupant ses forces vives dans une même structure administrative, de renforcer le rôle des Québécois comme responsables de la vie culturelle en création, diffusion et production musicale, une meilleure coordination et une meilleure utilisation des ressources et enfin d'éviter les dédoublements et les nombreuses pertes de temps dues aux batailles de juridictions.

Mme Gisèle Desrochers

M. Picard, M. Ryan, Mme Bacon, les membres de la délégation, d'abord j'aimerais présenter la délégation qui m'accompagne. Je suis Gisèle Desrochers, Sous-ministre au Loisir, aux Parcs et aux Sports. Je remplace M. Picotte qui m'a demandé de vous transmettre ses excuses pour ne pouvoir être ici ce matin. Je suis accompagnée de M. Victor Legendre qui est le professionnel responsable du dossier du loisir culturel au ministère et par Mme Gisèle Bouchard qui est la responsable du service qui s'occupe de ce dossier-là.

On a considéré avec intérêt les travaux sur le Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec. On les a suivis depuis le début et afin de répondre à votre proposition, je vais tout simplement faire un petit tour d'horizon sur ce que le MLCP a comme mandat.

Notre mandat, c'est bien évidemment de s'occuper du développement du loisir au Québec, le loisir dans tous ses aspects et dans toutes ses facettes. Le loisir musical est très actif au Québec. On dénombre plus de 15,000 pratiquants inscrits dans les quatre associations provinciales qu'on supporte. Il y a en plus près de 300 membres collectifs dans ces associations-là qui démontrent bien la vigueur du loisir musical comme outil d'expression pour les citoyens du Québec.

Quand vous nous adressez cette demande de faire en sorte que le loisir musical soit intégré à l'intérieur d'un seul ministère qui serait le MAC, vous posez le problème de la raison d'être d'un ministère du loisir au Québec. En fait, si on suit cette logique d'intégration que vous proposez, on peut se demander pourquoi le ministère du loisir continuerait de supporter le loisir touristique par exemple. Pourquoi pas tout simplement envoyer l'ensemble des intervenants du loisir touristique à l'intérieur du ministère du tourisme? On pourrait se demander pourquoi on continuerait à supporter le loisir scientifique et pas envoyer le secteur du loisir scientifique au MESS avec qui il a des liens étroits. On pourrait faire cela à peu près avec toutes les facettes des loisirs qu'on représente.

La réponse est assez simple. On a choisi comme société de se doter d'un ministère qui devient le gardien et le promoteur des intérêts des Québécois au niveau de leurs temps libres et le continuum dont vous parlez qui est celui de l'amateur vers le professionnel, s'il existe, il existe pour un très petit nombre de personnes. Il y a très peu de citoyens, de citoyennes qui, parce qu'ils pratiquent un loisir, ont le désir de devenir professionnels dans cette démarche-là.

Il est bien évident qu'on veut conserver au MLCP le loisir musical. On doit vous dire que l'an dernier le ministère a tenu un Sommet un peu semblable au vôtre. C'était le Sommet sur le Loisir. On a consulté pendant un an toutes les régions, toutes les associations, tous les partenaires tant municipaux, associatifs, gouvernementaux que scolaires et le constat a été de réaffirmer le rôle du MLCP, réaffirmer que le maître d'oeuvre du développement du loisir sur

le territoire était les associations avec les municipalités au niveau local et on n'a jamais eu des demandes des fédérations de la vie musicale de quitter le giron du ministère. On en est très heureux d'ailleurs car on veut les garder avec nous.

Par ailleurs, je continuerai très brièvement en disant que votre proposition nous a fait beaucoup réfléchir à l'importance de la concertation avec le MAC. Cette concertation existe déjà à l'intérieur du Comité du suivi des loisirs du Québec qui travaille à harmoniser les interventions et on espère simplement être de plus en plus efficaces dans la gestion de ce comité.

Mme Lise Bacon

J'aimerais peut-être rappeler ici que le ministère supporte quand même certains organismes comme les camps musicaux pour des activités de formation comme on le fait pour les écoles de musique privées. Le MLCP de son côté, favorise le loisir musical pour des amateurs par des programmes de soutien financier à des organismes associatifs et certaines manifestations culturelles. Il le fait maintenant depuis dix ans et je suis tout à fait d'accord avec Mme Desrochers que nous ne croyons pas que ces activités doivent être remises ou soient données comme responsabilité au MAC. Cela doit demeurer au MLCP et cela doit aussi s'intensifier. Nous croyons vraiment que nous pourrons très bien vivre avec des partenaires et encore une fois en concertation et je pense que c'est important d'intensifier des concertations et de tenter de les améliorer. Nous ne voyons pas chez nous cette nécessité de rapatrier sous un même chapeau administratif l'ensemble des loisirs culturels. Je pense que nous devrions et que nous pouvons nous coordonner pour mieux fournir le meilleur service aux clientèles. Nous devons insister sur ces notions de complémentarité. C'est important de le faire et l'objectif qui doit nous animer, je pense, c'est l'accessibilité à la formation musicale. Cet objectif peut être atteint indépendamment des bouleversements des structures administratives. Je pense que nous pouvons le faire dans cette concertation et cette possibilité de partenariat avec d'autres ministères.

M. Marcel Filteau

Oui, je pense comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, notre mandat est de vous soumettre des propositions qui ont été adoptées dans les colloques régionaux et le Forum, mais je dois dire que cette proposition a vraiment reçu un appui unanime des participants à l'ensemble de la démarche.

Autre élément je pense, - c'est toujours un peu embêtant de spéculer là-dessus -, l'intention des gens qui amenaient cette proposition était beaucoup plus de créer une dynamique beaucoup plus grande à l'intérieur du loisir musical en "reconnectant" dans le fond au niveau d'une structure administrative ce qui se fait, professionnels et amateurs, ce qui se fait dans la vraie vie.

Ce sont des professionnels qui les dirigent nos chorales, ce sont des professionnels qui dirigent les harmonies. J'ai l'impression que ce qui était recherché par les participants dans la démarche, c'était plus en terme de dynamique, de synergie en regroupant tous les éléments qui font partie de cette vie culturelle.

M. Richard Ducas

Je crois qu'il y a une question de vision de la culture. J'ai l'expérience des chorales depuis de nombreuses années. Je sais que c'est la même chose au niveau des harmonies. Et il y a l'aspect formation qui est fondamental à l'intérieur de ces organismes et actuellement, on vivote si on se compare à nos voisins. Mais je crois qu'il faut voir les choses comme elles sont. Les chorales ont besoin d'un soutien beaucoup plus considérable et les organismes font ce travail-là, qu'il n'est pas toujours malheureusement possible de faire à l'intérieur des institutions d'enseignement supérieur. C'est souvent fait avec des pré-requis musicaux très importants. On est un peuple qui chante. On est un peuple qui fait de la musique et qui aime en faire. C'est la même chose pour les harmonies par exemple et qu'adviendra-t-il des orchestres d'amateurs. Ils vont se référer où ces gens-là, parce qu'il va y en avoir de plus? Plus on va former les gens, plus il va y avoir d'ensembles. Qui va se disputer la responsabilité de ces ensembles-là? Nous croyons du milieu musical - j'en parle à l'aise parce que je côtoie les gens de ce milieu-là autant du côté des amateurs que des professionnels - que c'est le souci de tous les amateurs de beau chant, de belle musique, de se coller sur le milieu professionnel à cause du foisonnement, de l'élévation de nombreuses collaborations inévitables. On a une chorale professionnelle au Québec. Toutes les autres sont des amateurs et quand les orchestres symphoniques ont besoin de choeurs, ils s'adressent à des amateurs qui finalement sont des professionnels mais qui ne peuvent pas gagner leur vie à ne faire que cela; ils font comme tout le monde, un peu d'enseignement parce que l'argent est là. Autrement, il faut absolument développer une nouvelle approche. Je comprends et je respecte le souci de Mme Bacon de ne pas jouer ici sur la corde et de respecter les choses comme elles sont. Ce que nous souhaitons, c'est que les choses changent à ce niveau-là. C'est un souhait véritable et unanime.

M. Laurent Laplante

Ceci amène la conclusion de nos débats. J'inviterais maintenant Madame la Vice-Première ministre et ministre des Affaires culturelles à présenter son allocution de clôture.

ALLOCUTION DE CLOTURE DE MADAME LISE BACON

J'aimerais d'abord remercier chacun et chacune d'entre vous pour la participation que nous avons eue ce matin. Nous étions venus, mes collègues et moi, partager les fruits des réflexions qui ont eu cours depuis le début de l'année dans l'ensemble du Québec. Ces réflexions sur lesquelles ont porté les discussions d'aujourd'hui me confirment d'abord et avant tout la qualité de la démarche entreprise.

Vos préoccupations, que vous nous avez clairement exprimées, sont aussi les miennes. Et plus encore, cet idéal d'accessibilité, d'excellence de la formation musicale que traduisent vos propos doit pouvoir et saura sûrement animer l'esprit de concertation si nécessaire à l'atteinte de nos objectifs communs. Vous me permettez de revenir sur un sujet qui me tient à coeur, évidemment les conservatoires de musique. Comme je l'ai déjà dit au début de la rencontre, je m'apprête à annoncer au cours des prochaines semaines les orientations qui guideront l'avenir des conservatoires et la nécessité d'actualiser leur mission m'apparaît la plus urgente. Tout en étant sensible aux soucis de coordonner nos efforts à tous, soucis à l'origine de la recommandation visant à intégrer les conservatoires au réseau scolaire régulier, je ne crois pas non plus qu'il soit sage et opportun d'envisager une telle mesure. Mais avant toute chose, il faut unir nos efforts pour que l'évolution de la formation musicale se fasse dans le respect du patrimoine que nous avons constitué et aussi des particularités qui nous distinguent mais aussi qui nous favorisent. Dans les efforts d'adaptation qui s'imposent, nous allons nous engager encore davantage en concertation les uns avec les autres à l'issue de ces assises qui sont marquées par une réflexion privilégiée. Il faut se garder, nous le savons bien, de deux tentations également stériles qui correspondent à deux attitudes opposées et exessives.

La première est la tentation de faire table rase. L'histoire, et la nôtre en particulier, nous a appris à nous méfier de cette séduction du néant. Elle nous a aussi appris tout l'intérêt qu'il y a à intégrer plutôt qu'à rejeter les particularités qui constituent autant de richesses. Elle nous aura aussi surtout appris l'intérêt qu'il y a à préserver et à intégrer les créations concrètes qui ont le mérite d'exister plutôt que de les sacrifier allègrement à des idées abstraites qui nous apparaissent, bien entendu, toujours plus claires et plus pures. C'est vrai que nous avons au Québec un système de formation musicale foisonnant et qui n'est pas toujours parfaitement coordonné, qui pourrait être encore mieux articulé. Mais, c'est vrai aussi que nous avons un avantage marqué sur nos voisins, avantage qu'ils nous reconnaissent d'ailleurs avec une certaine envie, en matière de formation d'instrumentistes d'orchestre, et d'intrumentistes à cordes qui généralement s'épanouissent mieux dans un modèle de formation continue. Coordonnons donc le dédoublement et le développement de la complémentarité. Il y a beaucoup à faire, c'est évident. Le MAC, les conservatoires sont déjà bien engagés dans cette direction. Ayons aussi la sagesse de ne pas sacrifier les éléments précieux de notre patrimoine musical pour satisfaire des envies abstraites de simplification.

L'autre danger est celui de l'immobilisme. Nous pouvons être tenté en se laissant enivrer par l'évocation d'un riche passé, d'un apport inestimable à l'oeuvre commune de la formation musicale au Québec, de refuser toute évolution, toute adaptation et en nous figeant dans le statu quo. En ce qui nous concerne, j'ai déjà annoncé que nous entendons au contraire nous engager résolument dans des transformations importantes mais qui respectent les objectifs d'excellence que nous avons toujours eus. Nous comptons le faire avec toute l'ouverture d'esprit nécessaire de concertation avec nos partenaires. Quant aux suites qui seront données à ces discussions, je vais m'y assurer dès que nos professeurs et personnel du Conservatoire auront été rencontrés, de communiquer publiquement les orientations retenues sur la mission des conservatoires. Vous pouvez également miser sur l'esprit de collaboration et de concertation de nos collègues de l'Education et de l'Enseignement supérieur pour nous permettre d'atteindre nos objectifs de rationalisation.

Et je voudrais enfin remercier tous ceux et celles qui ont pris part à cette grande vague de consultation qui a eu lieu et qui connaît cet aboutissement avec le Sommet et je veux vous remercier d'avoir consacré, je sais, de multiples efforts, sacrifices - nous en avons déjà discuté - pour que ce Sommet connaisse un si grand succès qu'il connaît aujourd'hui. Merci beaucoup.

ALLOCUTION DE CLOTURE DE MONSIEUR CLAUDE RYAN

Monsieur le Président, je voudrais résumer brièvement les points que je retiens des échanges qu'il nous a été donné d'avoir ce matin. Je vais les formuler sous forme de propositions en guise de complément. Tout d'abord, je réitère l'importance essentielle de la formation dans les arts, comme élément indispensable de toute formation digne de ce nom dans nos écoles. Et à l'intérieur de cette importance que nous accordons aux arts dans la formation, la place prépondérante de la musique est reconnue par nous; elle est un fait d'expérience que nous acceptons et nous en sommes très fiers.

En second lieu, il me paraît préférable de promouvoir l'objectif d'accessibilité auquel nous souscrivons entièrement par la voie de la présentation, de l'incitation, du soutien, de la contagion et de l'influence plutôt que par la voie de l'imposition autoritaire, ce qui ne diminue aucunement notre conviction quant à la nécessité de l'action qu'il faut déployer à cette fin.

Troisièmement, nous sommes conscients des problèmes de discontinuité dans la formation qui ont été signalés à maintes reprises et je vais vous assurer que je continuerai avec mes collaborateurs et collaboratrices à travailler pour rechercher des améliorations d'abord au sein des régimes pédagogiques et deuxièmement au sein des interactions qui agissent d'un ministère à l'autre, en particulier tout ce qui touche les préalables exigés par les collèges pour la formation donnée au deuxième cycle du secondaire.

Quatrièmement, nous sommes conscients que la formation musicale devrait être donnée par du personnel qualifié. Nous avons déjà fait des pas de ce côté. Je pense qu'il faut encore faire des pas importants dans l'avenir et vous donne l'assurance que, dans les travaux que nous ferons au cours des prochains mois sur la formation des maîtres, nous serons très attentifs au type de formation qui doit être donnée aux enseignants à la fois ceux qui se destinent à l'enseignement général et ceux qui se destinent à l'enseignement musical en particulier. Également, lors des prochaines négociations collectives, nous verrons s'il est possible de faire des progrès en direction d'une plus grande importance accordée au critère de la compétence dans les affectations d'enseignants dans les écoles et là, c'est une chose qui se règle à deux et non pas unilatéralement.

Cinquièmement, au niveau secondaire, je réitère l'intérêt que nous entendons déployer pour le développement de centres d'excellence qui pourront prendre tantôt la forme d'écoles à vocation plus spécialisée musicalement et dans d'autres endroits, d'initiatives à l'intérieur même d'écoles secondaires ordinaires pour le développement de la formation musicale.

Sixièmement, j'ai noté le voeu qu'une collaboration plus active s'institue entre commissions scolaires et écoles de musique privées. Nous allons promouvoir cette collaboration dans toute la mesure où les commissions scolaires voudront collaborer avec nous à cette fin. Nous sommes très conscients aussi de l'importance de la formation musicale au niveau collégial et universitaire. Au niveau collégial, dans l'une ou l'autre région, nous verrons à apporter les correctifs requis. Au niveau universitaire, nous n'en

avons pas parlé ce matin, mais vous savez que Mme Bacon et moi, poursuivons nos discussions concernant les décisions qui devraient être prises en ce qui touche la région de Sherbrooke et le dossier est toujours très actif. Je compte bien qu'au cours des prochains mois nous pourrons en venir à des solutions.
Septièmement, vous m'avez aidé, c'est ma septième et avant-dernière proposition, Monsieur le Président, à voir de manière plus nette la nécessité d'une concertation plus grande entre nous à l'intérieur même du gouvernement et je souscris entièrement à ce que disait tantôt dans son allocution de clôture Mme Bacon. Je pense que nous devons redoubler d'initiative afin qu'une concertation plus forte existe à l'intérieur même du gouvernement pour un plus grand service de la formation musicale aux différents échelons.

Et je termine finalement en émettant le voeu qu'à l'occasion de rencontres ultérieures, il soit possible, grâce aux leçons qui auront été prises dans cette première expérience, que nous abordions ensemble des sujets peut-être encore mieux délimités, plus circonscrits, de telle manière que vos requêtes légitimes en vue d'obtenir des engagements du gouvernement nous amènent à dire des choses encore plus fonctionnelles et à contracter des engagements plus directs. Je pense que c'est une première expérience qui ouvre la voie à d'autres expériences et nous sommes encouragés à poursuivre et à voir l'avenir avec optimisme en pensant à ces ressources extrêmement nombreuses qui se déploient déjà partout à travers le Québec dans le sens de l'obligation que vous poursuivez et vous assure encore une fois de mon vif intérêt pour le développement du secteur que vous représenter avec tellement de conviction et d'ardeur. Merci.

ALLOCUTION DE CLOTURE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE PICARD

Tout au cours de la démarche, nous avons pu compter sur le support direct et indirect, c'est-à-dire financièrement et en services, des trois ministères. Au nom de tout le Comité d'orientation, du Comité de gestion et de tous mes collègues qui sont ici dans cette salle et de tous ceux qui ont participé aux colloques régionaux, je voudrais remercier particulièrement le MEQ, le MESS, le MAC et le MLCP qui nous ont supportés et ce matin, par hasard, deux ministères ont complété de façon tangible leur participation à notre fonctionnement. Au nom de tous, je voudrais vous remercier, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, de votre ouverture d'esprit, de votre franchise, de votre rigueur et de votre volonté bien affirmée aujourd'hui de faire avancer le débat et de faire avancer les choses.

Force m'est cependant de constater que, peut-être dû à la première expérience, nous n'avons pas réussi à obtenir un certain nombre d'engagements que nous aurions souhaités. Cependant les quelques engagements que je ne répéterai pas ici parce que le ministre de l'Education en a fait une nomenclature exhaustive, donc, ces engagements que nous avons reçus sont sûrement un gage que vous avez, Madame et Monsieur, une haute opinion de la formation musicale à l'école, de la formation musicale dans la société et de la formation musicale de l'excellence. Il en va de même du MLCP qui nous a donné certaines assurances quand à la compréhension que nos groupes d'amateurs dans le bon sens du mot "amare" trouveront lorsqu'ils auront à faire des démarches auprès de votre ministère. En conséquence, vous nous avez surtout démontré que le milieu artistique, le milieu musical, le milieu musical pédagogique que nous représentons devra encore mieux s'organiser et plutôt que de tenter de démontrer le fondement de la nécessité de la musique, il aura à démontrer plutôt sa faisabilité.

Nous apprendrons sans doute à passer du coeur à la raison, mais pour nous artistes, c'est toujours difficile de manoeuvrer dans une structure bien organisée, dans une structure - j'oserais dire - qui se protège, dans une structure - ceci n'étant pas dit péjorativement - habituée plus que nous à recevoir des demandes. Donc vous êtes probablement plus habitués que nous à manoeuvrer dans ces façons. Cependant, comme nous avons une longue habitude de l'apprentissage, je peux vous dire que la leçon que nous avons reçue aujourd'hui portera fruits et que je vous donne rendez-vous à l'an 2000 pour analyser l'évolution dont ce Sommet aura, je l'espère, été à l'origine. Je vous redis encore une fois en terminant, que nous nous mettons entièrement à votre service pour garnir la table plutôt que pour faire table rase, ce que nous n'avons jamais voulu à aucun moment. Je vous remercie beaucoup.

M. Laurent Laplante

Ce Sommet sur l'avenir de la formation musicale arrive donc à son terme. Je suis presque tenté de dire ce premier Sommet sur l'avenir de la formation musicale se termine. Je me permets simplement, en terminant, de vous dire que je trouve qu'il y a quelque chose de sain dans une société lorsque des citoyens et des citoyennes sont capables de s'organiser et de s'exprimer de cette manière-là et lorsque le pouvoir politique accepte de dialoguer avec autant de transparence que cela a eu lieu aujourd'hui.

Mes félicitations, mes remerciements à tout le monde.

Section B

Conférence
de
M. Bruno Lussato

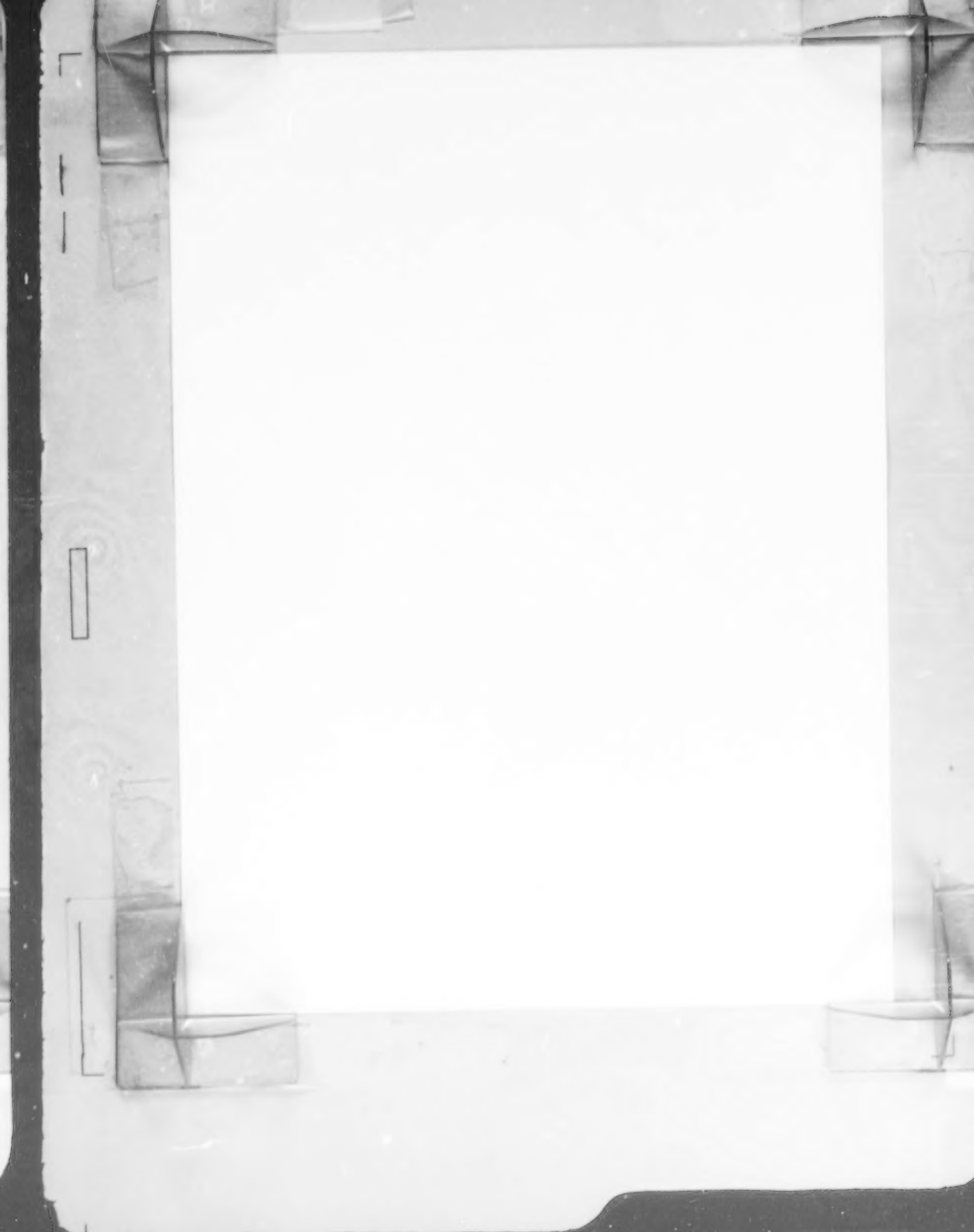

Conférence de M. Bruno Lussato

Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec
Château Frontenac, Québec, le 17 novembre 1988.

Si je me suis intéressé à la culture et à la musique, ce n'est certainement pas parce que je suis un homme cultivé: la personne qui se croit cultivée ne l'est pas.
Car l'une des caractéristiques de la culture, c'est de nous apercevoir à quel point nous sommes ignorants. Et quant à la musique, je n'ai pas attendu 1986, date de Bouillon de culture pour m'y intéresser, j'en fais depuis que je suis jeune. C'est parce que je pense que maintenant le moment est mûr où il est indispensable qu'on prenne conscience du rôle considérable de la culture pour notre société technologique actuelle.

Lorsque j'ai écrit" Le défi informatique", c'est en tant qu'homme d'entreprise, mon métier étant de conseiller les dirigeants de l'économie, des grandes entreprises. Ce qu'il fallait faire pour arriver à progresser, à ce moment -là, c'était de s'orienter vers la micro-informatique , vers la décentralisation et non pas vers des outils géants de plus en plus inhumains et de plus en plus prégnants, pesants pour la collectivité.

Le combat de la culture est autre chose. Il ne s'agit pas du tout d'imposer la culture. Il ne s'agit pas non plus de souhaiter que les gens soient plus cultivés.

La raison pour laquelle j' ai pris parti pour la culture, c'est parce que malheureusement on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Cela veut dire qu'on ne peut pas en même temps vouloir triompher dans la société de haute technologie, dans la société post-industrielle dans laquelle l'information devient reine, avec des jeunes intelligents, des jeunes du troisième millénaire auprès duquel nous autres et nos aïeux ne sont que des hommes des cavernes, fabriquer des ordinateurs sophistiqués, créer de nouvelles molécules, trouver la réponse à des problèmes comme le cancer et en même temps que l'on dit ces belles paroles, s'ingénier en dehors du travail à abrutir les gens qui, en rentrant chez eux restent avachis devant la télévision à voir un "soap opéra".

Vous ne pouvez pas en même temps dire : "Les jeunes nous allons les former à la micro-informatique et grâce à la micro-informatique vont entrer dans le monde nouveau de haute technologie, en se promenant avec "Walkman" dans les oreilles avec le " boum boum boum boum" que nous autres musiciens nous savons assimiler à la cadence, mais qu'eux pensent être un rythme et avec un bruit tel qu'ils n'en finissent plus à penser. Cette climatisation musicale n'est rien d'autre qu'un moyen pour empêcher le conscient de penser et l'inconscient d'élaborer et de créer.

Il ya donc des antinomies et les chefs d'entreprises commencent à s'en apercevoir.
Nous ne fabriquons pas comme cela un monde de haute technologie. Nous fabriquons un monde de basse technologie, dans lequel il y aura quand même comme toujours, des mutants.

Les mutants, ce sont les enfants qui par miracle auront échappé aux atteintes de cette barbarie ou auront vécu dans un milieu privilégié dans lequel on fait de la musique à la maison , on lit, il n'y a pas de télévision.

Ces riches culturels dont nous parlons, se donnent des gants de démagogie en disant :
" il faut donner au peuple, Madona. C'est bien Madona, c'est aussi bien que Beethoven. De quel droit dites-vous que Madona c'est moins bien que Beethoven? Vous êtes élitistes! "
Et eux écoutent Beethoven ou Boulez! Alors il y a deux poids et deux mesures.

Je déclare mon propos: je suis élitiste. Mais premièrement je dis qu'il vaut mieux être pour l'élite que pour la nomenclatura et deuxièmement je souhaite que l'élite s'étende à 100% dans la population. Je suis comme un vieil instituteur socialiste qui voulait que les gens apprennent à lire et à écrire parce qu'il croyait qu'en apprenant à lire et à écrire, il n'y aurait plus de guerre. Il faut savoir, mesure garder. La culture est un outil, il faut en faire un bon usage.

Mais je constate une chose effrayante, c'est que pour la première fois depuis que nous sommes passés de l'amibe à l'homo-sapiens, et depuis le progrès de lecture et de l'imprimerie, c'est la première fois que notre civilisation rétrograde sur le plan culturel.

Jadis, l'alphabétisation gagnait de plus en plus, il y avait une mission civilisatrice. Toutes les statistiques que l'on peut voir aux Etats-Unis et en France, qui sont les deux pays sur lesquels j'ai oeuvré, montrent que l'alphabétisation régresse. Vous allez me dire: "Cela peut être un bien. Le fait de savoir lire et écrire au fond, est peut-être quelque chose d'ancien, de rétrograde et sera remplacé par quelque chose de mieux, qui est de savoir voir la télévision, l'écouter ou encore de savoir également manipuler un micro ou un ordinateur."

C'est optimiste que de penser cela. Nous venons de voir par exemple, l'élection de Monsieur Bush. Il est bien sympatique, mais ce qui est moins sympathique, c'est la manière par laquelle il a été élu. Il a été élu parce qu'il a compris quelque chose que Monsieur Dukakis n'avait pas compris. M. Dukakis pensait que les américains ne savaient plus lire ni écrire et que par conséquent, les discours, il fallait le leur dire. Il fallait leur dire:" Je suis un patriote, j'aime les Etats-Unis" et on marquerait un point sur les gens qui diffusaient des documents écrits en disant:"Voilà pourquoi je suis un patriote" . Il s'est trompé, c'était plus bas que cela.

Ce qu'a compris M. Bush, c'est que les américains ne comprennent même plus cela. Il faut qu'il visite une fabrique qui fait les drapeaux américains et qu'il embrasse le drapeau américain, alors là ils ont compris. Et ensuite il fallait dire:
"Je me réjouis que les drapeaux américains se vendent bien, que l'industrie des drapeaux marche bien, parce qu'elle va faire une Amérique forte."
Alors là les gens ont compris.

Cela dit, je vais vous dire d'emblée quel est mon credo qui va être probablement en première page du bouquin que je viens tout juste de finir .

"Devons-nous le rappeler, le citoyen, le décideur de l'an 2000 est déjà sur les bancs de l'école ! Nous avons le choix: ou nous formons les futurs esclaves de la technologie, ou nous formons les maîtres de la technologie. Je préfère la deuxième solution et elle passe par la musique à l'école. Nous, les adultes, sommes souvent stupéfaits à la vue d'enfants de 10 ans maniant un ordinateur. Que font-ils à la vérité? Ils manient un langage simplifié pour ne pas dire simpliste, sans aucune ambiguité. Cependant l'enfant du même âge interprétant une sonate de Haydn, de Bach, doit réaliser une opération autrement plus complexe en faisant appel et en ne pouvant compter que sur ses forces intérieures."

(M. Jean-Claude Picard - Programme du Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec)

Voilà, je viens de le lire aujourd'hui, c'est monsieur Picard qui l'a écrit dans votre programme et s'il le permet, je le passerai en tête de mon deuxième bouquin que je suis en train d'écrire en ce moment et qui s'appelle "Décideurs".

Décideurs, que ce soit dans la politique, dans l'école ou dans l'entreprise et je montre que pour former des décideurs il faut passer par la culture et notamment , la musique.

Maintenant il faudrait formaliser un peu plus tout ceci.

D'abord je vous dirai que je m'appuie sur des bases concrètes et pragmatiques et non pas sur une quelconque prétention morale ou esthétique.Il faudra tout d'abord définir si vous voulez bien, le mot "culture".
Deuxièmement, essayer de voir la relation qui existe entre la culture et le degré de développement d'une nation, notamment degré de développement économique d'une nation.
Troisièmement, voir un peu si toutes les paroles, les pensées et les concepts que je vais vous formuler, peuvent être réalisables d'une manière pratique.
Exemple: Des centres culturels au Japon, au Etats-Unis et en France. Trois d'entre eux en France étant sous ma responsabilité et celle de mes amis. D'autre part en France nous avons proposé et nous avons gagné que la musique, les arts plastiques et la poésie soient matières obligatoires non seulement dans le primaire mais dans le secondaire et dans les collèges.

Mais comment faire en dix ans, pour former suffisamment de professeurs dans ces matières et en évitant le saupoudrage? Est-ce qu'il faut mettre dix ans pour former ces professeurs et y aller, ou est-ce qu'au contraire il faut agir immédiatement n'importe comment, d'un coup et essayer de faire repousser la forêt que nous avons brûlé en une nuit.

Premièrement, le mot "CULTURE" est parfaitement ambigu. Il désigne deux choses différentes, presque opposées. La première chose c'est ce que les ethnologues définissent comme " culture". Cela veut dire tout ce qui est significatif d'une communauté déterminée, dotée de forts stéréotypes et dotée de règles extrêmement stictes qui font que l'individu est obligé de se plier aux règles et finit même par penser que les règles sont des évidences immanentes. De ce point de vue là, un objet culturel est celui qui représente parfaitement la population qu'il incarne. Un objet au contraire qui est inconnu de cette population est un objet qui n'a aucune valeur culturelle.

Exemple: une bouteille de Coca-cola c'est culturel, la Joconde est culturelle aussi, bien qu'elle soit moins à la mode maintenant, on préfère Madona qui est également un fait culturel. Prigogine n'est pas culturel. Il est un des plus grands savants , un prix Nobel, qui a bouleversé notre pensée. Mais la meilleure des preuves, c'est que lorsque Madona vient à Paris, M. Chirac lui tend la main en disant que c'est un grand honneur pour Paris de la recevoir et M. Lang de dire qu'il avait déjà honoré Madona avant Chirac. Passe encore pour l'un mais pour l'autre qui est ministre de la Culture, du Bicentenaire, des Grands travaux ! Ils ont raison, Prigogine vient, et on sait pas qui il est. Ce qui vous montre bien qu'il y a antinomie, ça c'est la culture au sens ethnologique du terme.

Et puis il y a la culture au sens humaniste du terme. La culture c'est ce qui fait qu'on est cultivé ! Oui, on aime la musique, on aime la peinture, on aime les grandes choses, on aime les grands hommes ! Mais qu'est-ce que c'est que les grandes choses, qu'est-ce que c'est que les grands concerts, la grande peinture etc ? Eh bien! C'est ce que fréquentent les gens cultivés ! Alors vous voyez, la première faille de cette définition de la culture: elle est circulaire. Deuxième, qui est encore plus grave, pour l'intelligentia c'est que souvent ces gens -là se mettent une cravate pour aller à l'opéra , qu'ils sont bien habillés. Ils ont des attitudes respectueuses, il y a un silence généralement dans la salle, ils n'interrompent pas, donc ce n'est pas populaire ! Voilà. C'est un peu faciste, un peu bourgeois ! Alors voilà donc cette définition de la culture qui est tout à fait battue en brêche par toute une intelligentia , la nomenclatura dont je vous parlais qui pratique la haute culture en cachette et qui dit que cette haute culture c'est des nécropoles et que les gens qui écoutent Mozart ou Boulez sont les gardiens de la culture du "musée nécropole".

Alors qu'est-ce qu'il faut faire pour aimer la vraie culture ? Eh bien, faire du rock, aller dans un concert de rock où on se frotte les uns contre les autres, on applaudit en même temps on lit la B.D. La B.D., maintenant est devenue un art majeur depuis que notre président de la République a inauguré le premier festival de la B.D. C'est le miracle de la politique ça.

Voilà donc pourquoi la culture humaniste est battue en brêche. Il y a des raisons politiques, des raisons idéologiques et des raisons logiques puisqu'on ne peut arriver à la définir.

Malheureusement cette confusion ne nous mène pas très loin parce que malgré tout, le grand public, qu'on le veuille ou non, continue à voir la différence qui existe permettez-moi la trivialité de l'expression, entre une casserole et un pot de chambre ! Il voit encore la différence qui existe confusément entre Beethoven et Madona. Attention ! il ne le formule pas, parce que si on le formule de manière trop consciente, on se fait taper les doigts par les intellectuels qui disent:
" De quel droit dites-vous que Gilbert Bécaud est inférieur à Beethoven?"
"De quel droit voulez-vous imposer vos goûts élitistes à la population ?" On pourrait répondre également, :
" mais de quel droit voulez-vous imposer au contraire, par la publicité et par plusieurs moyens différents, Madona à la population et reléguer Beethoven à minuit ou à une heure du matin ?"

Mais ça c'est un autre problème.

Il ne sert à rien de discuter dans ce domaine puisque ce sont des phénomènes largement politico-commercio-irrationnels ou d'une rationalité cachée.La seule chose qui m'importe, c'est que je m'aperçois que mes élèves sont devenus incapables d'arriver à aligner deux phrases une à la suite de l'autre, qu'ils n'ont jamais lu la bible et n'ont pas la moindre idée de qui pouvait être Ariane ou Vercingétorix ou Zeus. Pis encore, ils ne peuvent plus conjuguer certains temps qui sont devenus archaïques... comme le futur, ne parlons pas du passé simple, du subjonctif, du conditionnel... ils mettent tout au présent, la B.D. ne connaît pas le futur.

En définitive, ils sont incapables de concevoir une phrase qui ait plus de trois lignes. Ceci est une mesure de la complexité de la pensée à laquelle nous sommes arrivés. Or, c'est justement au moment où nous avons besoin pour notre industrie, pour la recherche, pour la communication entre les hommes, au moment où nous avons besoin du maximum de flexibilité , du maximum de subtilités, de toutes sortes de capacités nouvelles du plus grand nombre d'élites possible à cause de la décentralisation, que la technologie qui requiert ces qualités s'en sert pour déverser des tonnes d'inculture et de barbarie.

C'est pourquoi j'ai décidé de dénoncer comme je peux, avec mes armes. La première c'est la systémique c'est-à-dire, l'informatique elle-même, la technologie. La deuxième c'est l'entreprise et la grande entreprise, c'est-à-dire les puissances d'argent. Ce n'est pas avec de bonnes paroles qu'on va lutter contre la barbarie.

Que nous enseigne la technologie? et que nous enseignent la science et l'épistémologie en matière de définition de la culture? C'est très simple. La culture dans notre définition, c'est la culture humaniste, celle à laquelle nous sommes tous attachés. La culture c'est la vie.Je ne suis pas en train de le dire d'une manière rhétorique ou métaphysique je le dis du point de vue biologique. En effet, de l'amibe à l'homme, depuis les protosphères et les acides aminées jusqu'à la création de la vie, des formes supérieures de la vie, toujours les mêmes processus ont été à l'oeuvre.

Ces processus sont les suivants:

Premièrement, le processus de différenciation, ce qui avant était mélangé, amalgamé, s'est différencié. La culture c'est ça aussi, c'est apprendre à discerner apprendre à voir les différences. La différence entre une flûte à bec et une flûte classique, la différence qui existe entre Bach et Haydn.

Deuxième processus vital, l'intégration. Cela ne sert à rien de différencier si on différencie simplement; nous aurions affaire à une mozaïque d'événements épars. Il faut intégrer la variété pour reconstituer l'unité. Cette unité donnera ensuite naissance à de nouvelles variétés. Cette puissance d'intégration s'appelle établir des liens. L'amour en est un exemple. C'est ce qui fait que le tout est supérieur aux parties, c'est l'aptitude à la synthèse. Vous ressentez tous, qui êtes des pédagogues, qui savez comment on forme des enfants, que cela passe par l'intégration, les formes signifiantes et cohérentes. Le contraire hélas, la télévision dont nous avons parlé, la mauvaise télévision nous en donne des exemples. C'est la pensée fragmentée, comme le disait mon confrère Abraham Moles, la pensée mozaique, kaléidoscopique, le pire de tout étant le "spot publicitaire". Les gens finissent par penser de une minute et demie en une minute et demie, sans plan conjoint, sans aucune liaison entre elles. N'oublions pas que les revues de synthèse ont cédé la place aux magazines qui procèdent par juxtaposition pointilliste et mozaique.

Le troisième élément qui soulève les foudres de tous les loups déguisés en agneau, c'est la hiérarchisation : interdit d'interdire, interdit d'hiérarchiser. De quel droit dites-vous que telle chose est supérieure à une autre? etc. Ces gens-là ou sont complètement intoxiqués, ou sont parfaitement malhonnêtes. Car ils savent fort bien eux-mêmes dans leur pratique qu'ils passent leur temps à hiérarchiser. Mais il en va des hiérarchies comme il en va de tout ce qui est refoulé. Lorsqu'on refoule les hiérarchies, elles reviennent au galop par la fenêtre, d'une manière dégradée.

Pollack disait :" Il faut douter; les gens qui ne doutent pas on ne les fait pas entrer ici"

Qu'est-ce que cela veut dire, la hiérarchisation?
Qu'on le veuille ou non, la vie passe par la hiérarchisation c'est cruel, c'est terrible, mais la vie fait des sélections; elle dit: " ça c'est mauvais, ça c'est bon, ça c'est utile, ça c'est nuisible."

La hiérarchisation, il y a la bonne et la mauvaise. La pire des hiérarchisations, c'est le manichéisme: "ça c'est bon et ça c'est .nauvais, ça c'est bon et ça c'est mal et je détiens la vérité y compris le fait qu'il est interdit d'interdire et qu'il est interdit d'hiérarchiser. " Tous les gens qui vous culpabilisent de tous les côtés sont des gens qui ont des hiérarchies internes.
Et puis nous avons la bonne hiérarchisation, celle qui obéit à certaines règles d'hygiène épistémologique: il faut distinguer entre les opinions et les jugements. J'ai le droit d'affirmer mon opinion mais ce n'est qu'une opinion. Tout le monde peut apprécier une partie de football c'est beau, mais peut-être qu'on apprécie mieux lorsqu'on connaît les règles. Cela donne un petit plaisir en plus. Quand quelqu'un vous dit mais ce n'est pas nécessaire pour apprécier une oeuvre d'art, il faut se laisser aller, dites-leur la même chose pour le football... vous verrez ce qu'ils vous répondront. Pourquoi ce qui est valable pour la gastronomie ou pour le football ne le serait pas pour la sonate?

Première règle: on n'a pas le droit de donner un jugement quel qu'il soit avant de s'être accoutumé et d'avoir fréquenté l'oeuvre, le phénomène ou l'événement sur lequel on veut donner son opinion. C'est un problème d'éthique. On n'a pas de droit de juger , de condamner sans voir les pièces. Il faut rentrer dans le monde de quelque chose et c'est d'autant plus embêtant que la musique est le moins universel des arts. Non seulement il y a autant de langues que de compositeurs, mais certains musiciens, comme Beethoven par exemple, ont plusieurs langues. Pour vous y retrouver, il faut beaucoup de patience et cela vous incite à l'humilité. Une fois que nous sentons, que nous pensons avoir compris la logique de l'oeuvre ou que nous pouvons anticiper ce qui vient, comme un jeu, c'est qu'alors on est rentré dans le monde. A ce moment-là on peut commencer à se hasarder à poser des jugements.

Deuxièmement, les hiérarchies sont des trousses à outils qui ne sont valables que dans un domaine déterminé.Elles ne sont pas interchangeables. On ne peut avoir la même structure hiérarchisée lorsqu'on voit une sculpture nègre et lorsqu'on voit un tableau de Léonard de Vinci.

Troisièmement, apprendre les règles complexes, les nuances . Ces règles sont flexibles et sont ouvertes à la tolérance. On va toujours vers la connaissance. On voit aussi qu'il y a des choses intolérables ou moins bonnes, soit parce qu'elles sont stéréotypées par exemple.

Quatrièmement, la qualité. La qualité en art, a au moins deux mesures différentes:

1.- Le niveau de complexité, comme la neuvième symphonie de Beethoven

2.- Le degré de novation: invention, formules, solution nouvelle à un problème . Ce n'est pas le talent, c'est le génie.

C'est vrai en science, c'est vrai dans la vie, c'est la mutation. C'est ce qui explique qu'une oeuvre relativement simple peut être supérieure à une oeuvre très complexe.
Lorsqu'il y a à la fois la complexité et la novation nous arrivons vraiment au maximum. C'est pourquoi une oeuvre qui est à la fois très simple et qui est stéréotypée est une oeuvre qui ne vaut rien. Je ne dis pas qu'elle est négative. C'est la valeur zéro, c'est inoffensif.

Et puis nous avons dans les notions de culture: le mobile. Or il y a un problème c'est que la culture est complexité, l'apprentissage de la complexité, c'est à dire la variété dans l'unité. Tous les psychologues vous diront que ça signifie un investissement considérable pour le cerveau de l'enfant et de l'homme adulte: un gigantesque investissement.

En effet, nous savons aujourd'hui que lorsque nous entendons un do ou un la, ce do et ce la n'existent pas comme musique et que lorsque nous entendons une sonate de Beethoven, c'est nous qui fabriquons une oeuvre dans notre cerveau. Evidemment, plus la complexité est grande plus il nous faut d'énergie pour arriver à fabriquer cette image, plus il nous faut d'efforts. L'énergie qu'il nous faut dépend de deux choses: la complexité et le degré de novation: plus l'oeuvre est nouvelle plus c'est difficile. Heureusement pour nous, lorsqu'une nous revoyons une oeuvre complexe plusieurs fois, le degré de novation va en baissant jusqu'au moment où la familiarité aidant, nous pouvons arriver à voir les degrés de complexité. Donc, l'apprentissage, le temps, l'effort, sont des choses extrêmement importantes.

Qu'est-ce que nous pouvons appeler un événement culturel? C'est avant tout une oeuvre de développement et de vie. C'est l'oeuvre qui lorsque nous sommes en contact avec elle, nous rend plus aptes à la différenciation , à l'intégration, à la préhension de la complexité et à la hiérarchisation par nous mêmes: pas parce qu'on nous l'a dit, par les articles de "prêt -à-penser".

Il faut beaucoup d'investissement: en temps, en efforts et en argent . Pourquoi investir dans le développement? D'abord je vous ferai remarquer que les règles que je vous donne là ne sont pas des règles de la culture, ce sont des règles qui valent pour tout développement quel qu'il soit y compris pour la technologie. Les gens qui font de la haute technologie apprennent tous ces jeux-là: à différencier, à hiérarchiser, à intégrer etc. et les non professionnels sont éliminés immédiatement. Mais pourquoi le font-ils et quelle différence y a -t-il entre cela et la culture?

C'est le mobile. Les développements (culturels, technologiques, économiques) ont avant tout trois mobiles qui passent au premier plan, sans aucune concession : le succès matériel, : il suffit d'en avoir un pour avoir les autres; ils sont transférables les uns dans les autres, ils sont convertibles comme une monnaie.

1.- Le pouvoir: le développement donne du pouvoir.

2.- L'argent: qui peut se transférer en pouvoir

3.- La notoriété, le vedettariat.

Voilà la Ste-Trinité ! Dans une entreprise un homme ne peut justifier son existence s'il ne donne pas une plus value sur ces trois éléments-là. C'est vrai dans la plupart des sphères de la société.

La culture n'a pas ces mobiles, elle écarte ces considé[illegible] elle obéit à trois considérations d'ordre spirituel:

1.-le désir de connaissance, la curiosité scientifique, la soif de savoir
2.-l'identité, être soi: les gens qui écoutent la musique classique sont plus spécifiques que ceux qui écoutent la musique populaire. Polygram a vérifié que ce sont les 5 premières minutes qui sont écoutées sur un disque, c'est à partir de cela que l'on gagne le disque d'or.
La culture est indépendante des modes.
3.- La transcendance, c'est être plus que soi-même, se dépasser.

Les raisons pour lesquelles on se cultive? C'est pour une de ces trois raisons, mais en général elles finissent par cultiver, par communiquer. Je suis prêt à aider moi aussi, à une certaine forme d'amour des autres, une certaine forme de transcendance. Alors qu'est-ce que cela rapporte? rien et les deux systèmes sont complètement séparés hélas! et je médite pour qu'ils se rejoignent.

Alors quel langage avoir pour les entreprises et quel langage avoir pour le monde matériel qui est le nôtre? La culture c'est très intéressant et c'est ma thèse principale.
Il y a deux raisons à cela: on ne peut pas diviser le cerveau de l'homme en deux parties: une partie au travail, une partie hors du travail. On ne peut pas demander aux gens d'être en même temps extraordinairement subtils, d'avoir des rapports humains, d'arriver à être des as et des lions en négociation, de savoir arriver à lire à grande vitesse des dossiers et en même temps lorsqu'ils rentrent chez eux , de rentrer dans une psycho-niche tiède, climatisée. Quand après avoir eu tellement de stress au travail il faut qu'ils se reposent , ils voient "Dynastie", c'est pas possible ! L'esprit est un et malheureusement il existe une contamination la plupart du temps (.....) Je peux vous dire en tant que conseiller d'une dizaine de grandes multinationales européennes et américaines que mes clients, mes dirigeants, s'arrachent les cheveux lorsqu'ils voient le niveau auquel arrivent les gens en-dessous.

On n'ose pas les appeler des dirigeants, évidemment on les flatte en public. Mais ils se disent , ces gens -là ils sont à un niveau d'enfants de 12 ans: ils lisent des listings d'ordinateurs, ils s'entourent de toutes sortes d'avis, de technologies et grâce à cette technologie, ils font les plus grosses bêtises qu'on puisse arriver à imaginer. Ils n'ont ni bon sens, ni tripes, ni courage; ils n'ont plus la moindre subtilité, on ne sait plus quoi faire avec ces gens-là. D'où la centralisation. Que faire? Dans la gymnastique, il faut bien voir que si un nageur, un champion de haut niveau soit en natation soit en lutte ne fasse que cela 12 heures par jour, il ne sera jamais médaillé. Il faut qu'il fasse de la culture physique, qu'il harmonise ce qu'il a fait par l'exercice de toutes les facultés de son corps. Hors nous avons également une structure psychologique avec des instances que sont la pensée, la sensation, le sentiment, l'intuition, l'introversion, l'extraversion, l'anima et l'animus.

Aujourd'hui dans les entreprises et dans les écoles il n'y a que trois fonctions qui fonctionnent.

-L'extraversion: il faut travailler en équipe. La communication ! trop de communication anéantit, on n'a plus rien à communiquer après. Il faut également de l'isolement pour pouvoir méditer, se retrouver soi-même. Avant tout, il faut savoir communiquer avec soi-même: charité bien ordonnée commence par soi-même!

-L'animus, les vertus masculines. Même les femmes commencent à adhérer exclusivement à cela. Masculines cela veut dire l'hyper-rationalité, l'agressivité, le désir de vaincre l'adversaire sans négocier avec lui, sans composer au profit, hélas, de l'anima qui est une valeur très importante que sont les nuances, l'informel et l'intuition celles où s'effectue la création. Cela comprend aussi de faire pousser les plantes, réunir , synthétiser; l'anima est une puissance fondamentale. Et puis la sensation l'emporte sur l'intuition. Le pragmatisme: tout, tout de suite. L'hédonisme pour terminer, la pensée sous la forme la plus basse qui existe, la pensée algorythmique de la micro-informatique, la pensée la plus lamentable déguisée en pensée, qui n'est que de la stéréotypie.

Et je rejoins ce que dit monsieur Picard contre la pensée la plus informelle et contre la pensée la plus importante qui est l'intuition qui nous garde de tous les dangers non formulés. N'oublions pas que 95% des choses importantes sont informelles. Les choses formalisées, la machine peut s'en charger. Alors voilà ce dont nous avons besoin pour être des hommes et on a besoin d'hommes, de vrais humains pour arriver à triompher dans le domaine de la haute technologie, pour triompher dans les grandes entreprises. Une nation développée est une nation qui est faite d'hommes, pas de mutilés, pas de demi-hommes. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Hitler qui a dit "les sous-hommes" et on en fabrique en faisant des gens mutilés qui n'ont que la moitié de leurs fonctions. . Il faut que quelle que soit la profession et le domaine dans lequel on se retrouve, on soit l'homme complet.

Mais comment le faire dans la vie de tous les jours, alors que la vie de l'entreprise hélàs à son détriment n'en fait qu'une moitié? Eh bien c'est là que la culture permet de le faire car la culture n'a pas de contraintes.

Les oeuvres de culture n'ont pas à se préoccuper de contraintes commerciales. Si on commence déjà à inclure des contraintes de marketing et de taux d'écoute c'est fini: c'est déjà de moins bonne qualité que ce qui est fait sans aucun compromis.

Les gens admirent les champions: ils sont là à admirer 1/12 de seconde de gagnée. Ils comprennent qu'il est important d'arriver jusqu'à l'absolu de ses forces, Mais ils ne le comprennent pas dans la culture. Ils ne comprennent pas que la véritable oeuvre de culture est l'oeuvre qui va jusqu'au bout de ses forces, au bout de la complexité, de la novation. La culture de haut niveau, c'est cette culture qui permettra de complexifier notre esprit et c'est elle également qui permettra d'équilibrer toutes nos fonctions à la fois. Prenons l'exemple de la 3e Sonate pour piano, de Beethoven. Du point de vue algorythmique, c'est quelque chose d'absolument extraordinaire. Elle est parfaitement construite. Beethoven dès le début, a eu des intuitions fulgurantes qui n'étaient rien d'autre que de la pensée cachée. C'est une oeuvre épouvantablement sentimentale dans laquelle le rire fuse, mais aussi la rage et la colère et c'est une oeuvre qui a ses périodes d'introversion et d'extraversion. Introversion dans les Adagii et extroversion dans le dernier mouvement. C'est une oeuvre qui fait la part belle à la sensation aussi. C'est merveilleux d'entendre une sonate comme celle-là jouée par un bon pianiste, sur un bon Steinway. Vous voyez bien qu'il n'y a que l'oeuvre d'art! Je peux vous dire la même chose pour Guernica de Picasso.

Maintenant que faut-il faire pour remonter la pente?

1.-L'administration: Dans l'éducation, dans mon pays, on ne peut rien faire au niveau de l'éducation: c'est pourri par la bureaucratie. Maintenant nous introduisons la culture par décret, mais il faut former des professeurs. Nous essayons d'éviter le saupoudrage; nous avons pris la méthode courageuse. Lorsqu'on a détruit une forêt en un mois, on ne peut la reconstruire en un mois comme le diront certains démagogues. C'est impossible à moins de mettre des arbres en plastique.

Il faut le temps dans le domaine de la culture.

La culture, c'est " faire pousser". Il faut du temps , il faut prendre des méthodes organiques. Alors prenez le temps pour préparer des professeurs du plus haut niveau possible et ensuite faites tache d'huile. Commencez par telle, telle, telle expérience et aussi diverses que possible, parce qu'en voyant la concurrence on voit qui l'emporte. Dans dix ans vous aurez une culture. Mais si vous voulez tout de suite tout faire avec des méthodes, avec des compromis ce n'est pas la culture que vous aurez, c'est la parodie de la culture. Il en va de la culture comme de la religion, on ne plaisante pas avec cela. Je crois l'avoir montré.

2.-Les médias: pourris par le niveau d'écoute, par la contagion des "spots publicitaires" et la télévision chez nous est un véritable désastre pour l'enfant.

Lorsque j'ai vu ce qui se passait aux Etats -Unis, j'ai été épouvanté c'est tellement désastreux que j'ai dû inventer une fin heureuse pour mon livre "L'écran et l'enfant" pour que les gens ne sombrent pas dans la tristesse et dans la terreur.

Il paraît que c'est mieux au Québec, je m'en réjouis... je viens d'acheter les programmes de télévision...!

3.- Le milieu de la politique, il est pourri. Est-ce que nos systèmes d'élection permettent d'avoir des hommes d'Etat?

L'école, c'est merveilleux, vous avez 20 ans devant vous. Il faut 20 ans pour que tout ceci marche. Mais les entreprises n'ont pas le temps d'attendre. Nous avons trouvé: les entreprises ! et elles comprendront vite si on commence à leur donner des exemples. Pourquoi? Parce que les gens des entreprises ne sont ni fous, ni stéréotypés, ni démagogues. Parce que la folie et la démagogie se paient très vite dans un monde de compétition. Lorsque l'on comprend que la culture est quelque chose d'important pour la survie de l'homme et pour la cohésion de leurs groupes, alors elles vous suivent.

Nous avons fait des essais, des expériences qui ont de loin dépassé toutes nos prévisions les plus extraordinaires.

1.- Au Japon toute grande compagnie (Toshiba, Hitachi) a son centre culturel totalement interdit aux étrangers . Pendant 25 ans ils se font former en profondeur c'est-à-dire connaître les clés de la technologie de la musique, de la peinture, de l'art
2.- Aux Etats-Unis: Aspen. Hélas Aspen est une machine à donner du vernis à qui n'en a pas .
3.- En France, nous avons essayé d'avoir 2 centres. Le premier centre, je l'ai créé moi-même pour un certain nombre d'entreprises dont Thompson, ACA de Téléfunken, Philips, Digital, Auchamp. Dans ce centre on enseigne aux dirigeants pendant 10 jours par an, 2 ans de suite à pénétrer un certain nombre de matières artistiques et culturelles. Ce qui est le plus couru c'est la musique. Les gens ont une délectation à savoir comment est fabriquée une sonate. Avec une bonne pédagogie, tant au niveau des "masterclasses" qu'au niveau de la vulgarisation.

Ce centre a eu un tel succès que Thompson m'a racheté le centre et a "foutu " tout le monde à la porte. Ils ont acheté un château à côté pour doubler les capacités et ils ont dépensé 80 millions de francs (16 millions de dollars) pour le renouvellement du château.
Auchamp, furieux d'avoir été mis dehors, a créé le sien à Lille. Au bout de 5 ans ils sont devenus les plus grands vendeurs de musique classique de France. Ils ont vu que de vendre les sonates de Beethoven par un excellent interprète, cela rapporte plus que de vendre les disques de Madona. Ils se sont aperçus qu'ils faut promouvoir l'art et que les gens se cultivent de plus en plus. Ce centre est décentralisé en 6 régions dont une seule a suivi les séminaires culturels, le président a voulu voir la différence avec les autres: c'était la dernière, aujourd'hui au bout de 5 ans elle est de loin la première et elle est sur le continent américain, à Chicago et à Houston. Les gens sont devenus des décideurs, tous, depuis le vendeur jusqu'au patron: chacun de son côté réfléchit et réagit comme un homme et l'ambiance est inouie.

J'ai fait un autre centre qui fonctionne depuis un an et demie, aux Capucins.
J'ai relogé des gens qui avaient été chassés du premier centre, nous avons Digital maintenant, beaucoup d'informaticiens et tous les patrons.

Chez Thompson on a commencé par les 800 personnes à partir du président qui est venu 17 fois à des stages de formation. A mesure qu'il s'en ajoute des autres compagnies on commence à avoir un poids qui compte! En plus, nous faisons venir des gens des médias. Peu à peu on commence à faire de la subversion et à droguer les gens: on commence à leur injecter de la culture, du Beethoven, du Mozart. Eh bien ! ils se portent très bien, et je vous remercie de votre attention !

Applaudissements et rappel !

Je vous remercie vraiment de votre attention, mais il y a une chose que je n'ai pas dite et je suis absolument impardonnable. Comment est-ce qu'on fait comprendre comment fonctionne une sonate de Beethoven ou une fugue de Bach, une fugue compliquée ou encore les variations de Diabelli, à des gens qui n'ont jamais écouté de leur vie un morceau de musique classique.

Une constation que je fais parce qu'elle est absolument bouleversante: nous avons à peu près 2000 personnes qui sont passées chez nous. Sur ce nombre il y en a eu 2 qui n'ont pas apprécié la musique classique, et tous ce sont avérés capables de comprendre comment fonctionnent les oeuvres les plus complètes voir même une oeuvre de Berg. C'est vous dire qu'en ayant un plan pédagogique bien fait pour adultes on peut arriver à s'apercevoir qu'il n'y a pas des gens qui sont musiciens et des gens qui ne le sont pas.

.....

Merci de la part de Monsieur Jean-Paul L'Allier, Patron d'honneur.

Il remercie d'abord le Consulat général de France à Québec et la compagnie Air France qui ont collaboré à la venue de Monsieur Bruno Lussato.

"Les applaudissements sont déjà un signe d'appréciation et vous avez abordé une multitude de sujets qui de quelque façon se rattachent à la culture. Vous avez indiqué finalement que la culture c'était à la fois une perception globale, mais que cela doit déboucher sur des actions éminemment concrètes et suivies.

Nous avons ici aujourd'hui et pendant les deux jours qui viennent, à aborder des problèmes qui sont très concrets par rapport à la culture. Vous avez parlé de la télévision par exemple. L'image qu'on a ici de ce qui se passe à la télévision française n'est pas très rassurante pour la culture. Vous avez parlé de l'enseignement et chez vous comme chez nous les heures d'enseignement ne sont pas illimitées et forcément, quand on veut insérer la technologie, la science, le métier, la technique dans l'école, il faut faire de la place et on a tendance à pousser sur la culture. On pousse sur l'histoire, on pousse sur l'enseignement de la langue, on pousse sur l'enseignement de la culture, on rend cela facultatif, on envoie cela un peu partout en espérant que les parents vont récupérer.

Nous avons à vivre des problèmes concrets et le fait qu'il y ait dans cette salle, près de 700 personnes dans notre relativement petite communauté québécoise, qui sont réunies ici après un an de travail dans diverses régions, pour se pencher sur la formation musicale, et sur l'éducation au sujet de la culture, dans nos milieux scolaires et dans notre société et en utilisant les grands moyens que sont les télévisions,
le fait que tous ces gens -là soient ici et vous aient écouté ce matin, le fait que ces gens -là travailleront pendant 2 jours sur cette question est un signe qu'il y a un défi à relever.

Je retiens, de ce que vous avez dit ce matin, que les défis sont multiples et qu'ils supposent une action convergente, à partir d'une perception aussi généreuse et aussi large que possible de la culture. Mais la culture n'est pas désincarnée et dans notre culture, elle se vit d'une certaine façon dans un environnement qui est particulier
où il est impossible de dissocier langue de culture, parce que la langue n'est pas acquise pour toujours sur notre territoire, quoi qu'on en pense.
De sorte que vous avez dit ce matin des paroles qui vont susciter des réactions, vont aussi favoriser la discussion et j'espère que vous pourrez participer à ces discussions parce qu'au-delà des frontières, il y a des problèmes qui sont communs.

J'ai lu avec très grand intérêt et aussi passablement bouleversé, ce cahier spécial du monde diplomatique d'il y a plusieurs mois qui s'appelait:" Une société malade de sa culture". J'ai lu, j'ai relu, j'ai acheté le cahier quand ils l'ont publié en petit format. Si vous avez l'occasion d'aller chez un libraire qui peut vous fournir ce document achetez -le, lisez -le, parce que ce qu'on y lit, la perception vue d'Europe et en particulier de France au sujet de nos sociétés malades de la culture. Ce que vous avez dit rejoint en partie toutes ces préoccupations d'une dynamique de la culture qui doit à la fois se colleter avec le monde économique mais qui doit aussi se développer dans sa qualité intrinsèque. Je vous remercie de ce que vous avez dit et dans la période de questions vous aborderez peut-être les aspects de: "On fait quoi avec la télévision, par rapport à l'enseignement musical, par rapport à la formation musicale? On fait quoi avec nos écoles? On fait quoi pour l'avenir, pour qu'on partage avec vous votre expertise, votre expérience et aussi votre vision de l'avenir? Merci beaucoup.

Période de questions:

Claude Filion, C.Sc. Blainville-Deux-montagnes:

Comment passer de la notion de "normes " à la notion de "paramètres" dans la planification de l'organisation du régime pédagogique, et ainsi, permettre un degré de liberté suffisant et obtenir une plus grande possibilité d'agir au niveau des commissions scolaires? Ainsi le niveau local pourrait plus facilement mettre en application et interpréter ces paramètres pour accroître la possibilité d'agir?

Bruno Lussato:

Il me semble que rien n'est plus mauvais lorsqu'on parle de la culture, que de parler d'unification et de normalisation. On ne normalise pas la culture comme les prises de courant et les interfaces informatiques. Je crois que tous les chemins mènent à la culture. Ce qui est important c'est la manière et l'esprit dans lequel on le fait. Malheureusement il suffit quelquefois que la bureaucratie touche à quelque chose pour que l'esprit s'y sauve et s'enfuit.

En ce qui concerne les degrés de liberté dont vous parlez , qui sont très importants, quel degré de liberté avons-nous? D'abord il est faux de dire que la liberté est donnée ou que la liberté est quelque chose de spontané et que dans la créativité, il suffit de se laisser aller et de laisser parler son moi intérieur! C'est exactement le contraire en fait. La liberté se construit par la maîtrise.

Lorsque nous voyons l'exemple des grands créateurs et non pas des créatifs (Beethoven, Mozart, Picasso etc.) ils ne sont devenus créateurs qu'après une longue période de maîtrise et d'apprentissage. Il en va d'ailleurs des arts comme de la gastronomie comme de toutes les phases de la culture et du développement. Au nom de quoi, sinon de la démagogie ou de la stéréotypie, certains essaient-ils de nous faire croire que d'apprendre la maîtrise c'est d'aller contre la liberté , la spontanéité ou contre la création? C'est exactement le contraire. Il faut passer avant par une phase de maîtrise, de dur labeur comme disait Beethoven, il faut 90% à 99%- de transpiration et de discipline. Le problème c'est qu'il faut ensuite en sortir. C'est lorsqu'on en sort que vient la liberté. Mais il y a des gens qui n'arrivent pas à en sortir: çà c'est l'académisme. Mais si vous ne passez pas par cette phase, il n'y a pas de danger que vous en sortiez puisque vous n'y êtes jamais rentré.

En ce qui concerne la musique en particulier, il y a plusieurs manière d'arriver à concevoir l'enseignement de la musique. Je vous dirai comment nous procédons, aussi bien pour des jeunes mais surtout pour des adultes. Si vous voulez que les élèves aiment la musique classique, il faut que les parents l'aiment aussi, que ce soit quelque chose de familial. Alors nous avons un programme ultrarapide qui permet d'initier les parents à la musique.

Dans un premier temps nous essayons d'éviter le saupoudrage. Cela veut dire que nous concentrons dans une oeuvre que nous connaissons bien et qui se prête à démonstration. Ce n'est pas pour rien que j'ai parlé de la 3e sonate de Beethoven, en do majeur. Elle se prête parfaitement à démontrer ce qu'est la forme sonate et nous l'analysons vraiment mesure par mesure. Comme la plupart du temps, les gens ne savent pas lire la partition, nous transformons les différents thèmes par leurs équivalents graphiques .
Après leur avoir montré à l'aide des équivalents graphiques quels sont les thèmes, on arrive facilement à leur faire ingurgiter tout l'ensemble de la sonate en passant quatre heures sur cette sonate. Ils sortent de là enthousiasmés.

Deuxième dispositif pédagogique: le choc du décodage.
On leur fait d'abord entendre le mouvement de la sonate sans aucune préparation. Ensuite on commence à leur expliquer, à leur montrer comment c'est construit etc. Quatre heures plus tard, on réécoute la sonate en leur demandant si c'est la même oeuvre qu'ils ont écouté au début? ... Mais après ils ont envie d'aller de proche en proche et d'écouter autre chose de Beethoven.

Pourquoi Beethoven et pourquoi Beethoven jeune?
Parce qu'il correspond à notre inconscient collectif. C'est le stade auquel nos conscients son arrivés du point de vue mélodique et surtout du point de vue du code. Alors on commence par le plus facile.
Pourquoi Beethoven jeune? Parce je trouve qu'il est criminel d'aiguiser les griffes sur la sonate Hammerklavier ou sur la sonate opus 111. Il y a comme un respect à avoir et après tout, Beethoven pour la "Troisième sonate" c'était malgré tout une oeuvre ludique.

Autre chose valable au point de vue pédagogique, c'est la distinction absolue qu'il faut faire entre la structure et le code. C'est ce qui correspond aux avancés, aux domaines les plus récents de ce qu'on appelle la systémique aujourd'hui et la théorie de Prigogine: structure et code théorie des systèmes ou la systémique. cela s'appelle la sémiologie physique. C'est le sens de la signification, comment faire comprendre à des gens, la signification de quelque chose?

La structure: toute oeuvre de musique a une structure, c'est la manière avec laquelle les notes s'agencent en motifs, les motifs en thèmes , les thèmes s'agencent en périodes, les périodes s'opposent les une contre les autres, la manière dont se font les ponts, la manière dont les mouvements s'articulent. La structure c'est la règle du jeu sans laquelle on ne peut comprendre une oeuvre. On peut évidemment lorsqu'on est né dans la musique et qu'on a commencé jeune, d'abord les apprendre, puis on les introjecte comme les gens qui savent conduire. Ils savent conduire, mais il a bien fallu qu'ils apprennent.

Lorsqu'on a affaire à des analphabètes musicaux il faut leur apprendre les règles du jeu. Elles sont différentes pour une fugue, une sonate, et une sonate de la fin n'est pas la même chose qu'une sonate du début de la vie de Beethoven. Ne parlons même pas alors des règles du jeu du "Marteau sans maître" de Boulez. On ne peut pas arriver à ces règles du jeu avant d'avoir appris auparavant tout ce qu'il y a entre. On ne peut pas comprendre Gustav Mahler si on n'a pas compris la problématique Wagnérienne etc.

Je me permets de critiquer violemment les personnes qui ne faisant pas l'effort d'apprendre les règles du jeu, dissuadent les autres de le faire. Ou encore des riches qui ont appris instinctivement les règles disent vous n'avez qu'à vous laisser aller, vous aussi vous les comprendrez. Je les stigmatise ces gens -là.

De même, du temps de Beethoven, des gens étaient trop paresseux pour apprendre les règles du jeu de la "Neuvième symphonie". Les jeunes peuvent beaucoup plus facilement que nous apprendre de nouvelles règles du jeu. Mais il y a une progression. Faites attention. Ne mélangeons pas les règles entre elles. Ne mélangeons pas Debussy, Beethoven, Haydn, Monteverdi.

Moi, je suis contre ces concerts où le musicien donne un peu de tout pour des raisons de marketing. Il vaut mieux avoir des motifs thématiques, sauf bien entendu pour des personnes qui sont très habituées à passer d'une règle à l'autre. Mais il faut une singulière capacité d'esprit.

Les gens qui entendent du Debussy de la manière qu'ils ont entendu Beethoven, ne comprennent ni Debussy ni Beethoven. Voilà donc pour la structure. Une structure vaut en soi: c'est la musique pure, c'est l'art de combiner les sons d'une manière cohérente.

Ensuite nous avons le code. C'est ce que la musique évoque en nous: la tristesse, la gaieté, la joie, ou quelque chose qui ne se définit pas avec des mots. Hors, Stravinsky disait que la musique ne représente rien. Et beaucoup de gens aujourd'hui encore, pensent que la musique ne représente rien ou plus exactement, si elle nous émeut c'est d'une manière toute personnelle et que nous apportons dans la musique nos émotions comme dans une auberge espagnole. C'est vrai pour Stravinsky peut-être mais c'est faux pour Beethoven, pour Monteverdi, pour Mozart. C'est faux pour toutes les grandes oeuvres valables de la musique. Or, ces oeuvres valables de la musique ont des codes. Cela veut dire que lorsque Beethoven voulait exprimer tel ou tel sentiment, il utilisait un codage presque aussi précis que la langue. Nous avons tous des dictionnaires: c'est l'opéra, le lied, la messe, l'oratorio. A force de fréquenter les opéras, les lieder tout en suivant les paroles, autrement cela ne sert à rien, on finit par intégrer ce code. Lorsqu'on entend la musique sans code on est capable de vibrer et de déchiffrer d'une manière qui soit en même temps très forte et très émouvante, sans trahir le compositeur. Malheureusement, ce code tend à se perdre de plus en plus. D'abord parce qu'il y a des gens qui n'entendent pas des opéras, ils n'entendent soi-disant que de la musique. Il entendent en ayant amputé le code.

Lorsque vous enseignez le code aux gens ils apprennent relativement vite. Alors en plus de l'émotion d'une magnifique structure, ils ont l'émotion de ce qu'il y a derrière la structure, et Beethoven l'avait dit: "que du coeur cela aille au coeur".

M.Michel Lapointe
Commission scolaire Des Chênes Drummondville, professeur.

Vous avez dit que : La véritable culture va au bout de ses forces, c'est-à dire qu'avec des demi-mesures on ne fait pas grand chose de bon. Quel est le plan d'action que vous auriez à nous suggérer pour convaincre les administrateurs qui sont surtout pragmatiques et qui en pratique se contentent de demi-mesures et qui voient plus qu'il faut changer un système de chauffage que d'allouer des budgets pour un enseignement instrumental de qualité?

M. Bruno Lussato:

Si je le savais ! Je cherche comme vous monsieur, j'essaie. J'arrive facilement à convaincre des industriels parce que ce sont des gens qui sont ouverts au moins à leur intérêt bien compris. L'intérêt étant d'avoir des gens intelligents, de réussir ou en tout cas au moins de se faire aimer. Mais comment parler à des politiciens qui pensent à leur future élection? Les bureaucrates, c'est encore pire. Pensez à leur mobile. Quel est leur mobile (est-ce qu'ils ont intérêt à vouloir ce que nous voulons? Non on leur a appris à ne pas vouloir çà.) On leur a appris à passer des examens, pas à acquérir des connaissances ou à devenir des hommes. Néanmoins il faut donner au moins à quelques-uns, qu'on peut arriver à "subvertir" ! Ils feront tache d'huile après.

Est-ce qu'il viendrait à l'esprit de quelqu'un d'imaginer que l'on forme des champions de sport autrement qu'avec une recherche d'excellence? Est-ce qu'il viendrait à l'idée de quelqu'un de dire : "Nous avons décidé de ne pas former des champions mais des demi-champions? Des étoiles à la poubelle!

Il en vient de même un peu pour la culture. On forme des gens de haute culture comme on forme des champions de sport. Je ne vois pas pourquoi il en serait autrement. Maintenant si on veut avoir des champions dans un pays, les champions seront appuyés sur une culture populaire. Si l'Union soviétique ou la Bulgarie ont vraiment les meilleurs champions, c'est parce que d'une part ils ont une culture populaire et deuxièmement parce que les champions sont honorés. Ils sont considérés comme des gens très importants. Ils ont une rente à vie. Cela incite les gens Lorsqu'on dit culture populaire, cela veut dire que partout comme dans la lutte où les jeunes travaillent depuis l'âge de treize ans comme en danse ou en gymnastique, il faut une minutie identique à celle d'un violoniste. Il faut cette minutie, il n'y a aucun compromis. Vous avez des millions de jeunes qui travaillent comme ça sans compromis et ensuite, sortent les meilleurs qui raflent les médailles d'or.

Si nous voulons avoir des musiciens internationaux, ce qui est très important pour un pays, il faut qu'il y ait une culture populaire. Il faut aussi que les champions dont nous parlons, soient honorés. Malheureusement nous avons perdu le culte de l'honneur porté aux grands champions de la culture qui sont les grands savants, les grands artistes, les grands musiciens. De ce côté -là, le sport est inconsidérablement favorisé par rapport à l'art. Lorsque Donatello a fait sa fontaine à Sienne, au 15e siècle, quand on l'a inauguré il y a eu trois jours de liesse populaire. Il n'y avait pas de frontière entre l'art, qui est l'art de conservatoire qui est l'art soi-disant élitiste et le peuple. Aujourd'hui nous en sommes à un point de déchéance où la musique est considérée comme quelque chose de marginal. Il faut que les gouvernements fassent pour la musique ce qu'ils font pour le kockey sur glace!
Je vous donne deux arguments: Un homme qui a une médaille d'or ça s'oublie, c'est moins qu'un grand artiste. Un grand artiste c'est toujours vivant jusqu'à 80 ans. Mais un champion de sport après 28-30 ans n'est plus rien et à l'âge de 40-50 ans il devient un vieillard. Quand on les intègre à une entreprise, la plupart du temps ils sont pourris de prétention et n'ont aucun esprit d'équipe, si ce sont des champions de haut niveau. Parce on les a habitué à lutter seuls contre les autres. Ils ne sont pas tous comme cela heureusement.

Quand on forme les musiciens on forme des gens qui à 85 ans ont tout l'esprit vivant, ont toutes leurs facultés de coeur, de sensation et d'esprit vivantes. Un bon musicien est bon dans toutes les activités humaines et la meilleure des démonstrations c'est l'expérience que l'on a faite en Hongrie avec le bac. spécialisé dans la musique et le baccalauréar spécialisé en hongrois. Les gens qui faisaient le bac musique étaient meilleurs dans toutes les matières, même en hongrois. Vous voyez bien, il y a des phénomènes de transfert.

On ne peut pas enseigner la musique avec moins de sérieux qu'on enseigne la haute informatique, la biologie, le hockey sur glace ou la cuisine.

Mme Micheline Tessier Jeunesses musicales du Canada

Allez-vous éditer les cours que vous donnez chez Thompson?

M. Bruno Lussato:

Oui. Mais Thompson m'a interdi rigoureusement d'en parler !...
Je suis le conseil du président de Thompson. C'est pourquoi j'ai fait un second centre sur lequel je peux parler, il est à moi. Je suis en train d'écrire:" Dirigeants "
Maintenant que vous venez de me parler, je vais ajouter un chapitre: Comment convaincre les gens d'administration, de politique, d'entreprises etc. et comment déboucher l'oreille aux sourds.
Je me demande si je n'appellerai pas ce livre: "Dirigeants et dirigés".
Il va y avoir les chapitres pratiques: comment ouvrir les yeux, les oreilles des enfants.

Quels sont les avantages de former une culture musicale plutôt qu'une culture picturale. Il faut avoir une culture équilibrée comme il faut avoir une alimentation équilibrée . Il est très dangereux d'avoir une lacune absolue dans une matière culturelle. La musique pour moi est la plus formatrice, elle est une des plus formatrices avec les arts plastiques et la langue.
La différence est la suivante. La langue et la littérature ouvrent la voie au conscient des gens, la manière de s'exprimer, la manière de convaincre, la subtilité, l'argumentation, la créativité. L'architecture et la peinture nous ouvrent à la loi des proportions.

La musique peut être le plus complexe des arts, le plus paradoxal, le plus intellectuel et en même temps c'est le plus visuel. C'est faux de dire que la musique suit uniquement les sensations agréables. Nous transformons tous les sons que nous entendons dans des "patterns" dans des structures extraordinairement complexes. Ce qu'apporte la musique occidentale par rapport à tous les autres arts, c'est indépendamment du raffinement de la perception du temps qu'apportent les autres musiques, c'est le contrepoint. C'est la possibilité de pouvoir penser à plusieurs choses différentes, à des rythmes différents en même temps. Et on ne saurait assez dire que les gens qui ont cette faculté miraculeuse, extraordinaire ont une supériorité sur les autres.

D'autre part il y a la faculté que Mozart appelait sur-entendre, par exemple, entendre le 1er mouvement d'une symphonie en même temps, simultanément. Prendre un morceau, le mettre d'un côté, de l'autre, prendre un thème, voir qu'il est trop long d'un côté ou de l'autre, c'est le contraire de la myopie musicale qui consiste à entendre la musique mesure par mesure, au fur et à mesure de son déroulement.

Il faut de la distance quand on écoute de la musique. Tous les musiciens ne le font pas. Les compositeurs le font tous. Les musiciens sont capables de le faire. S'ils transportent ça à la vie c'est une faculté stratégique extraordinaire de pouvoir imaginer plusieurs phases de vie. Stockhausen ou Bach pensaient que la musique c'est l'harmonie des sphères lorsqu'on sait bien la lire.

M. René Laurin
Administrateur d'une commission scolaire

Vous voyez qu'il y en a un certain nombre qui a été sensibilisé aux problèmes de ceux qui enseignent la musique.
Pour que le plus grand nombre possible de nos enfants bénéficient le plus possible de cet enseignement musical, dans un choix éventuel, vaudrait-il mieux investir au niveau primaire plutôt qu'au niveau secondaire ou l'inverse plutôt que de diluer ce cours durant toutes les années à la fois, risquant de sacrifier certains éléments importants. Y-a-t'il vraiment unchoix? si oui, où, en attendant que le Sommet donne des fruits et qu'on puisse satisfaire les deux niveaux?

M. Bruno Lussato.

Si on n'a pas les moyens de donner beaucoup à tout le monde alors que faut-il faire?
D'abord la dilution est à exclure. Si sous prétexte de faire de l'égalitarisme on donne rien à tout le monde, on va perdre du temps et n'aura même pas la chance d'avoir des exemples. C'est l'égalitarisme dans la misère et l'égalité de la pauvreté. Au contraire si vous commencez à faire quelques expériences et vous formez un bloc , des strates déterminées, le succès même va devenir insupportable à tous les autres et très vite on dira "Nous aussi nous voulons cela". Il faut procéder par foyers de contamination, quitte même à prendre les foyers en question au hasard, c'est moins injuste !

Il ne faut pas non plus être excessifs. A mon avis, une grande partie de l'éducation doit se faire en dehors de l'école. Si on manque de moyens, il faut absolument que ce soit la famille qui s'en charge. Le rôle de l'école est d'abord de sensibiliser, en musique si on n'a pas les moyens de former. Au moins, qu'on donne l'envie folle aux jeunes qui sont là et à leurs parents, par l'intermédiaire des jeunes, d'éliminer les mauvaises herbes, c'est-à-dire de ne pas passer le temps avec le "Walkman" dans l'oreille en forçant la sonorité et le bruit. Il faut d'abord donner de bonnes habitudes, prévenir: le silence est une chose très importante en musique. Leur montrer que Mozart, Beethoven, c'est quelque chose de très moderne, de très impressionnant. Il faut leur donner des fascicules bien faits qu'ils puissent étudier avec leur parents, leur donner des choix de disques à acheter. Le rôle du professeur est de leur dire :"On va étudier ensemble telle oeuvre. Comme on n'a pas le temps voilà comment vous pouvez le faire chez vous et revenez nous dire ce que vous avez fait. Et faites-le écouter à vos parents, montrez à vos parents comment est faite telle symphonie. On peut déjà faire de la sensibilisation. La culture cela peut se faire beaucoup chez soi. Si les moyens sont limités on peut en faire davantage mais il faut essayer de le leur donner les moyens de pêcher eux-mêmes puisqu'on ne peut pas leur donner du poisson.

Section C

Table ronde
animée par
M. Mathias Rioux

Monsieur Emile Subirana,
Président directeur général de la Guilde des musiciens du Québec.

L'an 2000 c'est d'ici 11 ans, alors ce n'est pas tellement loin. Mais j'aimerais faire quelques commentaires dans la perspective de la Guilde des musiciens du Québec, c'est-à-dire ce que la Guilde pense de la formation musicale actuelle.

La Guilde négocie des ententes, offre de multiples services, mais ce qui est primordial c'est l'emploi de ses membres. Alors comment la formation musicale affecte-t-elle les opportunités d'emploi pour ses membres aujourd'hui et à l'avenir?

Je pense qu'on sait tous que la formation professionnelle et musicale d'un musicien, c'est peut-être l'élément le plus important de son succès dans sa profession. Un musicien doit être extrêmement flexible et polyvalent pour survivre et s'adapter aux changements du marché et au développement technologique.

Est-ce qu'on porte assez d'attention au marché actuel et à celui de l'avenir quand on forme nos musiciens? Les institutions et les professeurs sont-ils au courant du marché et des défis que représente la technologie? Préparent-ils les musiciens en fonction de la situation qui les attend?

La Guilde proteste continuellement contre l'utilisation des "machins électroniques" pour remplacer ses membres, mais en même temps nos membres doivent apprendre à se servir, de ces machines, de ces synthétiseurs, ils doivent pouvoir être au courant des récents développements et s'adapter au marché.

Alors la formation musicale doit aussi permettre aux jeunes musiciens de se sentir parfaitement à l'aise dans ce marché qui change continuellement. Il y a quelques années à peine, le jazz n'était pas considéré comme de la musique sérieuse dans nos écoles. Aujourd'hui d'excellents programmes de jazz existent dans les universités, il y a même un baccalauréat offert en jazz à l'université McGill. La technologie remplace des centaines de musiciens. La polyvalence alors est le secret de la survie pour un musicien pigiste.

Il ne faut pas oublier non plus que l'enseignement continue à avancer ailleurs au Canada et aux Etats-Unis. Alors nos jeunes musiciens doivent recevoir une formation de calibre mondial, international, s'ils veulent faire concurrence aux musiciens d'ailleurs, c'est-à-dire que l'enseignement au Québec doit être au même niveau qu'ailleurs. Quand on a une ouverture à l'Orchestre symphonique de Montréal ou l'Orchestre symphonique de Québec, il y a des centaines de musiciens qui se présentent quelquefois. Alors il faut bien que nos musiciens québécois soient à la hauteur de la tâche pour faire concurrence aux centaines de musiciens américains qui peuvent se présenter pour ces auditions.

Alors en ce qui concerne la Guilde et c'est aussi mon opinion personnelle, j'ai remarqué une baisse énorme dans la qualité de l'enseignement musical depuis quelques années. Avant de devenir président de la Guilde des musiciens du Quebec e. de Montréal auparavant, j'étais aussi professeur au Cegep St-Laurent et à l'Université de Montréal. Vers les années 1980-82, j'ai remarqué une baisse énorme chez les élèves qui venaient au Cegep St-Laurent où j'enseignais. Le problème c'est que, même si l'enseignement y est de qualité très supérieure, si au primaire et au secondaire on ne prépare pas les élèves, rendus au Cegep, il n'y a rien à faire, c'est beaucoup trop tard. En ce qui me concerne, ces élèves ne seront pas prêts à entrer sur le marché du travail.

Le deuxième aspect important en ce qui concerne la Guilde, c'est la formation d'un public, parce qu'un public bien sophistiqué et exigeant est un public qui va exiger des spectacles de première classe. Il ne faut pas oublier que depuis quelques années on voit de plus en plus de spectacles "live" , accompagnés de musique enregistrée. Cela nous préoccupe énormément et si on ne forme pas un public via une éducation et une formation musicale aux niveaux primaire et secondaire, on n'aura pas un public sophistiqué, on n'aura pas un public exigeant, on n'aura pas un public qui viendra appuyer nos musiciens professionnels! C'est pour cela que la formation n'est pas seulement une question de former quelques centaines de musiciens professionnels, mais de former leur public, celui qui va leur permettre de vivre. Alors la formation musicale est d'importance primordiale, non seulement pour la survie de nos musiciens professionnels mais pour la survie de tous nos spectacles et de tout notre milieu culturel.

Mme Elise Paré-Tousignant
Vice-recteure aux Ressources humaines à l'Université Laval.

Il y en a à peu près la moitié ici, qui ont passé dans mes cours obligatoires et l'autre moitié sait à quoi elle a échappé !... vous ne serez pas étonnés que j'aborde la formation des maîtres, qui me tient à coeur, en vous rappelant finalement que l'an 2000 c'est demain et que les responsables de la formation des enseignants et des enseignantes , c'est-à-dire les universités devront modifier en profondeur leurs programmes.

Nul ne peut ignorer l'évolution des technologies, leur impact sur le milieu. Nous devons leur faire une large place dans nos programmes. Aux connaissances classiques qui doivent demeurer la formation de base, la prochaine génération d'hommes et de femmes spécialistes de l'éducation musicale devra ajouter des connaissances de la physiologie de la perception et de la psycho-acoustique. Ces spécialistes devront développer une compétence technologique suffisante, notamment pour apprécier et faire apprécier les différentes caractéristiques du matériel de reproduction, de la qualité des enregistrements. Pendant leur formation, les apprentissages feront appel aux différents supports technologiques et c'est tout naturellement que le quotidien de leur acte pédagogique s'appuiera sur ces mêmes technologies en constante évolution.

Le profil dont nous venons d'esquisser les grandes lignes ne trouvera pleinement son sens que dans la perspective d'une recherche de la qualité de vie. Les interventions des écologistes, des biologistes, ont pour but de nous assurer, à tout le moins, du maintien de la qualité de notre milieu ambiant. Il faudra que l'environnement sonore soit traité de façon analogue et comparable.

Toutes les interventions des spécialistes de la musique ont une incidence sur la qualité de notre environnement sonore. Des moyens considérables devront être mis en oeuvre pour que les individus et les différentes instances saisissent bien l'inportance de l'enjeu. Si on songe à l'ampleur des moyens requis pour les campagnes de sensibilisation aux problèmes de la pollution aux dangers du tabagisme, aux risques encourrus lors de la conduite en état d'ébriété, à la nécessité d'une alimentation équilibrée, à l'importance de l'activité physique, on a une idée des moyens à mettre en oeuvre pour valoriser notre environnement sonore. Pour exercer notre véritable leadership sur ce plan-là nous devons soit maintenir notre crédibilité, soit la retrouver ou soit l'instaurer. Merci.

Mme Louise Laplante
Directrice générale de l'Orchestre symphonique de Québec.

Je pense que le thème de formation musicale doit être considéré selon un concept plus large, selon un concept d'art de vivre et d'art de la civilisation, de la connaissance de notre civilisation. Dans la formation musicale qu'on donne aux jeunes, on doit arriver à leur donner un sens d'appartenance à notre civilisation mondiale. Celle-ci évidemment inclut plusieurs cultures et la nôtre passe par la culture européenne. Mais il y en a d'autres. Il y a l'Asie, il y a l'Afrique,.... En l'an 2000, il y aura peut-être une autre planète.

Il faut donc que la musique s'inscrive par la connaissance des grandes oeuvres, qui proviennent de ces cultures et qui servent d'indices et même de point d'ancrage à notre connaissance culturelle. Par la connaissance de ces grandes oeuvres, on peut permettre aux jeunes de comprendre et d'apprécier le passé et de contribuer à un meilleur avenir à partir de ce passé, parce que ce sont eux qui vont le bâtir cet avenir.

Cela permettra également à ces jeunes de mieux se comprendre eux -mêmes. Sans cette connaissance, la future génération sera une génération d'illettrés culturellement parlant. Dans ce concept la musique occupe une place bien importante. Sans cette culture nous n'aurons pas de public.

Mon message c'est donc : la formation du mélomane qui viendra au concert
On pourrait même tracer un tableau un peu pessimiste qui nous permettrait de demander: "Qu'adviendrait-il des orchestres, par exemple, des maisons d'opéra, des institutions qu'on a pris des années à développer, si on n'a pas de public?"

Il faut donc que la formation soit une formation par l'immersion, par l'introduction, par la connaissance et considérer la formation (que l'on dit esthétique quelquefois, sous un jour un peu élitiste,) plutôt comme un plaisir, une initiation au plaisir d'entendre et le goût de faire entendre la musique et de participer à bâtir notre culture.

M. Michel Koslovsky
Directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières

L'exercice que nous faisons est fascinant. Je pense qu'effectivement, le défi qui nous attend en l'an 2000 présente premièrement, une adaptation à un changement. Certains de ces changements sont lents, progressifs et sont surtout inévitables. Par exemple, les nouvelles technologies, le développement et la consolidation de nombreux orchestres, et ensembles musicaux au Québec et également nous vivons une prise de conscience collective de l'importance de la musique au Québec. D'autre part, il ne faut pas oublier que l'histoire nous donne de nombreux exemples de changements qui sont plutôt conjoncturels; que l'on pense par exemple aux effets d'une guerre sur la situation musicale dans un pays, que l'on pense aux nombreuses remises en question de la place de la musique religieuse dans la liturgie, l'avènement du cinéma muet et l'avènement du cinéma parlant sur l'emploi de musiciens.

Un diplômé de faculté ou de conservatoire a vraisemblablement devant lui une carrière d'environ une quarantaine d'années. Je pense qu'aucun programme d'études ne peut le préparer de façon réaliste à tous les changements qui vont affecter l'exercice de son métier. L'objet d'un programme d'études est de donner à l'étudiant une formation qui lui permette de s'approprier les habiletés et les connaissances nécessaires pour maîtriser les conditions entourant l'exercice de son métier.

On peut voir ces programmes sous deux approches: une formation spécifique et spécialisée dans un domaine ou dans une technique. Autrement dit, on entraîne l'étudiant à exercer un métier ou dans une deuxième approche, on peut lui fournir un bagage qui lui permettrait de s'approprier par ses propres moyens, les éléments de technique ou de connaissance nécessaires à l'exercice de son métier. Ma préférence personnelle va à la deuxième approche parce que je pense qu'elle est plus efficace à long terme. Cette philosophie se traduit par des programmes qui mettent plutôt l'accent sur les connaissances et habiletés de base mais qui doivent absolument éveiller l'esprit aux divers domaines techniques et aux domaines de pointe.
Les divers programmes de formation musicale continueront à être répartis selon les grands secteurs que sont la création, la recherche, l'interprétation et l'éducation musicale. La formation en musicothérapie devrait cependant continuer à relever d'une autre entité que d'une faculté de musique.

A l'intérieur de ces secteurs, il faudra cependant être plus vigilants afin de ne pas créer inutilement des sous-programmes plus spécialisés. Je pense que sous le prétexte de donner une formation plus pratique qui prépare mieux les élèves au marché immédiat du travail, on risque en réalité de les priver des outils de polyvalence indispensables pour s'adapter aux conditions changeantes de ce même marché.

Une autre observation: nous sommes loin actuellement au Québec, de la période où les nouvelles musicales, l'information musicale ne circulaient que dans un milieu de connaisseurs. Nous vivons présentement une situation où l'on tire avantage du fait que beaucoup d'événements artistiques reçoivent une couverture nationale. Cet état de choses ne peut être que bénéfique pour le développement et la valorisation de la pratique musicale qui devient une activité normale et nécessaire dans une société, au même titre que n'importe quel autre secteur d'activité. On sait que le succès de nombreuses manifestations artistiques repose sur la qualité de cette dimension communication qu'elle dégage, que ce soit dans le domaine de la création, de la diffusion, de l'animation ou de l'éducation. Cette sensibilité à la dimension des communications s'exprime par des gestes simples, spontanés qui créent autour de l'oeuvre d'art des liens plus étroits entre l'artiste, son milieu et son public. Et je ne parle pas ici de communication artistique: il est évident que l'artiste doit communiquer son art tout comme l'interprète, le créateur. Je ne parle pas ici des relations publiques, mais d'une dimension communication qui va encore plus loin que ces deux considérations.

La formation du futur musicien devra tenir compte de cette dimension et l'intégrer sous une forme ou sous une autre, dans le contenu des divers programmes d'études. Le futur musicien ne pourra plus y échapper quel que soit son secteur d'activité.

Mme Micheline Tessier
Directrice artistique des Jeunesses Musicales du Canada.

Quitte à jeter le désarroi dans cette assemblée, ma première question sera d'abord: " Y aura-t-il encore beaucoup de musiciens classiques en l'an 2000? Beaucoup de musiciens classiques qui feront de la musique en direct? ou vivrons-nous de souvenirs passés, oeuvres enregistrées sur cassettes, disques, vidéos ou films? "

Si l'on tient compte des profondes modifications de la société, de l'apparition des jeunes en tant qu'entité de pression sociale, si on est conscient qu'en l'an 2000, le Canada aura atteint 42 000 000, cela voudra-t-il signifier nécessairement une augmentation des auditoires? Les musiques savantes et pop se fondront-elles en une nouvelle sorte de musique?

"Le sort de la musique en l'an 2000 est inséparable de la domestication du phénomène sonore dans son ensemble, dit Murray Schafer, et du bon usage que l'homme aura su en faire."

Selon Georges Little "on peut prévoir l'an 2000 dans la mesure où on le prépare aujourd'hui. Il faut conjuguer action, participation, collaboration, car le risque est grand que le divertissement sans autre objectif, ne devienne l'opium de la société de demain."

Pour combattre et lutter contre les forces du statisme il nous faut donc décentraliser les arts de plus en plus; mot d'ordre: accessibilité. Il faut penser rajeunissement du public, implication renouvelée du musicien avec son public, attendu que pour arriver à ces fins il faut l'aide de l'Etat. Favoriser de plus en plus la participation à la création, la participation artistique collective, ceci s'avère plus important que le résultat obtenu, communiquer devient plus important que produire dans bien des cas.

Pour réussir l'an 2000, les enseignants devront, dans leur enseignement, viser l'assimilation plutôt que la dispersion, être en progrès constant avec la réalité et être aussi compétents que les artistes interprètes et les artistes créateurs. Les artistes de demain devront être beaucoup plus polyvalents que ceux d'aujourd'hui et pouvoir étendre leur compétence à d'autres domaines artistiques.

Qu'allons-nous faire dans le concret pour préparer le musicien, l'artiste, le mélomane de l'an 2000? Il faut dès aujourd'hui avoir et favoriser une ouverture d'esprit de plus en plus grande ainsi qu'une curiosité des horizons illimités de l'avenir. En l'an 2000 il y aura sans doute moins de performance. Notre vieille musique d'aujourd'hui sera encore jouée, je l'espère et pourrait elle-même servir d'inspiration.

Voici comment Christopher Sanders voit l'école en l'an 2000: elle se situe dans un énorme dôme appelé dôme de la musique où il y a des arbres, de la verdure. Il n'y a pas de salles de cours, peu de professeurs. L'élève entre dans le dôme et veut de l'information sur Beethoven. Il met ses écouteurs, pèse sur un bouton aperçoit Beethoven à l'écran qui lui raconte sa vie. Plus loin, à la console "Théorie", il pousse un bouton, une mélodie apparaît à l'écran, il l'harmonise à l'aide d'un dactylographe et l'ordinateur la corrige jusqu'à ce que ce soit parfait . Puis il va prendre sa leçon de trompette à l'aide d'un micro, d'un autre ordinateur et d'un autre écran qui corrige son souffle et sa sonorité. Un professeur vient de temps en temps superviser l'élève.

J'ai des questions suite à cela.

Le professeur de l'an 2000 ne sera-t-il qu'un programmeur d'ordinateur, un guide, un médiateur?

L'élève de l'an 2000 sera-t-il trop laissé à lui-même pour mener ses propres expériences?

Et que deviendront les relations humaines à travers tout cela, l'encouragement, le coup de pouce nécessaire à l'éclosion du talent?

Enseignants, l'avenir est entre vos mains. Si l'éducation n'est pas prête actuellement à faire des pas de géant, l'homme se perdra, car s'il entrevoit sans trop de peine le lendemain, l'homme n'est pas sûr d'avoir les lendemains qui chantent.

Réactions de la salle

* S'il n'y a pas d'enseignement dans les écoles est-ce qu'on va avoir un public?
La formation de base où en sommes-nous dans ce pays moderne, industrialisé et riche? Comment sensibiliser les gens des ministères concernés.
L'entreprise privée ne demande pas mieux que de venir palier aux carences crasse des ministères.

* Une demi-heure par semaine, moins le temps de mise en place, il reste bien peu.
Pourquoi le niveau d'enseignement est-il si bas?

* Au lieu d'acheter beaucoup d'instrumenis on ne devrait pas oublier la formation vocale. L'éducation musicale c'est comme la langue, elle est aussi importante, donc on devrait commencer jeune. Deuxièmement je ne sais pas pourquoi on n'a plus de chorales à l'école, cela servirait la langue et la musique avec peu de frais d'équipement.

* Apprendre aux enfants à écouter il y a tellement de bruit(s) autour de nous. Revenir à la base.

* L'apport des immigrants (95% dans certaines classes) ce sera 50% de la clientèle qui en sera. Il faut penser au respects de leur culture. L'orchestre symphonique n'est pas le seul moyen d'expression musicale.

*On n'est pas assez conscients collectivement du rôle qu'on devrait jouer. On n'a peut-être pas été assez convaincants comme parents, comme éducateurs auprès de nos milieux pour leur faire comprendre l'importance de la musique dans la formation de base. Il y a des stratégies qui nous manquent. Il faudrait faire des efforts supplémentaires.

* Musique à venir a été organisé et mis sur pied en collaboration avec le MAC et le MEQ il y a 10 ans. Offert à travers tout le Qc. Au-delà de 5000 ateliers= 250 000 élèves.
Etudiants des cnsv. et des facultés de musique s'il y a lieu , vont dans écoles invités pas professeurs autres que musique .

*Les JMC qui auront 40 ans à l'automne font ce genre d'action à l'école avec des musiciens professionnels et donnent non seulement des milliers d'alteliers mais des milliers de concerts à la largeur du Canada et non seulement au Qc. Nous nous servons dans bien des écoles de maîtres suppléants en donnant une sorte d'initiation à la musique où il n'y en a pas.

*Si l'Etat Québécois ne fait de l'enseignement musical une dimension importante de la culture. Dans 5 ans ce ne sera même plus au programme. Il y a peut-être trop de monde qui s'en occupe

Section D

Liste des présences au Sommet

LISTE DES PRESENCES AU SOMMET

Allard,	Brigitte
Allard,	Jocelyne
Amyot,	René
April,	Norma
Arsenault,	Karole
Arsenault,	Lise
Arseneault,	Sylvie
Aspirot,	Simone
Asselin,	Marie
Aubertin,	Christiane
Aubin,	Isabelle
Aubin,	Marc
Audet,	Jean
Bacon,	Lise
Bail Milot,	Louise
Baril,	Gilles
Barrette,	Mirella
Barrette,	Réjeanne
Beauchemin,	Sylvie
Beauchêsne,	Pierre
Beaudet,	Michèle
Beaudet,	Pauline
Beaulieu,	Brigitte
Beaulieu,	Carmen
Beaulieu,	Normand
Beaumier,	Nicole
Beaumier,	Renée
Beaupré,	Léonce
Béchard,	Hélène
Béchard,	René
Bédard,	Cécile
Bédard,	Michelle
Bédard,	Roger
Bélanger,	France
Bélanger,	Pascal
Bélanger Dubé,	Murielle
Belisle,	Claude
Belisle,	Danny
Bélisle-Laurin,	Marielle
Béliveau,	Pauline
Bellavance,	Carole
Bellemare,	Louise
Belliveau,	Claudette
Benoît,	Marie-Josée
Bergeron-Lapierre,	Nicole
Bernard,	Luc
Bernier,	Louise
Berthou,	Jean-Claude
Bérubé,	Lise
Bérubé,	Louise
Bérubé,	Marcel
Bérubé,	Marjolaine
Bessette,	Pauline
Bibeau,	Natalie
Bilodeau,	Céline
Binet,	Colette
Bircher,	David
Blackburn,	Josée
Blackburn-Gauthier,	Micheline
Blanchet,	Marie-Anne
Blanchette,	Chantale
Blouin,	Rémon
Blouin-Cliche,	Odette
Boileau,	Nathalie
Boisclair, (Sr)	Léonie
Boisvert,	Rachel
Boivin,	Monique
Bolduc,	Martine
Bolduc,	Sylvie
Bond,	André
Bonin Bouchard,	Laure
Bouchard,	Régis
Boucher,	Carmen
Boucher,	Pierre
Boudreau,	Thomas
Boulanger,	Geneviève
Boulet,	Marie-Michèle
Boulianne,	Lucien
Boulianne Mongeon,	Micheline
Bourassa,	Monique
Bourget,	Jacques
Boutin,	Lorraine
Boyer,	Claire
Boyer,	Florent
Breton,	Laurent
Brien,	Jean-Claude
Brisson,	Claude
Brodeur,	Louise
Brousseau,	Alain
Brûlé,	Pierre Marcel
Brûlé,	Thérèse
Cadieux,	Jean-Claude
Cadieux,	Pierre
Camirand,	Danielle
Camiré,	Diane
Campeau,	Nicole
Cantin,	Sylvie
Cardin,	Liette
Cardinal,	Frances
Carignan,	Nicole
Carmichael,	Guy
Caron,	Esther
Caron,	Martin
Caron,	Yvan D.
Carpentier,	Michel
Carrière,	Richard
Chaput,	Henri-Paul
Chaput-Phaneuf,	Pauline

Charlebois,	Yves	Desgagnés,	Michel
Charron,	Monique	Desmarais,	Lorraine
Choquette,	François	Desrochers,	Gisèle
Choquette,	Vivianne	Desrosiers Paquet,	Marcelle
Claveau,	Alain	[illegible]urmont,	Nicolas
Clément,	Jacques	Di Tenova,	Umberto
Clerk,	Michèle	Dion,	Céline
Cloutier,	Estelle	Dion,	Guy
Cloutier,	Louise	Dion,	Marie-France
Codliny,	Denis	Dionne-Lapointe,	Jacqueline
Corbeil,	Lise	Doré,	Louise
Cormier,	Isabelle	Doucet,	Jean-Paul
Cormier,	Jean-Luc	Doucet,	Manon [illegible]
Cormier,	Jean-Marc	Doucet Bouchard,	Louise
Cormier,	Roger E.	Dounavis,	Diane
Cornellier-Sanschagrin	Judith	Dounavis,	Robert
Corriveau,	Rodolphe	Drapeau,	[illegible]anne
Cossette,	Doris	Drapeau,	Nicole
Côté,	Denise	Drapeau,	Suzette
Côté,	Gaétan	Drouin,	Françoise
Côté,	Georgette	Dubé,	Marie-Claude
Côté,	Marie-Chantale	Dubé,	Yolande
Côté,	Maurice	Dubé-Landry,	Marielle
Côté,	Pierre	Ducas,	Richard
Côté,	Réginald	Duceppe,	Jean-Luc
Côté,	Réjeanne	Dufour,	Charlotte
Côté,	Roger	Dufour,	Josée
Coutu,	Carole	Dugal,	François
Couture-Béland,	Céline	Dumais,	Danielle
Crépeau,	Diane	Dumais,	Ghislaine
Cyr,	André	Dumais,	Huguette
Dacres,	Wayne L.	Duplessis,	Ginette
Dagenais-Milot,	Jeannette	Dupuis,	Serge
Daignault,	Louis	Duitl,	André
Dallaire-Landry,	Suzanne	Ethier,	Maurice
Dancause,	Micheline	Falardeau,	Victor
Daoust,	Yves	Faucher,	Béatrice
Daoust Pastsalaridis,	Pauline	Faucher,	Isabelle
Darsigny,	Yvon P.	Faucher,	Jean-Robert
Darveau,	Jocelyne	Faucher,	Jocelyne
David,	Danielle	Ferland,	Richard
De Celles,	Léandre	Filion,	Claude
De Champlain,	Edith	Filteau,	Marcel
De la Sablonnière,	Pierrette	Fortin,	Claudette
De Melo,	Dorvalino	Fortin,	Gisèle
De Pairon,	Madeleine	Fortin,	Janine
De Serres Mc Cann,	Jeanne	Fortin,	Jean
Décarie,	Lise	Fortin,	Michel
Delisle,	Roger	Fortin,	Michèle
Denis,	Alain	Fortin Beaulieu,	Renée
Des Roches,	Benoît	Fraser,	Johanne
Desaulniers,	Louise	Fraser,	Muriel
Desaulniers,	Raymonde	Fréchette,	Carole
Desautels,	Andrée	Fréchette,	Gilles
Desbiens,	Anne-Marie	G-Thibault,	Carole
Desbiens,	Louise	Gagné,	Mireille
Deschênes,	Marise	Gagnier,	Marie-Claude
Desfossés,	Michel	Gagnier,	Réal

Gagnon,	Denis	Guilbert,	Francine
Gagnon,	Dominique	Guillemette,	Pierre
Gagnon,	Johane	Guillemette,	Wilfrand
Gagnon,	Pierre	Guilmette,	Joseph
Gagnon,	Sylvie	Guimond,	Robert
Gagnon,	Thérèse	Guindon,	Jean-Pierre
Gagnon,	Yolande	Guindon,	Raymond
Gagnon,	Yvaine	Hache,	Pauline
Gagnon-Doyon,	Lise	Harvey Charron,	Jocelyne
Gariépy,	Pierre	Hébert,	Chantal
Gariépy-Larouche,	Céline	Houle,	Isabelle
Gaudreault,	Claudette	Houle,	Johanne
Gaudreault,	Norman	Huard,	Jeannine
Gaudreault,	Sylvie	Hudon,	André
Gaulin,	Louise	Huppé-Lessard,	Diane
Gauthier,	Jocelyne	Iannitello,	Clément
Gauthier,	Louise	Isabelle,	Chantal
Geaumond,	Johanne	Isabelle,	Ghislaine
Gélinas,	Paul-Marcel	Isabelle,	Jean-Clément
Gendreau,	Estelle	Jacques,	Christiane
Gendreau,	Louis	Jacques,	Nicole
Gendron,	Bruno	Jalbert,	Lionine
Gendron,	Cécile	Jamison,	Lucie
Gendron,	François	Jamison-Demarbre,	Denise
Genest,	Jean	Jauron,	Christianne
Geoffrion-Gagnon,	Monique	Jean,	Cécile
Gerber,	Micheline	Jean,	Marcel
Gibson,	Benoît	Jeannotte,	Guy
Gignac,	Joanne	Joly,	Réal
Giguère,	Gabrielle	Joly,	René
Gilbert,	Bernard	Jouanneau,	Daniel
Gilbert,	Céline	Julien,	Léo-Paul
Gilbert,	Marcel	Kaneay-Duaet,	Lyse
Gingras,	Guy	Kérouac,	Johanne
Girard,	Léon-Marie	Koslovsky,	Michel
Girard,	Pâquerette	L. Gagnon,	Denise
Girouard,	Colette	L'Allier,	Jean-Paul
Giroux,	Francine	Labelle,	Chantal
Giroux,	Jean-Guy	Lachance,	Jacqueline
Giroux,	Lise	Lachance Labrousse,	Odette
Globenski,	Anna-Marie	Lacharité,	Claudette
Gobeil,	Réal	Lacharité,	Yolande
Godbout,	Antoine	Lacroix,	Sylvie
Godère,	Constance	Laflamme,	Serge
Goulet,	Cécile	Laflamme,	Suzanne
Goulet,	Marjolaine	Lafontaine,	Claude
Goulet-Bourque,	Mariette	Lafontaine,	Lucie
Gourde,	Sylvie	Lafontaine,	Marc
Goyette,	Danielle	Lafontaine,	Michel
Granger,	Yves	Lafontaine-Paquin,	Carmen
Grant,	Norman	Laforest,	Jeanna
Gravel,	Ghislain	Laforest,	Martin
Gravel,	Manon	Laforest,	Mireille
Grignet,	Raymond	Lafortune,	Françoise
Groleau,	Marielle	Lagueux,	Hélène
Grondin,	Jean-Claude	Lajoie-Parenteau,	Ghyslaine
Guay,	Alain	Laliberté,	Carmen
Guertin,	Sylvie	Laliberté,	Jean

Laliberté,	Michel
Lamarche,	André
Lamonde-Gilbert,	Evelyne
Lamoureux,	Bertrand
Lanctôt,	Alain
Landry,	Raymond
Lang,	René
Langelier,	Colette
Langlois,	Daniel
Lanoux,	Jacques
Lanthier,	Lucie
Laplante,	Laurent
Laplante,	Louise
Laplante,	Louise
Lapointe,	Cécile
Lapointe,	Denise
Lapointe,	Johanne
Laprise,	Michel
Laprise,	Jean-François
Larin,	Jean-Guy
Larivière,	Brigitte
Larouche-Vézina,	Céline
Lauber,	Anne
Laurence,	Monique
Laurence,	Monique
Laurin,	Pierre
Laurin,	René
Lauzier,	Nancy
Lauzon,	Robert
Lavallée,	Francine
Lavallée,	Robert
Lavergne,	Lise
Lavertu,	Serge
Lavigne,	Marie-Andrée
Lavoie,	Fabienne
Lavoie,	Ginette
Lavoie-Caron,	Germaine
Lavoie-Gagnon,	Linda
Lebel,	Bernadette
Leblanc,	Michèle
Leblanc,	Paul
LeClerc,	Normand
	Ferrier
Lecourt,	Gisèle
Leduc,	Madeleine
Leduc,	Monique
Leduc,	Suzanne
Lefebvre,	Chantal
Lefebvre,	Christine
Lefebvre,	Louis
Lefebvre,	Marc
Lefrançois,	Guy
Légaré,	Gabriel
Légaré,	Jean-Pierre
Légaré,	Roger
Legendre,	Victor
Léger,	Antoinette
Lehoux,	Gérard
Lelièvre,	Guy
Lemay,	Christiane
Lemay,	Thérèse
Lemieux,	Christiane
Lemire,	Guy
Lepage,	Raymonde
Lequy,	Joane
Lesage,	France
Lesage,	Michel
Lesage Aubin,	Lise
Lessard,	Marina
Lessard,	Pierre
Lessard,	Roger
Letarte,	Renée-Anne
Létourneau,	Odette
Léveillé,	Jacques
Lévesque,	Francine
Levesque,	Jacques
Lévesque,	Lucie
Lévesque,	Lucie
Lewis,	France
Locas Noel,	Rose
Loiselle,	Ernest
Lortie,	Serge
Lussato,	Bruno
Mac Leay,	Gérald
Macchiagodena,	Dominic
Malewski,	Monette
Mallette,	Serge
Malo,	Nicole
Manseau Normand,	Ginette
Marchand,	Candide
Marcotte,	Guy
Marier,	Simone
Marsolais,	Robert
Masson,	Alain
Masson Bourque,	Chantal
Mathieu,	Louise
Matte	Marcel
Mauger,	Andréanne
Mauger,	Louise
Mc Carthney,	Joyce
Mc Kinnon,	Claude
Mercier,	André
Mercier,	Esther
Mercier,	Jacques
Mercure,	Thérèse
Michaud,	Carole
Michaud,	Colette
Mignault,	Rémi
Millette,	Robert J.
Milot,	André
Milot,	Jacques
Moisan,	Maryse
Monast,	Suzanne
Monette Charbonneau,	Viviane
Mongeon,	Roger
Mongrain Smith,	Suzanne

Morand,	Maurice
Morin,	André
Morin,	Françoise
Morin,	Isabelle
Morin,	Jacinthe
Morin-David,	Yvonne
Morissette,	Elisa
Morneau,	Réjeanne
Morrier-Gauthier,	Pauline
Nadeau,	Jean
Nagytothy-toth,	Abel
Nicole,	Danielle
Noel,	Gilles
Noel,	Raymonde
Nonat,	Alain
Nugent,	Eliane
O'Malley,	Thérèse
Organde,	Jean-Louis
Ouellet,	Charlotte
Ouellet,	François
Ouellet,	Gérard
	Philippe
Ouellet,	Lino
Paillé,	Jocelyne
Paille,	Madeleine
Paquette,	Jeanne d'Arc
Paquette,	Luc
Paquin,	Robert
Paradis,	Geneviève
Paradis Signori,	Hélène
Paré-Tousignant,	Elise
Parent,	Anne-Marie
Parent,	Chantale
Parent,	Louise
Parent,	Michel
Parent,	Pierre
Parenteau,	Claude
Pasquier,	Joel
Patry,	Nicole
Paul,	Georgette
Pelchat,	François
Pelchat Dallaire,	Jacinthe
Pellegrin,	Jean-Pierre
Pelletier,	Jocelyne
Pelletier,	Louis
Pelletier,	Louise
Pelletier,	Robert
Pelletier Santerre,	Claire
Pépin,	Claude
Pépin,	Lucie
Perrault,	Lilianne
Perreault,	Louisette
Perron,	Richard
Petit,	Cécile
Picard,	Jean-Claude
Piché,	Jean-Pierre
Piché,	Sylvie
Piette,	Ghislaine
Pilote,	Bernard
Pilote,	Hélène
Pineau,	Nana Esther
Pineault,	Robert
Pitre,	Gertrude
Plamondon,	Isabelle
Plourde,	Benoît
Plourde,	Céline
Plourde,	Dominique
Poirier,	Claude
Poirier,	Gaétan
Poirier,	Hélène
Potvin,	Céline
Poussard,	Marcelle
Préfontaine,	Yves-G.
Prévost,	Brigitte
Provencher,	Madeleine
Provost,	Marie-Paule
Provost,	Normand
Quinn,	Richard
Raby,	Lorraine
Racine,	France
Racine,	Rébecca
Racine,	Solange
Rainville,	Solange
Ratté,	Pierre
Régnier,	Paul
Reid, C.N.D.,	Evangéline
Renaud,	Anne-Brigitte
Renaud,	Bertrand
Renaud,	Denis
Renaud,	Johanne
Ricard,	Raynald
Richard,	Adrienne
Richard,	Claudette
Richard,	Louise
Richard,	Paul
Riel,	François
Rinfret,	Martine
Ringuette,	Raymond
Rivard,	Jean-Guy
Riverin,	Clémence
Roberge,	Clermont
Robillard,	France
Robitaille,	Guy
Rodier,	Ronald
Rodrigue,	Lucie
Rouleau,	Claire
Rousseau,	Michelle
Roussel,	Madeleine
Roux,	Esther
Roy,	André
Roy,	Guy
Roy,	Luce
Roy-Paquin,	Denise
Roy-Simard,	Agathe
Royer,	Patrice
Ruel,	Gisèle

Ryan,	Claude
S. Rhéault,	Georgette
Sabbah,	Dina
Sabourin,	Marc
Saint-Denis,	Réjeanne
Samson,	Marc
Sanfaçon,	Lucie
Savary,	Magali-Mireille
Savoie,	André-Sébastien
Sénéchal,	Bernard
Serres,	Monique
Sicotte Trépanier,	Denise
Simard,	Ghislain
Simard,	Gilles
Simard,	Gilles
Simard,	Jean-Louis
Simard,	Johanne
Simard,	Réal
Simard,	Régis
Simard,	Réjean
Simoneau,	Brigitte
Sincennes,	Jeanne d'Arc
St-Amand,	Michel
St-Arneault,	Monic
St-Georges,	Carmen
St-Georges,	Raymond
St-Laurent,	Martine
St-Louis Volgyi,	Marielle
Steven,	Donald
Stuber,	Ursula
Subirana,	Emile
Sylvain Dufresne,	Berthe
Taillefer,	Jacques
Talbot,	Paul
Tanguay,	Madeleine
Tessier,	Micheline
Tessier,	Sylvaine
Théberge,	Renée
Therrien-Cyr,	Marielle
Thibault,	Céline
Thibeault,	Pierre
Thiffault-Roy,	Nicole
Thomas,	Daniel
Thorn,	Danielle
Toulouse,	Jean-Noel
Tousignant,	Lilette
Trahan,	Paul
Tremblay,	Bernard
Tremblay,	Claude
Tremblay,	Julienne
Tremblay,	Lucie
Tremblay,	Marie-Andrée
Tremblay,	Marthe
Tremblay,	Martin
Tremblay,	Martin
Tremblay,	Richard
Tremblay,	Solange
Tremblay,	Michel
Trempe,	Marie-Paule
Trépanier,	Rachel
Trépanier,	Chantal
Trottier,	Ghislaine
Trottier Drolet,	Marcel
Trudeau,	Claude
Trudel,	Françoise
Turcotte,	Pierrette
Turgeon,	Louise
Vaillancourt,	Louise
Vallée,	Denis
Vallières,	Clarisse
Valois,	Réal
Vautour,	Huguette
Voyer,	Jean
Walkinshaw,	

Achevé d'imprimer à Québec en mai 1989
sur les presses de l'Imprimerie La Renaissance Inc.